

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 15 janvier 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 15 janvier 2019

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 janvier 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	4
Première partie	14
Prestations de serment de MM. Anselme Bender (Les Verts), en remplacement de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire, et Arnaud Thiéry (soc.), en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire	14
Communications	
Affichage du temps de parole des conseillers	15
Démission de M ^{me} Anne-Françoise Decollogny de la Commission des finances	15
Communication – Dépôt	
Pétitions de M. Louis Dana et consorts intitulées : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue du Valentin, la rue de la Pontaise et l'avenue Druey entre 22 h et 6 h » (520 signatures). « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, la rue Saint-Martin et la rue César-Roux entre 22 h et 6 h » (197 signatures). « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, l'avenue Victor-Ruffy et l'avenue de Chailly entre 22 h et 6 h » (190 signatures). « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges, l'avenue d'Echallens et l'avenue Recordon entre 22 h et 6 h » (182 signatures). « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue Rumine entre 22 h et 6 h » (167 signatures). « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, l'avenue de Montchoisi et l'avenue de Jurigoz entre 22 h et 6 h » (270 signatures)	15
Texte des pétitions	16
Communications	
Demande de traitement prioritaire de la Municipalité concernant les Préavis N ^{os} 2018/15, 2018/24 et 2018/33	17
Réponse à la question N ^o 31 de M ^{me} Alice Genoud, déposée le 20 novembre 2018 : « Nouvelles infrastructures autoroutières de la région lausannoise, est-il temps de remonter les bretelles de l'OFROU ? »	18
Joëlle Moret nouvelle déléguée à l'égalité et à la diversité	20
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Stéphane Wyssa : « Où sont passées les places pour macarons, sur la durée ? »	20
Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100 %. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »	21
Postulat de M ^{me} Esperanza Pascuas Zabala et consort : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette »	21
Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? »	21

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 »	21
Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l’Hôtel de police de Lausanne ? »	21
Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Benoît Gaillard, démissionnaire	21
Election complémentaire d’un membre au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale pour l’épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire	22
Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente de recours en matière d’impôt communal et de taxes spéciales, en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire	22
Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire	23
Demande d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 650 000.- en vue de la révision du Plan général d’affectation (PGA)	
Préavis N° 2018/15 du 19 avril 2018	
Discussion	23
Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police	
Préavis N° 2018/24 du 14 juin 2018	
Discussion	28
Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d’action dans le cadre de l’adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l’Organisation mondiale de la santé	
Préavis N° 2018/33 du 16 août 2018	
Discussion	31
Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »	
Développement	38
Rapport.....	38
Discussion	40
Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud : « L’eau à l’honneur dans la ville et ses espaces publics »	
Rapport-préavis N° 2017/28 du 6 juillet 2017	
Discussion	44
Deuxième partie.....	49
Questions orales.....	49
Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne »	
Développement	54
Discussion préalable.....	55

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Monitoring environnemental de Lausanne »	
Développement	56
Discussion préalable.....	57
Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l’adoption par la Municipalité de Lausanne d’un “Plan d’actions urgence climat au travail” ! »	
Développement	57
Discussion préalable.....	58
Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent pour une alimentation de qualité pour toutes et tous »	
Développement	59
Discussion préalable.....	60
Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d’ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? »	
Développement	61
Réponse de la Municipalité.....	62
Discussion	64
Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu’en est-il à Lausanne ? »	
Développement	64
Réponse de la Municipalité.....	65
Discussion	67
Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus »	
Développement	73
Réponse de la Municipalité.....	74
Discussion	77
Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? »	
Développement	78
Réponse de la Municipalité.....	79
Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? »	
Développement	82
Réponse de la Municipalité.....	83
Discussion	86

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Anselme Bender (Les Verts) remplaçant de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire.

Prestation de serment de M. Jean-Luc Masson (UDC) remplaçant de M. Philippe Ducommun, démissionnaire.

Prestation de serment de M. Arnaud Thiéry (SOC) remplaçant de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire.

2. Communications
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Benoît Gaillard (SOC).
Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire.
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M. Philippe Mivelaz (SOC), démissionnaire.
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Philippe Mivelaz (SOC), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R108 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.

- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PETITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CELINE MISIEGO.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.
- R16 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). VINCENT BRAYER.
- R17 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » .(FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse !» .(FIM). SARA GNONI.

- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l’affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R38 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- R41 Postulat de Mme Elisabeth Müller : "Marchés, terrasses et manifestations - Réponse aux postulats de Mme E. Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l’espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l’espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R42 Préavis N° 2018/24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R43 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l’église Saint-François. (EJQ) MAURICE CALAME.
- R44 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d’action dans le cadre de l’adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l’Organisation mondiale de la santé. (SCS) LATHA HEINIGER.
- R45 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d’un crédit d’ouvrage. (FIM) NGOC HUY HO.

- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI14. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : «Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (8^e/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE
- INI15. Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : «Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (8^e/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE
- INI16. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : «Monitoring environnemental de Lausanne » (8^e/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE
- INI17. Postulat de M. David Raedler et consorts : «Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (8^e/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE
- INI18. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : «Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (8^e/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE

INTERPELLATIONS

- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.

- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non mais allô ? » (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? ». (3^e/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION

- INT18. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3^e/02.10.18). [CD/22.11.18]. DISCUSSION.
- INT19. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? ». (3^e/02.10.18). [CD/FIM/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT20. Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. ». (3^e/02.10.18). [CD/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE/06.12.18]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION
- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION

Prochaines séances : 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRE MACH.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ).VINCENT BRAYER.

- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame" 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiege " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20^e/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20^e/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20^e/12.06.18).
- Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20^e/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois". (1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2^e/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.

- 19.09.18 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22^e/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 24.10.18 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- 07.11.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/45 : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.(CD) GUY GAUDARD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOIT GAILLARD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/48 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II". Demande de crédit. (SE) ANNE BERGUERAND.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 20.11.18 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- 20.11.18 Préavis N°2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire. (FIM) PAOLA RICHARD DE PAOLIS.
- 20.11.18 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI
- 20.11.18 Préavis N°2018/56 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023. (LEA) NICOLAS TRIPET

- 27.11.18 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE) ALIX OLIVIER BRIOD
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA) ALAIN HUBLER.
- 27.11.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA) YVAN SALZMANN
- 04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». commission des pétitions.
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? ». (6^e/06.11.18). [SE]. DISCUSSION

- 20.11.18 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Monitoring environnemental de Lausanne : un bond en avant ? » (7^e/20.11.18). [LEA]. DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7^e/20.11.18). [EJQ]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18). [FIM]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18). [SCS]. DISCUSSION

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Alix Aubert, Nicola Di Giulio, Daniel Dubas, Dominique Gigon, Alain Hubler, André Mach, Gianna Marly, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Karine Roch, Graziella Schaller, Joël Teuscher, Roger Vagnières.

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Claude Nicole Grin, Mathieu Maillard, Philippe Miauton.

Membres présents 83

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestations de serment de MM. Anselme Bender (Les Verts), en remplacement de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire, et Arnaud Thiéry (soc.), en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire

Le président : – Nous commençons la séance avec deux prestations de serment. Celle de M. Jean-Luc Masson est reportée à une prochaine fois en raison de son absence ce soir. Je prie les huissiers de faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

L'assemblée et le public se lèvent.

Le président : – Messieurs Bender et Thiéry, en tant que nouveaux élus, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. A l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever votre main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Anselme Bender : – Je le promets.

M. Arnaud Thiéry : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection vous a déjà été remis lors de votre arrivée. Vous pouvez donc prendre place dans la salle au gré de votre convenance.

J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Applaudissements.

Communication

Affichage du temps de parole des conseillers

Le président : – Vous avez certainement déjà identifié derrière moi un écran, qui affichera désormais le temps de parole. L'objectif n'est bien sûr pas de vous empêcher de parler – je n'en ai absolument pas la compétence –, mais de vous sensibiliser à la longueur de vos interventions. Nous avons toujours l'impression de faire vite et que les autres font tous trop long. Je vous invite aussi à observer le comportement de la salle en fonction de l'évolution du temps de parole. C'est un exercice que j'ai fait ces derniers mois. Vous constaterez qu'autour de trois à cinq minutes, la salle décroche, il y a de plus en plus de bruit et de brouhaha. Je ne peux donc que vous encourager à rester dans cette fourchette de temps, qui permet bien souvent de faire passer votre message de manière pertinente et percutante.

Même si je n'ai pas trouvé de rétroviseur à offrir aux municipaux, bien que l'écran soit situé dans leur dos, je les invite aussi à y jeter un œil de temps en temps.

Communication

Démission de M^{me} Anne-Françoise Decollogny de la Commission des finances

Le président donne lecture de la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Je souhaite vous informer de ma démission de la Commission des finances.

J'y ai en effet siégé durant six ans, avec un intérêt élevé. J'ai eu particulièrement plaisir à côtoyer les représentants du Service des finances, ainsi que tous les chefs-fes de service que j'ai rencontrés lors des discussions sur les budgets et les comptes.

Je pense qu'il est temps de laisser la place à un-e autre conseiller-ère communal-e du groupe socialiste qui reprendra le flambeau avec sûrement autant d'intérêt que moi.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Communication – Dépôt

Pétitions de M. Louis Dana et consorts intitulées :

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue du Valentin, la rue de la Pontaise et l'avenue Druey entre 22 h et 6 h » (520 signatures)

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, la rue Saint-Martin et la rue César-Roux entre 22 h et 6 h » (197 signatures)

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, l'avenue Victor-Ruffy et l'avenue de Chailly entre 22 h et 6 h » (190 signatures)

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges, l'avenue d'Echallens et l'avenue Recordon entre 22 h et 6 h » (182 signatures)

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue Rumine entre 22 h et 6 h » (167 signatures)

« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, l'avenue de Montchoisi et l'avenue de Jurigoz entre 22 h et 6 h » (270 signatures)

Lausanne, le 12 décembre 2018

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Ces pétitions seront transmises à la Commission des pétitions.

Texte des pétitions

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Il y a plus de deux mois, un collectif citoyen lausannois s'est mis sur pied afin de demander la multiplication de zones limitées à 30 km/h pour le trafic routier entre 22 h et 6 h du matin. Un tel dispositif existe déjà depuis le 1^{er} juin 2017 sur les avenues Vinet et de Beaulieu. Les résultats intermédiaires communiqués en janvier 2018 sont plus qu'encourageants. En effet, ils ont démontré des bénéfices sans appel pour les riverains en matière de diminution du bruit.

Il est donc temps de faire profiter plus de quartiers lausannois de cette mesure essentielle à la tranquillité nocturne des riverains !

Des pétitions ont été lancées dans six quartiers par notre collectif :

- | | |
|------------------------------------------------------|----------------|
| – Rue du Valentin - Rue de la Pontaise - Av. Druey | 520 signatures |
| – Rue Centrale - Rue Saint-Martin - Rue César-Roux | 197 signatures |
| – Av. de Béthusy - Av. Victor-Ruffy - Av. de Chailly | 190 signatures |
| – Av. de Morges - Av. d'Echallens - Av. Recordon | 182 signatures |
| – Av. du Léman - Av. de Rumine | 167 signatures |
| – Av. Fantaisie - Av. de Montchoisi - Av. de Jurigoz | 270 signatures |

Nous avons donc récolté 1526 signatures manuscrites dans les six secteurs mentionnés ci-dessus. Vous trouverez ces paraphe en annexe à la présente. Cela témoigne d'un grand succès dans la mesure où ces signatures ont été collectées en s'adressant directement à des citoyens et non pas par le biais d'une plateforme en ligne. Par ailleurs, les membres de ce collectif sont pour la plupart des personnes non politisées et pour qui c'était souvent la première expérience de récolte de signatures !

Nous relevons enfin que la limitation de la vitesse de la circulation routière à 30 km/h suscite désormais un débat sur le plan fédéral. En effet, en date du 29 novembre dernier, le Conseil national a adopté une initiative parlementaire introduisant une restriction afin qu'il ne soit possible de limiter la vitesse que pour des raisons de sécurité et non pas comme mesure de protection contre le bruit. Notre collectif déplore évidemment cette décision allant à l'encontre du fédéralisme, de l'autonomie communale et du sens commun. La commission compétente du Conseil des Etats se prononcera sur cet objet le 8 janvier prochain.

Nous demandons donc de prendre en considération ces signatures en multipliant les zones limitées à 30 km/h la nuit !

Vous remerciant de donner à ces pétitions les suites qu'elles méritent, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos respectueuses salutations.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22 h et 6 h.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse du trafic à 30 km/h sur les avenues Victor-Ruffy, de Béthusy et de Chailly entre 22 h et 6 h.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les avenues de Jurigoz, de Montchoisi et de Fantaisie entre 22 h et 6 h.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les avenues du Léman et de Rumine entre 22 h et 6 h.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues Centrale, Saint-Martin et César-Roux entre 22 h et 6 h.

Pétition

Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les avenues de Morges, d'Echallens et de Recordon entre 22 h et 6 h.

Communication

Demande de traitement prioritaire de la Municipalité concernant les Préavis N°^{os} 2018/15, 2018/24 et 2018/33

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/15 – CD « Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA) »

Motif : La Municipalité souhaite présenter le projet de révision du PGA au Conseil communal avant la fin de cette législature. Afin d'avancer rapidement dans l'attribution des mandats, notamment en lien avec la démarche participative à l'échelle des quartiers du territoire urbain, le Service de l'urbanisme doit donc pouvoir disposer du crédit demandé.

Préavis N° 2018/24 – SE « Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police »

Motif : Les terminaux actuellement utilisés par le Corps de police appartiennent à une génération de matériel qui ne fera plus l'objet d'un service après-vente par le fournisseur dès le 1er janvier 2019. Toutes réparations ou nouveaux achats sont dès lors exclus. Afin d'anticiper cette situation, le Corps de police s'est doté d'une réserve de terminaux de rechange pour faire face aux diverses pannes et casses qui pourraient intervenir durant les premiers mois de 2019. Toutefois, la situation se dégrade rapidement. Il est dès lors urgent que ce préavis puisse être présenté au Conseil pour pouvoir passer commande le plus rapidement possible de nouveaux terminaux, ceci avant que le Corps de police ne vienne à manquer de ce matériel de base pour équiper ses collaboratrices et collaborateurs

Préavis N° 2018/33 – SCS « Politique sociale communale de la vieillesse – plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé »

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir mettre au concours rapidement le poste de délégué-e, constituer la commission communale consultative et lancer le plan d'action en matière de politique sociale communale de la vieillesse.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question N° 31 de M^{me} Alice Genoud, déposée le 20 novembre 2018 : « Nouvelles infrastructures autoroutières de la région lausannoise, est-il temps de remonter les bretelles de l'OFROU ? »

Lausanne, le 13 décembre 2018

Rappel

« Le quotidien 24 Heures nous apprenait le 9 novembre dernier que l'Office fédéral des routes (OFROU) mettait à l'enquête un projet qui peut être qualifié de pharaonique : le Goulet de Crissier. Avec la construction et réfection de plusieurs jonctions autoroutières, l'OFROU vise à améliorer l'accès à l'ouest lausannois. Outre le fait que nous pouvons qualifier cette vision du « tout à la voiture » de relativement passéiste, cette jonction va passablement augmenter autant la pollution atmosphérique que sonore autour de cette artère et offrir une route pénétrante jusqu'au centre de Lausanne.

Une de ces jonctions se trouve sur le territoire lausannois, celle de Malley. En 2016, l'OFROU annonçait par un communiqué la construction de deux nouvelles jonctions à Malley, avec la « bretelle nord-est en demi-trèfle, modification légère de la bretelle existante et déplacement de la paroi antibruit existante et la bretelle sud en demi-trèfle avec un mur de soutènement vers la STEP pour limiter l'emprise ». Cette jonction va avoir une influence notable sur les quartiers alentours (Bourdonnette et futur écoquartier de Vidy notamment) et nuit à la politique de mobilité durable de la Ville de Lausanne. Selon le communiqué de l'OFROU, cette jonction aura aussi un impact financier vu que la Ville et le Canton devraient participer à hauteur de 35%, soit 1.6 millions à charge pour la Ville.

Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner sur l'état de ce projet et donner son avis sur la pertinence d'une jonction autoroutière près de quartiers denses de Lausanne ? »

Préambule

De grande ampleur, le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier est porté par l'Office fédéral des routes (OFROU). Ce dernier a mis à l'enquête publique¹ le projet d'amélioration du réseau autoroutier de Crissier sur les communes de Lausanne, Chavannes-près-Renens, Echandens, Ecublens, Crissier, Bussigny, Villars-Sainte-Croix, Mex, Denges, Préverenges, Renens et Saint-Sulpice.

Le projet mis à l'enquête pour un montant total de CHF 1'185'000'000.- TTC prévoit les mesures suivantes :

- la création de deux nouvelles jonctions à Ecublens et à Chavannes-près-Renens ;
- la construction de nouvelles bretelles dans les deux échangeurs d'Ecublens et de Villars-Sainte-Croix ;
- l'élargissement des chaussées existantes et des compléments à la demi-jonction de Malley.

Le développement du réseau autoroutier, par la création des nouvelles jonctions et bretelles, repose sur le concept d'accessibilité multimodale qui est au cœur du système de transport global porté dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Décliné dans le domaine des transports individuels motorisés, ce concept consiste à organiser l'accès aux quartiers par poches, à partir de l'autoroute : l'échange entre bassins s'effectue principalement par l'autoroute, chaque poche correspondant au bassin versant d'une jonction. En y reportant un maximum de trafic, ce système ouvre la porte à un réaménagement du réseau interne au profit des transports publics et de la mobilité douce.

¹Du 9 novembre 2018 au 10 décembre 2018.

Les projections de développements urbains pronostiquant une augmentation de 30% des charges de trafic d'ici 2030, il convient de prendre dès à présent toutes les mesures à même de garantir le bon fonctionnement de l'autoroute et de limiter les nuisances sur le réseau urbain.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner sur l'état de ce projet et donner son avis sur la pertinence d'une jonction autoroutière près de quartiers denses de Lausanne ?

Inscrite dans le projet d'agglomération de première génération (PALM 2007), l'organisation du réseau autoroutier a fait l'objet de nombreuses études pilotées par l'OFROU.

Le communiqué évoqué ci-dessus portait sur l'approbation, par le Conseil fédéral, du « projet général des compléments à la jonction de Malley » qui a évolué depuis. Ces dernières années, la prise en compte des enjeux urbains a permis de mieux intégrer ainsi que de réaménager et réguler la route cantonale 1 (RC1) et de tenir compte de la progression des transports publics, notamment de la future ligne n° 24 dite « Olympique », ainsi que des modes doux.

La future bretelle nord-est, en tourner-à-droite, sera réalisée en remplacement de l'actuel tourner-à-gauche en provenance de Saint-Sulpice en direction d'Ecublens, car problématique : elle présente deux points de conflits, l'un généré par les véhicules en provenance de Lausanne et à destination de St-Sulpice en tout-droit, et l'autre par ceux à destination de Genève par la bretelle nord-ouest. Cette situation constitue déjà un point noir accidentogène du réseau routier national et cantonal : les problèmes actuels iront s'aggravant si l'on maintient le système actuel, compte tenu des projets de développement envisagés. La construction de cette bretelle permettra également d'améliorer largement l'interface de transports publics de la Bourdonnette et de libérer des espaces pour la mobilité douce dans ce carrefour aujourd'hui problématique pour ces modes de transport.

La construction d'une boucle nord-est permettra également d'améliorer les conditions d'accès à l'autoroute et la sécurité. Située sur un terrain communal, cette nouvelle bretelle a vu son emprise réduite au maximum des tolérances des normes de construction routière au fil des études, afin de limiter son impact, notamment foncier sur le terrain lausannois. Sa réalisation sera entièrement financée par l'OFROU et le Canton de Vaud.

Quant à la bretelle sud-est, d'intérêt essentiellement local, elle a été abandonnée, à la demande de l'exécutif lausannois. En effet, l'évolution des projets sis dans le secteur des Prés-de-Vidy, notamment, l'abandon du stade de football, de la piscine olympique, d'un parking-relais de grande capacité ainsi que l'accès à la nouvelle station d'épuration, ne justifie plus sa construction en termes de coûts-bénéfices.

Dans ce contexte, la Confédération, le Canton et la Commune ont décidé d'un commun accord d'abandonner la réalisation de la bretelle sud-est ; cet accord a été formalisé dans une convention tripartite, adoptée par les parties, juste avant le début de la mise à l'enquête du projet, raison pour laquelle ce projet figure encore dans le dossier mis à l'enquête qui ne pouvait alors plus être modifié.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Alice Genoud.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Joëlle Moret nouvelle déléguée à l'égalité et à la diversité

10 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous communique que Mme Joëlle Moret a été nommée, suite à une procédure de sélection en deux tours, au poste de déléguée à l'égalité et à la diversité.

Agée de 43 ans, Mme Moret a acquis, tout au long de son parcours au sein d'institutions académiques de renom, une large expérience qui a débuté dans le domaine de la migration, pour s'étendre ensuite à celui des études genre et à la mise en place de politique d'égalité femme-homme. Elle est titulaire d'un doctorat en Sciences sociales.

Après l'obtention de sa licence en anthropologie, sociologie et science de la communication à l'Université de Fribourg, Mme Moret a notamment rejoint le Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), puis le Laboratoire d'études des processus sociaux, tous deux à l'Université de Neuchâtel. Elle y a, entre autres, décrit les parcours des personnes migrantes et en particulier celui des femmes, avant et après leur arrivée en Europe, travaillé sur la traite d'êtres humains, et s'est intéressée à la situation de la «deuxième génération» en Suisse.

Elle a rejoint ensuite le Pôle national de recherche nccr – on the move, en tant que responsable de la politique de l'égalité des chances. Là, elle a, entre autres, mis en place des mesures pour promouvoir les carrières des jeunes chercheuses et favoriser leur accès aux postes professoraux ainsi que des mesures facilitant la conciliation vie familiale et carrière académique. Elle a également développé des indicateurs pour assurer un équilibre femmes/hommes au sein des instances décisionnelles du Pôle national de recherche. Enfin, elle a rédigé un guide à destination des personnes en charge du recrutement pour les rendre attentives aux biais de genre, souvent source d'inégalités de traitement.

La Municipalité se réjouit de poursuivre, avec Mme Moret, sa politique mise en place il y a plus de 25 ans, visant à assurer l'équité de traitement entre les sexes, que ce soit en matière d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle ainsi qu'en matière de rémunération et de conditions de travail.

La nouvelle déléguée aura en outre pour charge d'élargir son action à la gestion de la diversité, en développant notamment des actions de prévention de la discrimination. Mme Moret a débuté son activité au sein du Service du personnel le 1er décembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Stéphane Wyssa : « Où sont passées les places pour macarons, sur la durée ? »

Lausanne, le 11 décembre 2018

(Signé) *Stéphane Wyssa*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100 %. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »

Lausanne, le 15 janvier 2019

(Signé) *Benoît Gaillard et 10 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Esperanza Pascuas Zabala et consort : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette »

Lausanne, le 27 novembre 2018

(Signé) *Esperanza Pascuas Zabala et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? »

Lausanne, le 9 janvier 2019

(Signé) *Jean-Luc Chollet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 »

Lausanne, le 11 janvier 2019

(Signé) *Fabrice Moscheni et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? »

Lausanne, le 15 janvier 2019

(Signé) *Louis Dana et 2 cosignataires*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Benoît Gaillard, démissionnaire

M. Vincent Brayer (soc.) : – Tout d'abord, Bonne Année à toutes les conseillères et à tous les conseillers. Le Parti socialiste est fier de présenter aujourd'hui la docte M^{me} Aude Billard à la Commission des finances.

Est élue : M^{me} Aude Billard, avec 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Benoît Gaillard (Soc.) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Aude Billard (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M^{me} Véronique Beetschen, démissionnaire

M^{me} Alice Genoud (V) : – Les Verts ont l'honneur et le plaisir de présenter M^{me} Marie-Thérèse Sangra, qui autant par ses compétences professionnelles que par ses compétences politiques fera une très bonne déléguée pour ces questions du Talent.

Est élue : M^{me} Marie-Thérèse Sangra, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Véronique Beetschen (Les Verts) de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par Mme Alice Genoud au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales, en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le Parti socialiste lausannois est fier de présenter un éminent membre, et de longue date, du parti, élu au Conseil communal, M. Pedro Martin.

Est élu : M. Pedro Martin, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;

- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Pedro Martin (Soc.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Philippe Mivelaz, démissionnaire

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le Parti socialiste est fier de présenter M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.), ancienne directrice de l'EESP, qui sera très contente de siéger dans cette commission. Nous sommes très fiers de l'avoir.

Est élue : M^{me} Paola Richard-de Paolis, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650 000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 2018/15 du 19 avril 2018

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Vincent Brayer (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Benjamin Rudaz (V) : – Les Verts saluent cette demande de crédit, qui permettra de financer la révision du Plan général d'affectation (PGA). Cette procédure essentielle permettra d'encadrer une prochaine mutation urbanistique de la ville, et notamment de corriger certaines erreurs remarquées au fil du temps dans l'application du PGA actuel.

Les Verts saluent l'opportunité offerte de mieux intégrer les espaces verts et le patrimoine boisé, thèmes qui nous sont très chers, de rediscuter du stationnement dans le domaine privé, qui est une demande répétée de notre groupe, ainsi que de permettre à diverses zones de la ville de se développer selon des normes plus variées. En effet, le respect et la valorisation du patrimoine bâti font partie des objectifs de cette révision. Ainsi, la variété des quartiers sera préservée et mieux développée dans leur identité propre, ce qui est une des limitations majeures du PGA actuel.

La commission a émis le vœu d'étendre la réflexion à la troisième dimension, soit aux sous-sols. Sachant que ce document sera actif pour une vingtaine d'années, c'est également une bonne chose, car, dans le futur, il pourrait y avoir de nombreux défis et conflits d'usage à ce niveau.

Nous devons toutefois exprimer une déception : la demande faite en séance de dresser un inventaire ou une liste plus ou moins exhaustive des requêtes politiques – interventions, interpellations ou postulats – n'a pas été entendue par la Municipalité. En effet, beaucoup de réponses à des demandes et remarques faites lors des législatures précédentes et actuelle ont été faites en vue du prochain PGA ; il était répondu que la question serait traitée lors de la révision du prochain PGA. Toutes ces remarques éparses n'ont pas fait l'objet d'une liste précise et pourraient donc être perdues si cet inventaire n'était pas fait. Cette réponse a été utilisée par divers municipaux, de toute couleur politique, au fil du temps, que nous espérons évidemment de bonne foi, en vue d'une révision future et non pour botter en touche.

Un tel inventaire est essentiel à ce que la révision du PGA se fasse sur de bonnes bases, car il constitue non seulement une base de travail, mais aussi un moyen d'éviter les erreurs du précédent PGA, ou d'éviter que, localement, de mauvais projets retoqués reviennent par la bande, par oubli ou simplement omission des remarques précédemment faites. En cas de refus de cette demande, les Verts déposeront une interpellation pour demander à la Municipalité de constituer cet inventaire au plus vite, pour que les travaux sur le PGA démarrent sur de bonnes bases. Malgré cette longue remarque, les Verts voteront à la quasi-unanimité les crédits demandés.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pourquoi réviser notre PGA après seulement seize ans ? Parce que, durant cette période, la croissance de notre canton, de notre région, et donc de notre cité s'est accélérée, induisant ainsi une pression accrue sur les terres. La révision du Plan directeur communal (PDCOM), de la Loi sur l'aménagement du territoire et de la Loi sur la promotion et la préservation du parc locatif (L3PL) au niveau cantonal, la pression sur les surfaces d'assolement (SDA) et l'apparition des normes ISOS, du ressort de la Confédération, induiront inévitablement une réduction prévisible des droits à bâtir, et je ne vous parle pas du résultat à venir de l'initiative des jeunes Verts contre le mitage du territoire.

De plus, le Plan directeur communal, vieux de seize ans, et qui fourmille de renseignements et d'intentions intéressantes, n'a aucune portée juridique. Notre territoire communal est soumis à deux régimes de densification fort différents. D'une part, le périmètre compact, situé à l'intérieur du PALM, d'autre part, les zones foraines, comportant aujourd'hui encore quelques hectares, majoritairement en mains privées, qu'il faudra repasser en zones agricoles le moment venu, avec à la clé au minimum deux zéros en moins à leur valeur marchande.

Les parcelles colloquées aujourd'hui en zone réservée le sont pour une durée limitée, et ne sont que partie remise. Comme vous pouvez le constater, il y a de l'ouvrage sur le métier. Cet ouvrage devra être du bel ouvrage, conjuguant augmentation numérique de la population et maintien de notre qualité de vie. Débourser 650 000 francs pour un tel travail, avec des enjeux aussi importants, ne nous paraît nullement excessif. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à réserver un bon accueil à ce préavis.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (soc.) : – Le préavis prévoit un montant de 650 000 francs pour élaborer un nouveau Plan général d'affectation, l'actuel datant de 1996. Ce plan a pour but de définir l'affectation et la constructibilité du territoire de la ville. Je le précise, car, au départ, je ne savais pas exactement ce que recouvrait ce terme.

Nous relevons la pertinence des intentions et des thèmes qu'entend aborder ce gros travail, soit l'évolution démographique, et donc l'augmentation de la population et son vieillissement, la volonté d'une meilleure protection du patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, une critique des formes de construction – assez peu diversifiées – qui découlaient du Plan général de 1996, une plus grande sensibilité aux spécificités des quartiers, une plus grande attention aux commerces et à la vie économique. Nous saluons également la volonté de redéfinir les degrés de sensibilité au bruit, puisque ceux-ci prédéterminent les limites d'immissions autorisées par type de zone. Nous relevons aussi la volonté de tenir compte du réchauffement climatique et des adaptations nécessaires de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

S'agissant du contexte légal, mon préopinant a mentionné les différentes modifications qui sont intervenues. On peut ajouter l'apparition de l'ISOS et le plan de mesures OPair. Relevons que le calendrier est serré, puisque la Municipalité aimerait le mettre à l'enquête d'ici trois ans.

Parmi les thèmes et intentions qui nous sont apparus insuffisamment développés, mentionnons que l'adaptation au réchauffement climatique, tendance lourde, s'il en est, n'est évoquée que sous l'angle de la végétalisation. Or d'autres mesures devront être prises, qui touchent à l'orientation des bâtiments, à la nécessité de couloirs de vent, et donc d'espaces entre les immeubles, à la couleur et aux matériaux des façades, sans oublier, s'agissant des immeubles existants, de leur isolation. On aurait aimé savoir un peu plus sur d'autres thèmes, comme la mobilité ou l'espace à consacrer au trafic routier, au stationnement, la largeur de la chaussée, et notamment des trottoirs.

Un dernier thème a été évoqué par un membre de la commission : le sous-sol et ses possibilités d'utilisation. Ce point sera sans doute repris par d'autres que moi. Il est clair que le nombre de paramètres à prendre en compte est impressionnant.

Sur le plan de la méthode, l'approche par quartiers, en collaboration avec les associations et les représentants des différents quartiers, nous paraît répondre à la sensibilité actuelle de la population. Les différentes modalités de suivi mentionnées dans le préavis nous paraissent tout à fait pertinentes. Nous avons donc reçu de nombreuses réponses à nos questions et le préavis qui nous est soumis témoigne d'une vision ambitieuse. Nous le soutiendrons à l'unanimité.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra le préavis pour la révision de notre PGA. Il salue les orientations prises sur la protection du patrimoine, tout en espérant que le développement nécessaire à notre cité et les objectifs de densification ne seront pas systématiquement sacrifiés sur l'autel de la conservation.

Il souhaite également que, dans le cadre de cette révision, les questions patrimoniales ne soient pas simplement reléguées à la justice, par exemple, en cas de diminution de droits à bâtir, mais que la balance entre les intérêts privés et publics soit bien équilibrée, afin d'éviter à toutes les parties des frais de justice inutiles et des pertes de temps considérables. Il estime et espère que les réflexions seront faites et des mesures prises relatives aux concepts architecturaux, en termes de façades non réfléchissantes ou de création d'ombres dans les rues, ceci afin de lutter contre certaines conséquences du réchauffement climatique.

En ce qui concerne le vœu de la commission, le PLR le soutient, estimant que si le rôle d'un PGA est bien la réglementation de la constructibilité et de l'affectation du sol, il concerne également le sous-sol. Bien que majoritairement molassique, et donc de peu de valeur en termes de ressources, il représente un autre patrimoine de la Ville, qu'il convient

d'utiliser, de gérer et de planifier au mieux, ceci afin de préserver les possibilités d'évolution et de création d'infrastructures souterraines, par exemple de transports et d'approvisionnement énergétique, mais aussi dédié à des usages privés.

M^{me} Laura Manzoni (EàG) : – Dans ce préavis, mon groupe apprécie tout particulièrement la volonté d'associer, je cite, « les acteurs de quartier : associations d'habitants, sociétés de développement, collectifs, maisons de quartier, etc. » au travail fin qui sera effectué quartier par quartier.

Cependant, le financement de la future démarche participative, qui devrait avoir lieu en 2019 d'après M. le syndic, ne figure pas dans le préavis. Elle sera donc réalisée à l'interne, sans moyens particuliers. Nous sommes d'avis qu'un projet de cette envergure n'a de sens que si les habitants s'approprient la démarche, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir s'exprimer lors des différentes phases du projet de révision – avant, pendant et après –, afin qu'ils se reconnaissent dans le produit fini. Pour ce faire, des forces et un budget adéquat sont nécessaires. Est-ce que de nouvelles ressources seront mises à disposition à l'interne pour la réalisation de ce travail ?

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Ayant fait partie de la commission qui a traité du PGA actuellement en vigueur, je ne peux que souhaiter que le Bureau « choisisse » bien le président de cette commission, si la Municipalité veut vraiment mettre à l'enquête ce préavis dans trois ans. En effet, les discussions seront vives et longues. Au vu de ce qui vient de se dire par les uns et par les autres, je crains que le délai imparti par la Municipalité ne soit largement dépassé.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais que l'on éclaircisse quelques points. Tout d'abord, le montant de 650 000 francs me paraît un peu léger par rapport à la masse de renseignements qu'il faudra obtenir pour ce projet. Je n'ai pas compris qui sera mandaté pour faire cette révision. Est-ce la Ville et ses différents services ou des bureaux privés qui participeront à ces relevés ? Si ce sont des bureaux privés, sous quelle forme juridique seront faits les choix ou les appels d'offres ? Je n'ai pas très bien compris non plus sur la base de quel plan cette révision sera faite.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais tout d'abord remercier les différents groupes politiques et la commission et, j'espère, le plénum tout à l'heure, pour le soutien à ce projet, qui est effectivement un enjeu important pour Lausanne.

Le PGA régira toute la ville, à l'exception des secteurs liés à un plan partiel d'affectation ; cela concerne tout de même la grande majorité de la ville. Ce PGA régira la manière dont l'urbanisme évoluera à Lausanne, à l'exception des secteurs prioritaires de développement – Plaines-du-Loup, Près-de-Vidy, secteur de Sébeillon, tous ces secteurs qui sont pointés dans le plan directeur comme étant ceux qui accueilleront de nombreux nouveaux habitants dans les années à venir, ou des secteurs qui feront l'objet de plans partiels d'affectation ; ils seront donc régis par des règlements spéciaux.

Ici, nous régissons l'essentiel des quartiers où nous vivons, soit les quartiers habités de la ville, dont certains ont des qualités patrimoniales, et d'autres moins, mais qui sont denses pour certains, et pour lesquels on fixera des règles de conservation ou de modification possibles. La marge de manœuvre est tout de même modeste. J'ai entendu les remarques, et on tiendra compte notamment des enjeux climatiques liés à l'urbanisme, mais on ne change pas l'orientation d'un quartier par quelques petites touches de bâtiments nouveaux ; on est souvent tributaire d'une histoire, et la marge de manœuvre est modeste. Dans les PGA, on ne régite pas non plus les rues ; cela ne concerne que l'espace bâti.

Tous les PGA sont le reflet de leur époque, du moment où le Conseil communal les vote et la Municipalité enclenche le processus. Nous avons clairement une préoccupation dans ce futur PGA pour toutes les questions qui touchent au patrimoine, en lien notamment avec les normes ISOS – cela a été évoqué par M^{me} Decollogny. Ce sera un des grands enjeux, qui permettra aussi, comme M. Gendre l'a dit, d'apporter un peu plus de sécurité juridique

aux questions patrimoniales ; en effet, on voit qu'aujourd'hui elles sont souvent tranchées au final par les tribunaux. Cela permettra à la Municipalité et au Conseil communal – puisque c'est un acte réglementaire qui est à 100 % de votre compétence – de dire quels sont les quartiers, les secteurs et les immeubles que l'on souhaite préserver ou qui peuvent être modifiés à des conditions restrictives.

Cette démarche sera complètement nouvelle. Plutôt que de diviser la ville en zones de faible, moyenne et forte densité, nous allons engager un travail, qui a déjà commencé, qui est un travail fin, par quartiers, de manière à ce que l'on puisse définir, rue par rue, îlot par îlot, des règles constructibles et des règles de conservation ou de densification possible. On définira les secteurs qui doivent être préservés et les secteurs de verdure, ainsi que les développements souhaités. Je suis convaincu que c'est une manière intéressante d'aborder le PGA.

J'en viens maintenant aux crédits. C'est rare que le Conseil communal souhaite que l'on dépense plus ; j'en prends bonne note. Mais j'aimerais louer les vertus d'un travail qui sera fait en bonne partie à l'interne. Cela me permet de répondre à la question de M. Gaudard : ce PGA ne sera pas confié à des bureaux externes ; l'équipe de chargés de projet du Service d'urbanisme est fortement mobilisée sur ce PGA. Les mandats concerneront des études spécifiques et des points particuliers. Ils seront octroyés selon les règles des marchés publics, c'est-à-dire avec des appels d'offres quand ils dépassent certains seuils. En général, on met toujours des bureaux en concurrence, même pour des montants modestes, s'agissant de ce type d'étude. On procédera pour ce futur PGA comme on procède habituellement.

Nous avons souhaité nous appuyer sur notre équipe non pour des raisons économiques, mais pour des raisons de compétence et de valeurs. Nous avons une équipe d'une bonne dizaine de chefs de projet, qui sont des urbanistes compétents, qui ont des idées sur la ville, et qui sont très motivés à s'engager sur ce travail. C'est un gros chantier qui s'ouvre. M^{me} Longchamp a raison de dire que les délais sont serrés ; j'espère que nous les tiendrons. La Municipalité essaiera de faire sa part, et on espère que le Conseil communal fera la sienne ensuite. C'est dans ce sens que l'on va conduire la démarche participative, donc en bonne partie avec des ressources internes du Service d'urbanisme, avec l'appui de bureaux externes, pour conduire ce projet ambitieux, qui doit nous permettre, je l'espère, de définir de manière consensuelle ce que sera l'avenir des quartiers lausannois déjà construits ; c'est bien de cela qu'il s'agit.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (soc.), rapporteur : – Comme l'a signalé M. Gendre, la commission a émis un vœu, que vous trouverez dans le rapport. Néanmoins, nous ne nous prononçons pas ce soir sur le vœu. Les conclusions du préavis ont été votées en bloc et acceptées par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions du préavis sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/15 de la Municipalité, du 19 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- destiné à financer la révision du PGA ;

2. de balancer le compte d'attente 1930.581.143 par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus par la rubrique 1930.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Service de l'urbanisme ;
4. de faire figurer, sous rubrique 1930.390 du Service de l'urbanisme, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police

Préavis N° 2018/24 du 14 juin 2018

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – Sur le plan cantonal, le Grand Conseil a accordé un crédit de 4 440 000 francs en mai 2018 pour le remplacement des appareils portables et accessoires POLYCOM de la Police cantonale vaudoise. Cela correspond aux appareils demandés ici pour Lausanne.

Aujourd'hui, le Grand Conseil a voté un crédit de 13 964 000 francs pour financer la migration du réseau de transmission et le renouvellement des stations de base du réseau POLYCOM. Pour votre information, selon le chiffre 4 de cet Exposé des motifs et projet de décret, cela n'a aucune influence sur le budget des communes, puisque ce montant est prélevé dans le cadre de la taxe mensuelle.

La discussion est ouverte.

M. Xavier Company (V) : – Je commence par remercier M. le rapporteur et M. le municipal de nous avoir permis de nous rendre dans la centrale de police pour observer le travail de nos policiers sur le terrain, et de tout le service de sécurité et d'urgences. C'est important pour nous, en tant que miliciens, de nous rendre compte de ce que réalisent les agents de police, comme tous les membres de l'administration dans leur travail de tous les jours, lorsque nous traitons d'un postulat comme celui-ci. Nous nous rendons ainsi compte de l'impact que peuvent avoir nos votes. Cela avait été le cas avec les correspondants de nuit, et c'est le cas cette fois encore. C'est vraiment utile, et je les remercie pour cela. Je remercie aussi les policiers qui nous ont accueillis et qui nous ont fait une bonne place pour observer leur travail au quotidien.

Concernant l'objet du rapport, ma première question a été de savoir si nous avons réellement le choix ; je crois que la réponse est non, nous n'avons pas le choix. Sinon, le travail de notre police serait mis à mal. Et je crois qu'aucun membre de ce Conseil n'accepterait de détruire ce travail ou de le rendre beaucoup plus compliqué.

En effet, cela fait treize ans que les appareils actuels sont utilisés. Ils ne sont plus produits à l'heure actuelle, et on ne peut donc pas les réparer. Si l'on ne veut pas revenir au bon vieux talkie-walkie que l'on peut entendre en se branchant sur la bonne fréquence radio, on doit simplement mettre à jour nos appareils. Le soutien des Verts n'est pas acquis seulement par obligation. C'est aussi par satisfaction quant à la gestion de la Municipalité de ce matériel en termes de durabilité. Cela fait treize ans que nous utilisons ce matériel, qui est du matériel électronique pointu, exigeant et en fin de fabrication. Il est donc nécessaire de le changer.

Les nouveaux appareils sont récents ; ils ont donc une longue durée de vie. Le réseau national utilisé par la quasi-totalité des services d'urgence est donc rentabilisé, puisqu'il est

maximisé dans son ensemble. C'est un réseau qui existe depuis de nombreuses années, qui va être prolongé en tout cas jusqu'en 2035, comme les nouveaux appareils, comme promis dans ce rapport-préavis. Satisfaite de ces constats en termes de durabilité, la majorité des Verts acceptera ce rapport-préavis. Je vous engage à en faire de même.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Nous voulons un Corps de police efficace et, par conséquent, doté d'outils performants. Les moyens de communication en font partie. Avec ce préavis, il nous est demandé de renouveler les terminaux de communication, qui ont subi les effets technologiques du temps au cours des seize années passées, et dont le nombre existant ne permet pas de coordonner l'ensemble du Corps de police, fort, toutes fonctions confondues, de 647 agents.

A cet état de fait s'inscrit la capacité de disposer d'une infrastructure harmonisée tant sur le plan fédéral que cantonal et communal. Les informations données par le rapporteur en préambule montrent toute son importance.

Pendant les travaux de la commission, un support de haute valeur a permis de donner tout son sens à ce préavis, caractérisé par son aspect technique, permettant ainsi d'en reconnaître le bien-fondé. C'est l'occasion de remercier le spécialiste télécom du Corps de police. Le PLR soutient la demande de ce crédit d'investissement et il vous recommande d'en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Effectivement, comme l'a dit notre collègue Company, nous n'avons pas le choix de refuser ce crédit ou de discuter le choix technique. La commission l'a bien compris. Nous nous voyons mal, nous, Lausannois, avoir notre propre technologie. La Suisse n'est pas un grand pays, mais il y a tout de même un certain nombre d'organismes et d'entités pour lesquels une unité de matériel est absolument indispensable. Finalement, cela fait tout de même bien du monde : les polices cantonales et communales, la police ferroviaire, la police militaire, les gardes-frontière, les sanitaires, le Service cantonal des routes, la REGA, la Protection civile et les pompiers suisses. Mais les pompiers vaudois n'en font pas partie ; il s'agit du dernier village breton, qui résiste pour des raisons qui lui sont propres.

Il faut aussi savoir que la Police municipale lausannoise est l'utilisateur et la Police cantonale vaudoise est l'opérateur. Nous payons donc une redevance d'utilisation : 40 francs par appareil. On peut discuter du prix, mais il n'y a pas beaucoup à discuter. On peut simplement mettre un peu de baume sur notre porte-monnaie en nous disant que les autres paient 80 francs. Nous avons un rabais peut-être un à cause du nombre d'appareils utilisés ; je n'ai pas l'explication pour laquelle nous payons la moitié moins que les autres. La commission a accepté ce préavis à l'unanimité et nous vous recommandons de la suivre.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Je souhaite vous livrer quelques éléments de ma réflexion sur ce thème. Je ne suis pas un spécialiste de la télécommunication et ma réflexion n'a pas dépassé le niveau de savoir si l'on devait effectuer un investissement de 3 millions pour acheter des radios pour notre Corps de police.

Evidemment, on souhaite tous, dans ce Conseil tout au moins, que les policiers municipaux aient des moyens de communication adéquats, pour qu'ils puissent se coordonner et agir rapidement. C'est important pour leurs interventions et leur sécurité. Il est essentiel aussi que la coordination soit aisée avec les autres services de police, ou liés à la sécurité et aux urgences, susceptibles d'interagir avec la police lausannoise.

Professionnellement, j'ai l'occasion de travailler dans des conditions différentes, avec des niveaux techniques divers ; je vois bien l'importance d'avoir des outils à jour et la frustration que provoquent les outils obsolètes, d'autant plus quand on intervient dans le but d'aider, de protéger, voire de sauver.

Trois millions, ce n'est pas rien. J'ai essayé de comparer ces chiffres à d'autres chiffres qui pourraient représenter quelque chose pour moi. A la louche, j'ai estimé que cela représente

les impôts communaux annuels de 300 personnes qui paieraient 10 000 francs d'impôts communaux. Sur cinq ans de durée approximative de validité de technologies de la communication, cela représente 60 contribuables moyens. Cela représente, de nouveau à la louche, le coût salarial d'un groupe de 30 policiers, soit six policiers sur cinquante. Il faut prendre ces chiffres comme des ordres de grandeur. On voit que c'est un investissement significatif, mais raisonnable.

La technicité n'est pas tout ! Les compétences sociales, légales et pratiques de nos policiers sont bien entendu essentielles. Mais la communication, et donc l'information, est un facteur qui permet d'être plus dans l'action et de profiter rapidement des compétences d'un groupe plus grand ; cela potentialise des expertises. C'est donc une bonne idée d'investir dans ce domaine. Je vous invite, avec l'ensemble de mon groupe, à soutenir ce préavis.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Le groupe socialiste se rallie aux avis exprimés par les divers groupes. Il est important de souligner que nous avons eu besoin de beaucoup d'explications en commission. En effet, ces 3 millions seront dépensés pour 700 appareils, et on payera la redevance pour les 350 activés. Cela a demandé un certain effort de la part de l'équipe et de notre municipal, M. Hildbrand, pour que l'on puisse comprendre la mécanique et nous retrouver un peu dans cette masse de chiffres. Je salue donc l'effort consenti par les rédacteurs du rapport, qui nous ont donné les détails nécessaires à comprendre le pourquoi du comment.

Je me rallie aux positions exprimées. C'est un effet un montant important, mais on ne peut pas faire autrement. Le groupe socialiste suivra les conclusions de la commission et approuvera ce projet.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'aimerais remercier les différents groupes qui ont exprimé leur soutien à ce projet. C'est toujours délicat de voter un tel montant pour des équipements, mais c'est un vrai plus pour notre police et pour les différentes personnes qui sont actives dans le domaine de la sécurité.

L'uniformité et l'absence de choix de matériel sont la conséquence d'une très bonne coordination des différents feux bleus au niveau suisse. Je vous remercie encore pour votre soutien, qui sera transmis au Corps de police.

La discussion est close.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – La commission a voté les conclusions de manière groupée et les a acceptées à l'unanimité.

Le préavis est adopté sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/24 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.-, destiné à couvrir les frais de renouvellement des appareils de communication radio du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de CHF 600'000.- pendant cinq ans par la rubrique 2410.331 du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2410.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d’action dans le cadre de l’adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l’Organisation mondiale de la santé

Préavis N° 2018/33 du 16 août 2018

Sports et cohésion sociale

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Latha Heiniger (soc.), rapportrice : – Ce rapport n’est pas forcément conventionnel, car j’ai ajouté un préambule, qui me paraissait nécessaire à la bonne compréhension de ce préavis. Sachant aussi qu’il y a différentes personnes dans ce Conseil qui y siègent depuis peu de temps, cela me semblait important d’aller rechercher les informations dans les différents préavis. C’est la raison pour laquelle il y a ce préambule, que j’ai ajouté de ma propre initiative.

Il y a ici des ouvrages qui nous ont été distribués dans le cadre de la commission, rédigés entre autres par Jean-Pierre Fragnière, sur les enjeux de société. J’en ai quelques exemplaires que je donne volontiers.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – L’augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans à Lausanne est en passe d’explorer à l’horizon 2030-2050. Certains collègues parlent même d’un vrai tsunami gris.

Présenter un préavis détaillé sur la politique à venir de notre Ville face à cette situation, somme toute nouvelle par son ampleur, paraît évident. Le PLR se réjouit que la Municipalité ait clarifié son intention à ce sujet. Il ne peut qu’approuver, du moins dans ses grandes lignes, les intentions que ce préavis contient et la modicité de l’impact financier supplémentaire qu’elles impliquent.

Toutefois, une partie des membres du PLR regrette le choix de la Municipalité d’engager à nouveau un délégué spécialisé, et se demande s’il n’y aurait pas eu lieu tout simplement de charger une personne de traiter plusieurs dossiers spécifiques. D’autres membres regrettent le choix des horaires prévus, rendant parfois difficile l’accessibilité des services proposés, notamment pour les proches aidants encore actifs dans le monde professionnel. Néanmoins, et mis à part ces réticences relatives, le PLR prend acte de ce projet et l’approuve dans ses grandes lignes. Il vous suggère d’en faire de même.

M. Roland Philipoz (soc.) : – Ce rapport-préavis tombe à point nommé. Ces dernières années, les messages des démographes, des assureurs, des services de santé ne finissent pas de nous avertir sur les conséquences du vieillissement de la population et des impacts que cela aura sur les personnes elles-mêmes, mais également sur la communauté.

Le travail ayant conduit à l’élaboration du rapport-préavis a été initié avec une démarche participative conduite par la Ville entre 2014 et 2016, en impliquant les différentes associations concernées par les seniors. De plus, par une consultation des services-clés, le Service social communal a établi un état des lieux des offres et réalisations à l’intention des seniors, ainsi qu’un recueil des idées de ce qu’il y aurait lieu de développer. De ces démarches et d’entretiens ciblés dans les services, un plan d’action a été établi.

Le préavis décline pour chacun des huit thèmes – par exemple, les espaces extérieurs, les transports, le soutien communautaire, le logement – l’état des lieux de ce qui existe, son évaluation par les associations de seniors et les mesures proposées dans le plan d’action. Le constat est évident : beaucoup de choses existent déjà et répondent aux besoins actuels. Il manque sans doute des supports pour accéder aux informations à l’intention des personnes et de leur entourage, ce public n’étant pas le plus enclin à utiliser les supports

informatiques. Mais cela change. Les premiers-nés de la génération Y, c'est-à-dire ceux qui sont nés avec l'informatique, atteignent maintenant 40 ans.

D'aucuns pourraient regretter un manque d'ambition ou de créativité dans le plan d'action qui nous est proposé ; or il ne me semble pas que c'est dans les propositions que se situe la force du préavis, mais plutôt dans les moyens dont la Ville veut se doter pour faire face aux défis futurs, à savoir une gouvernance forte qui implique les différents acteurs, par la création d'un poste de délégué aux seniors, qui aura la charge, de par son expertise, de développer une politique transversale aux services globale et cohérente, et par la mise sur pied d'une commission consultative seniors, composée de membres des associations, de conseillers communaux et de spécialistes des questions du vieillissement.

Enfin, pour soutenir et compléter ce dispositif, il y aura un groupe de travail seniors réunissant des responsables et des spécialistes de l'administration communale, sur lesquels le délégué devra pouvoir s'appuyer pour développer des projets et apporter des adaptations aux besoins de la population senior.

Ce préavis donne des moyens à la Ville pour se préparer aux besoins futurs d'une population vieillissante. Avec le délégué, la commission consultative et le groupe de travail spécialisé, elle disposera des supports pour organiser et soutenir les réflexions, répondre aux demandes et anticiper les besoins, tout ceci s'appuyant sur les personnes concernées au travers des associations. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce préavis. Je vous encourage à en faire de même.

Comme le préavis répond complètement aux attentes du postulat « “Tsunami gris” : Lausanne sera également touchée ! », je vous propose, monsieur le président, de le considérer comme traité et de ne pas ouvrir une nouvelle discussion à ce sujet. J'aurais dû le retirer, mais j'ai été pris de court par la demande de traitement en urgence du préavis.

Le postulat Roland Philippoz : « “Tsunami gris” : Lausanne sera également touchée ! » est retiré.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'avais une question de procédure sur le traitement de deux objets ensemble. Elle n'est donc plus pertinente après le retrait du postulat.

Le président : – Nous avons été avertis de ce retrait, raison pour laquelle nous avons procédé ainsi.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Du moment que le préavis dont nous parlons ce soir est la réponse au postulat Philippoz, je ne vois pas l'utilité de le retirer.

Ce préavis est d'ailleurs dense et exhaustif ; il ne se lit pas comme le journal du matin. Il fait un état des lieux et a un certain nombre de propositions d'amélioration. Il nous propose la création d'un poste à mi-temps. Personnellement, et compte tenu des postes créés à plein temps pour les piétons, les vélos, la nature et autres, je pense qu'un poste à mi-temps pour les seniors, auxquels j'appartiens, ce n'est pas trop.

Ce préavis s'occupe des problématiques liées à la vieillesse. Le délégué à mi-temps devra être particulièrement attentif aux différentes sphères de compétences de toutes ces entités – et elles sont nombreuses – afin d'éviter à la fois des doublons et des manques. Nous relevons avec satisfaction que l'utilisation des transports publics dans leur globalité – de l'affichage à l'accessibilité, en passant par la main courante dans les véhicules – est prise très au sérieux.

Nous sommes plus dubitatifs, mais c'est une opinion personnelle, concernant les cours d'initiation à l'usage du vélo électrique, à moins qu'il y soit dispensé une approche portant sur l'art du freinage en descendant l'avenue d'Ouchy – cela, c'est autre chose.

Une insertion au point 6.8.1 me pose un problème. Il s'agit des appartements vastes, occupés par deux, puis par une personne, et pour lesquels une directive municipale lui permettrait, sous certaines conditions, de rester. Je me souviens que nous avons traité d'un

postulat de notre collègue Sophie Michaud Gigon qui parlait d'une bourse. Elle faisait remarquer, avec une certaine pertinence, que d'avoir des appartements de plus de 100 m² ou de 120 m² occupés par une personne n'était pas forcément la meilleure façon de répartir le logement à Lausanne.

Nous constatons également avec satisfaction qu'il est fait mention de la maison Mivelaz. Elle est citée en exemple également par le Canton qui, semble-t-il, ne dispose pas de marge de manœuvre pour contraindre les promoteurs à affecter quelques logements aux seniors sur de grands projets. Cette insertion est la mienne, et cela remonte à quelques années. J'avais effectivement constaté que le Canton ne pouvait que prendre son bâton de pèlerin. Pour des projets immobiliers qui ont pourtant quelques centaines de logements, il ne pouvait qu'essayer de persuader les promoteurs d'affecter quelques appartements à des seniors, avec quelques aménagements. La maison Mivelaz est un exemple qui devrait être suivi et pour lequel le Canton devrait prendre de la graine.

Je remercie la Municipalité pour ce préavis exhaustif qui, à défaut de se lire facilement, est très intéressant. Je vous invite à l'accepter massivement.

M. Johan Pain (EàG) : – J'ai fait partie des deux commissions, je sais donc de quoi l'on a parlé, mais j'interviens particulièrement sur le préavis. J'étais déçu par rapport au peu de temps qu'on a eu à consacrer au développement de ce préavis ; on aurait dû avoir deux séances. Dès qu'on entrait un peu dans les détails ou dans des situations particulières, on nous répondait qu'il faudrait voir après, quand l'organisation serait mise sur pied. Cela me dérange. C'est bien beau de faire des séances de commission, mais on voulait un peu plus ; or on nous a fait comprendre qu'il fallait faire assez vite.

Le préavis présente l'orientation que la Ville entend donner à sa politique sociale de la vieillesse. Ce plan d'action doit permettre à Lausanne de veiller aux besoins de ses seniors et ancrer leur place au sein de la Cité, afin qu'ils puissent y participer, pour prévenir toute exclusion. Il concrétise la démarche initiée en 2013 par l'adhésion de la ville au réseau mondial Villes amies des aînés de l'OMS. Entre fin 2014 et début 2016, le service communal a associé différents groupes d'aînés à une évaluation des problèmes des seniors vivant à Lausanne. L'analyse a abordé des aspects très diversifiés, comme le logement, l'espace public, la participation à la vie sociale ou les prestations de la Ville.

Les participants ont pu faire des propositions pour améliorer les points critiques. Exemple : le groupe de travail des aînés de la ville de l'AVIVO, dont je suis membre – je déclare par là mes intérêts ; j'aurais dû le faire avant –, s'est impliqué activement dans cette démarche participative. Il a présenté plusieurs propositions et a suivi de près la rédaction d'une liste de propositions établie en commun avec le Service social. Cette liste a servi de base à l'élaboration de ce préavis.

Dans son ensemble, il faut reconnaître l'effort de réflexion et d'inclusion sociale dont la Municipalité a fait preuve en rédigeant ce préavis. Certaines mesures proposées dénotent une recherche de solutions créatives. Il faut relever surtout le souci d'associer les citoyens concernés à une étude, ce qui permettait de mieux définir les problèmes et d'éviter certaines erreurs. En revanche, d'autres mesures devront être précisées ou étoffées ultérieurement, notamment celles qui concernent les demandes des points 2 et 7.

Le projet de gouvernance appelle plusieurs commentaires. Le préavis propose de créer trois entités pour réaliser ce plan d'action : un poste de délégué aux seniors – il s'agit de la mise en œuvre du plan, de la coordination du travail et du contact entre les divers partenaires, internes et externes à l'administration ; un groupe de travail seniors transversal pour impliquer les services communaux dans la démarche, et appuyer et diffuser les initiatives du ou de la déléguée, tâche assurée par les secrétaires généraux ou par les représentants désignés par lui ou elle ; la commission consultative seniors, composée de représentants des associations de seniors, des membres du Conseil communal et de spécialistes de la thématique – elle servira de plateforme d'échange en matière de politique sociale de la vieillesse.

A première vue, ces trois mesures semblent rationnelles. Mais, pour éviter une usine à gaz, comme on en connaît dans d'autres secteurs, il est tout de même nécessaire qu'une personne compétente pilote le projet, assure la transmission des informations aux différents niveaux, coordonne la mise en œuvre dans les services communaux et assure le contact avec tous les partenaires, internes et externes. Son temps de travail devrait être au moins de 80 %, si l'on prend le plan d'action au sérieux.

De même, il est indispensable que quelqu'un soit responsable d'assurer, dans chaque dicastère, la réalisation des objectifs du plan qui leur est assigné. Cela nécessite-t-il la création d'un groupe de travail spécifique ? A voir ! Une commission consultative est, certes, une bonne idée pour assurer le relais entre les demandes des seniors et l'Administration, censée y répondre. Au vu de sa composition, nous nous demandons toutefois quelle sera la place réelle de la voix des seniors. Entre les technocrates, les théoriciens du troisième âge, qui sont jeunes mais savent déjà – ils ont 20 ou 30 ans, mais ils savent comment on est ! Chapeau ! –, et les politiciens, nous nous demandons également pourquoi Agora, une plateforme cantonale – qui est aussi un peu une usine à gaz – sera chargée de réunir une entité communale.

Pourquoi ne pas s'adresser directement aux différentes associations de retraités actives à Lausanne ? Il y a l'AVIVO, mais il y en a d'autres. On veut prendre Agora ; je n'ai rien contre Agora, je ne sais même pas qui c'est – pour dire l'intelligence de proposer cette association. Adressons-nous à ceux qui sont concernés, qui travaillent tous les jours avec les seniors, pour participer à cette commission consultative, afin de donner la parole aux seniors de milieux modestes et de leur permettre de définir eux-mêmes leurs besoins essentiels. En conclusion, le groupe Ensemble à Gauche vous recommande de soutenir ce préavis.

M. Axel Marion (CPV) : – Je me fais ici le porte-parole du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux pour soutenir ce rapport-préavis. Il va de soi que la vieillesse, l'encadrement et l'investissement dans les personnes âgées sont extrêmement importants pour une ville comme Lausanne.

Nous avons ici un rapport-préavis peu conventionnel. C'est un plan d'action, qui se lit presque comme un tableau de bord, avec une sorte d'état de la situation des différents dossiers. C'est un préavis technique et intéressant à découvrir sous cet angle. D'un autre côté, cela rend peut-être le débat politique un peu plus difficile, puisque c'est plutôt un listing des mesures déjà entreprises. J'en veux pour preuve ce qui a été dit.

Le coût financier de ce préavis est relativement modéré, mais si on liste toutes les mesures prises, on est face à une politique publique d'une certaine importance. J'appuie cela et je le trouve positif, mais, dans ce rapport, on n'a pas une vision très claire de la totalité des montants impliqués. C'est un travail que nous pouvons tous faire, soit reprendre les différents rapports-préavis pour avoir une identification complète.

On est donc dans quelque chose d'hybride, entre un rapport-préavis « classique », politique, et un document de gestion, qui n'est pas forcément du ressort de notre Conseil. Compte tenu du fait qu'on ne peut pas modifier le texte, on doit adopter une conclusion globale, qui ne permet pas forcément d'aller dans le détail des mesures.

J'ai aussi une remarque de fond. Ce préavis – je n'ai pas fait partie de la commission, mais je représente M^{me} Schaller, qui ne pouvait pas être présente ce soir – présente plutôt les personnes âgées dans leur aspect vulnérable et non selon l'aspect opportunité. Oui, on parle de la participation, oui, on parle de la vie de quartier, mais sans doute que cet aspect aurait mérité d'être davantage mis en avant. Les différents chapitres parlent des mains courantes, de l'initiation aux nouvelles technologies, de logements protégés ; tout cela est nécessaire, mais ce groupe de personnes peut aussi apporter énormément, et cet aspect apparaît relativement peu.

J'aimerais faire un lien avec un thème qui est aussi cher à M^{me} Heiniger, la FASL. J'ai fait une recherche textuelle : la FASL n'est citée qu'une fois dans ce préavis, un peu par la bande, sans vraiment creuser. Or il me semble que, par rapport à la politique des quartiers dont on parle depuis plusieurs séances, là aussi, il y aurait quelque chose à creuser. J'espère qu'une fois qu'on aura pu traiter ce thème de l'animation socioculturelle à fond, on verra apparaître cette question des aînés. A mon avis, c'est un aspect extrêmement important de cette politique.

Concernant la gouvernance, cela me paraît relativement convenable. Un poste de délégué à mi-temps n'est pas exagéré. J'avais plaidé à l'époque pour la création d'un poste de délégué à la politique familiale. On m'avait dit que cela ne se pratiquait plus ; il semble que cela revient à la mode.

Le fait d'avoir un groupe de travail qui réunit les services de la Ville et un groupe de conseil auprès des milieux concernés est intéressant. Je n'y vois pas grand-chose à redire. Par contre, et je terminerai par là, il me paraît essentiel de pouvoir mener une évaluation de ce dispositif dans quelques années. Là aussi, il faudrait que M. le municipal puisse nous dire comment il est prévu de faire l'évaluation de ce dispositif très complexe d'ici quelques années, parce que c'est ce qui nous permettra de savoir si cette politique a vraiment porté ses fruits.

M. Ilias Panchard (V) : – La société a parfois tendance à déconsidérer les personnes qui ont la soixantaine passée, une fois à la retraite. Le rôle social peut rapidement se réduire comme peau de chagrin. Avec le vieillissement de la population, le défi consiste à développer une ville dans laquelle les personnes âgées se sentent, elles aussi, à leur place, se déplacent plus facilement, participent à des activités variées, et peuvent partager leurs expériences, passées ou actuelles, avec le reste de la population, en particulier avec les plus jeunes. L'ambition est grande, et cela s'inscrit évidemment dans la durée. Ce préavis est une étape supplémentaire dans ce sens, et nous espérons que de nouvelles thématiques seront plus développées à l'avenir, notamment en mettant l'accent sur l'intergénérationnel ou la lutte contre l'isolement.

Tout d'abord, la démarche participative entreprise est à saluer, de même que la volonté d'y inclure les associations qui représentent les aînés, par exemple lors de la construction de nouveaux quartiers. La priorité est, comme le souligne le préavis, d'améliorer la communication sur l'offre existante, comme le Point Info-seniors, situé à l'Espace Riponne, dont j'ignorais personnellement l'existence. La volonté d'intégrer les besoins des personnes âgées dans les politiques urbanistiques, le logement ou le transport est une très bonne chose, et ce dès le départ, lorsqu'il s'agit de nouveaux projets.

Nous le voyons, plus on creuse ce sujet – on l'a vu lors des différentes interventions –, plus les liens avec d'autres politiques apparaissent. Le défi sera de réussir à coordonner efficacement ce plan d'action, tout en imaginant des synergies avec d'autres dicastères.

Le lien avec l'emploi est très intéressant, à un moment où l'employabilité – terme relativement barbare – des plus de 50 ans a tendance à baisser aux yeux de nombreux employeurs. De même, créer des liens forts avec la politique des quartiers et des écoles permettrait de faire émerger des projets intéressants, en particulier intergénérationnels. Je pense à la possibilité donnée à des aînés d'aider des instituteurs ou des institutrices dans l'accompagnement des élèves lors d'activités en classe ou de sorties scolaires, pendant quelques heures par semaine, comme cela a été initié dans le Canton de Neuchâtel, avec un projet porté par Pro Senectute. Cela va entièrement dans le sens intergénérationnel, pour la plus grande joie des seniors intéressés et des écoliers.

Enfin, la question de l'isolement, dont certains aspects sont aussi abordés dans ce préavis, est un sujet crucial. C'est un réel problème lorsque des personnes ont de plus en plus de peine à sortir de chez elles, avec les impacts que l'on peut imaginer sur leur vie et sur leur santé. Pour y répondre, un accompagnement ciblé, par exemple par des bénévoles, pourrait permettre à ces personnes âgées d'être régulièrement accompagnées pour aller faire des

courses, aller chez le médecin ou chez le coiffeur, ou encore pour se déplacer avec les transports publics. Cela pourrait se faire avec un numéro gratuit, qui permettrait de prendre rendez-vous la veille pour bénéficier, une fois pas semaine, par exemple, d'un coup de pouce bénévole. On voit que pas mal de choses ont été évoquées, qui pourraient fonctionner et faire le lien avec les différents dicastères.

En conclusion, le vieillissement de la population concerne toutes les générations. Une politique de la vieillesse doit s'adapter à la société plus âgée de demain, mais aussi aux jeunes d'aujourd'hui, dans la perspective de leur vieillissement. Le groupe des Verts vous recommande, à l'unanimité, d'accepter ce rapport-préavis.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – J'ai été membre de cette commission, et je souhaite faire deux remarques. Le préavis est excellent, mais j'avais deux interrogations, et je reste toujours à ces interrogations. Premièrement, le terme de senior englobe des gens qui vont de 65 ans à 85, 90, voire 100 ans, ce qui me paraît tout de même être une tranche d'âge très large ; il y a peu de différenciation entre les tranches d'âge dans le préavis, mais ce n'est pas un même senior : aujourd'hui, on ne vit pas de la même façon à 65 ans qu'à 85 ans. Cela dépend beaucoup des personnes, mais il y a une différence, et elle était peu visible dans le préavis.

Deuxièmement, il y a la question des proches aidants, qui est assez peu développée. Effectivement, de plus en plus de personnes âgées sont accompagnées par un proche lors de démarches administratives, ou pour se rendre au point Info-seniors, par exemple, qui a des horaires d'ouverture semblables aux heures de bureau. Cela ne permet pas à une personne qui travaille d'accompagner une personne de son entourage. Là aussi, j'ai trouvé que la question des proches aidants était peu traitée. J'espère que le délégué, avec les différentes choses qui seront mises en place, tiendra compte de ces deux éléments.

M. Sébastien Kessler (soc.) : – Je ne peux que relever la nécessité de développer des actions spécifiques, bien que les personnes âgées ne sont pas ma spécialité. Je ne discuterai donc pas une action ou une autre.

J'aimerais toutefois prendre la parole sur la nécessité de nommer ou non une déléguée, comme on l'entend régulièrement dans notre plénum, un ou une madame senior, un monsieur ou une madame handicap ; évidemment, je caricature un peu.

Un autre domaine où je me sens un peu plus à l'aise, c'est celui du handicap ; une politique a été mise en œuvre l'an passé par l'acceptation du préavis sur l'accessibilité universelle. Il y a un réel lien entre ces deux politiques – celle acceptée l'an passé et celle présentée ce soir. On le voit par les moult exemples du préavis. En effet, la première raison pour laquelle on est en situation de handicap, c'est évidemment l'âge.

Je ne veux pas être mauvais joueur et faire des règles de trois sur les taux d'activité que l'on a accordé à un délégué ou à un autre – ce n'est pas le but. Finalement, j'aime bien l'idée que plusieurs délégués à temps partiel sont en charge d'un sujet, plutôt qu'un seul individu, qui cumulerait des charges qui s'enchevêtrent. C'est, je pense, des intelligences cumulées, de la souplesse aussi, pour pouvoir disposer, peut-être, dans quelques années, d'un taux plus élevé, si leur mission tend à évoluer.

Je fais simplement le vœu ce soir, et c'est particulièrement vrai dans le cumul de ces politiques et de ces plans d'action enchevêtrés, que les divers délégués se parlent, se complètent réellement, qu'ils ne travaillent pas en silo ni en concurrence, qu'il y ait un réel partenariat. Pour appuyer mon vœu, cela peut même passer par leur engagement réfléchi dans ce sens. Je vous invite à soutenir ce préavis.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Ce préavis s'inscrit dans la suite d'un premier préavis de 2013 sur la politique communale de la vieillesse, qui en définissait les fondements et les concepts. C'est à cette occasion, monsieur Marion, que la première discussion politique s'est faite, et c'est aussi là que nous avons discuté de mettre en place un plan d'action selon le concept OMS – il existe plusieurs de ces concepts.

Cela nous a permis de lancer une démarche participative et de mettre en place un plan d'action ; je précise que c'est un plan d'action communal et non un plan d'action pour les associations d'aînés. C'est pourquoi quand, en commission, on me disait que les bureaux de Pro Senectute ferment à 16 h 30, je ne pouvais rien répondre. Par contre, on pourra reprendre cet aspect dans le cadre de la commission consultative, et on pourra l'approcher. Ensuite, il y a les moyens de gouvernance qui sont possibles avec les finances de la Ville.

La commission consultative, monsieur Pain, et je suis content que vous ayez pu exprimer votre avis sur ce préavis, aura un certain nombre de représentants d'associations, et nous avons indiqué que nous allons prendre des associations représentées au sein d'Agora, mais elles y viennent à titre individuel. Mais je ne savais pas que toutes les associations importantes qui travaillent avec les personnes âgées à Lausanne ne font pas forcément partie d'Agora, et j'ai compris où était le problème. Mais aussi, une multitude de personnes se proposent de façon spontanée pour être membres de cette commission, suite à la parution dans la presse des éléments de ce préavis. C'est assez intéressant. Nous avons un point Info-seniors. C'est le point de rencontre de toutes les personnes qui veulent un renseignement.

Ensuite, il y a un débat, avec une littérature abondante, pour savoir s'il faut appeler ces personnes « personnes âgées », les « vieillards » ou les « vieux ». On a choisi celui qui était le plus courant à ce moment : « seniors ». Je vous promets que cela a fait l'objet de longues discussions, et si j'avais laissé la commission aller dans ce sens, on n'aurait pas eu besoin de deux séances, mais de quarante-cinq.

Je reprends maintenant la question du bilan, puisque M. Marion l'a relevée. C'est bien là que l'on verra si le fait de mettre en place une politique amène une amélioration, ce qui est le but principal de la mise en place d'une politique de la vieillesse. Nous travaillons déjà de manière coordonnée avec Lausanne Région et avec le Canton. Dans ce cadre, comme vous l'avez lu dans le préavis, nous avons demandé à l'EESP de Lausanne de nous faire un diagnostic de ce qui se passe dans toutes les communes de Lausanne Région, pour pouvoir avoir une action commune, en partant du principe que les gens se déplacent et que, pour une certaine catégorie de la population, on peut tout d'un coup habiter Lausanne, mais aussi devoir aller dans une maison pour personnes âgées ou dans un EMS dans une autre commune, et qu'il faut garder un certain nombre de liens.

Les travaux viennent de nous être remis. C'est un diagnostic fort intéressant, qui reconnaît d'ailleurs la valeur de la démarche lausannoise, initiée en 2013 avec le préavis sur la vieillesse. Bien entendu, pour faire un bilan, il s'agit de bien faire les diagnostics. Dans ce cadre, le Canton, qui finance l'étude de Lausanne Région avec les communes, finance aussi une étude de Pro Senectute, qui propose des diagnostics. On travaille donc de manière concertée. Après un certain nombre d'années, nous pourrions effectivement faire un bilan ; c'est essentiel. Je vous remercie pour toutes vos interventions. Au nom de la Municipalité, je vous demande de soutenir ce préavis.

La discussion est close.

M^{me} Latha Heiniger (soc.), rapportrice : – La conclusion du préavis a été acceptée par la commission à l'unanimité.

Le préavis est adopté sans avis contraire et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/33 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la consultation menée dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, du plan d'action proposé, de la création d'un poste de délégué-e aux séniors, et de la mise en place d'une Commission consultative séniors, selon les dispositions municipales en vigueur.

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »

Développement

Le sport pour tous est une des pierres angulaires de la politique du sport de la Ville de Lausanne. Lors du traitement en commission du préavis sur les terrains de sport de Pierre-de-Plan, nous avons demandé que la Municipalité s'empare de la question de l'utilisation des installations sportives par des tiers et des conventions qui pourraient exister entre les clubs - souvent responsables de l'entretien - et les utilisateurs occasionnels du quartier. Nous avons en effet constaté que les terrains sportifs utilisaient de larges surfaces de sol public au sein de la ville et qu'il était intéressant et logique de les utiliser plus souvent.

A Chailly, l'Ecole nouvelle interdit le passage sur ses installations en extérieur (en l'occurrence, terrain de basket, court de tennis, terrain de foot synthétique). La surface de sol classée en zone d'intérêt public mais non utilisable par les enfants et habitants du quartier est importante. Dans le quartier des Bergières, au chemin de Boisy, il existe un terrain de pétanque qui est d'ailleurs entretenu par les services de la ville et qui se situe à côté du terrain multi-sport utilisé le week-end par des jeunes du quartier. Ce terrain de pétanque est fermé mais personne ne semble l'utiliser, ni club, ni usagers occasionnels. Chacun a sans doute un exemple similaire dans son quartier.

A contrario, de bons exemples existent avec les installations scolaires, comme par exemple à la Cité, où la salle de gym du gymnase est utilisée par des usagers du quartier en dehors des heures de cours. La Municipalité pourrait d'ailleurs communiquer sur les modalités d'usage.

Les arguments sont nombreux pour encourager une utilisation accrue des installations par les habitants du quartier:

- bouger et faire une activité physique réduit les impacts négatifs de la sédentarité notamment en terme de santé publique ;
- pratiquer une activité sportive en compagnie de personnes du quartier favorise le lien social ;
- utiliser de manière optimale (ou davantage) les installations sportives, même les terrain de pétanque, fait honneur à une utilisation rentable du sol et des deniers publics ;

Nous demandons ainsi par voie de postulat à la Municipalité d'étudier la possibilité et les modalités d'élargir l'utilisation des surfaces sportives à d'autres usagers que ceux des clubs.

Rapport

Rapport polycopié de M. Musa Kamenica, rapporteur

Présidence : Musa KAMENICA

Membres présents : Mmes Sophie MICHAUD GIGON ; Gianna MARLY ; Céline MISIEGO; Esperanza PASCUAS ZABALA (en remplacement de Mme Laurence MUNDINGER-JACCARD) ; MM. Jean-Luc CHOLLET (en remplacement de Mme Sandrine SCHLIENGER) ; Xavier COMPANYY ; Manuel DONZE ; Dominique

GIGON (en remplacement de M. Louis DANA); Jean-Daniel HENCHOZ (en remplacement de M. Guy GAUDARD); Bertrand PICARD.

Membres excusés : M. Nicola DI GIULIO

Membres absents : aucun

Représentants de la Municipalité et de l'administration: M. Oscar TOSATO, Conseiller Municipal, direction SCS, M. Patrice ISELI, chef de service des sports

Invité-e : aucun

Notes de séance : M. Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Lieu: salle de conférence du 5ème étage, pl. Chauderon 9, 1003 Lausanne

Date : 30 octobre 2017

Début et fin de la séance : 14h00-14h45

Le rapporteur ouvre la séance de la commission et donne la parole au Municipal M. Oscar Tosato pour présenter les collaborateurs de l'administration qui l'accompagnent, MM. Iseli, chef de service, et Pittet, adjoint, que nous remercions pour ses notes de séance.

La parole est donnée à la postulante Mme. S. Michaud Gigon, pour présenter le postulat. Elle relève qu'il a été cosigné par tous les groupes politiques du Conseil communal et que son objectif est d'optimiser l'usage des surfaces sportives existantes tout en trouvant un *modus operandi* entre les parties sur la responsabilité en termes d'assurances, de nettoyage et de mise à disposition.

La discussion générale étant ouverte, les commissaires saluent les objectifs du postulat. Ils considèrent que le sport est un élément important de santé publique, favorisant les liens sociaux et permettant d'éviter certaines dérives auprès des jeunes. En plus, les initiatives de ce genre ne sont pas onéreuses et ne nécessitent pas des investissements importants.

Afin d'enrichir ce projet, les commissaires font différentes propositions :

- Un commissaire propose comme solution, la création par la Ville d'une plateforme Internet qui permettrait aux personnes intéressées de connaître quelles salles de sports sont libres et à quel intervalle.
- Un autre commissaire relève l'existence d'applications informatiques développées par de jeunes entreprises et demande si des contacts sont entrepris avec elles.
- D'autres commissaires proposent que dans cette démarche soient inclus également des propriétaires privés d'installations sportives et des équipements cantonaux (par exemple salles de sport des gymnases). Un commissaire parle de son expérience personnelle où il dit utiliser, avec un groupe d'amis, les installations d'une salle de sport dans un Gymnase. Il considère que ce postulat pourrait contribuer à ce que les intéressés soient mieux informés de la disponibilité des salles et des conditions mises en place.

Pour ce qui est de l'implication des partenaires privés dans cette démarche, deux commissaires déclarent leur réserve. Ils souhaitent que l'action de ce postulat s'inscrive que dans l'utilisation des installations collectives et non pas privées car cela pourrait susciter des situations conflictuelles, par exemple en cas de responsabilité ou dégât.

- Deux commissaires relèvent aussi le fait que certains terrains sont parfois inoccupés et ils désirent avoir en peu plus de précisions par l'administration.

Le Municipal accueille favorablement l'utilité d'un catalogue des surfaces et installations sportives, tout en rappelant que pour la réalisation de ce projet, il faut également l'implication de quatre autres directions de la Ville. Le Municipal rend attentifs les commissaires que la marge d'action est très limitée en raison de fortes demandes pendant certaines périodes de la journée (durant la pause de midi ou encore celle de 18h00-21h00).

En ce qui concerne le souhait de certains commissaires d'ouvrir les installations sportives des propriétaires privés à la population, le Municipal informe qu'il y eu des discussions/négociations avec l'Ecole Hôtelière de Lausanne ou encore la Fédération Internationale de tir à l'arc. Il informe également que le Service des sports a eu des contacts avec des nombreuses entreprises qui offrent de telles applications informatiques aux sportifs.

De son côté, le chef du service explique que certains terrains sportifs sont déjà libres pour la population dans certaines tranches d'horaires (par exemple le terrain de la Bourgeoise, de la Grève de Vidy ou de Pierre-de-Plan). En revanche, une difficulté se trouve avec les salles des centres omnisports (par exemple Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse, Vieux-Moulin), et les terrains de plein-air, où il n' y a pas de plage disponible à mettre au service de la population car elles sont utilisées par les écoles et dès 18h00 par le Service des sports. Quant aux installations propriété de l'Etat de Vaud, le chef de service rappelle que leur disponibilité et leur condition d'utilisation ne dépendent pas de l'administration communale.

La postulante remercie chaque intervenant à cette commission pour les propositions faites et demande qu'en cas d'acceptation de ce postulat au conseil communal, la Municipalité prenne contact avec des clubs pour voir dans quelle mesure ils peuvent mettre à dispositions leurs installations.

Conclusion de la commission

Au vote, la commission décide à l'unanimité de prendre en considération ce postulat.

Discussion

M. Musa Kamenica (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (V) : – Vous êtes convaincus par ce postulat. Beaucoup de groupes l'ont cosigné et y ont donné corps lors de la séance de commission, qui l'a soutenu à l'unanimité ; cela me réjouit. Je vais mettre en exergue trois objectifs :

- Soigner la santé et la qualité de vie : le sport au quotidien, cela fait du bien. Et là, nous parlons du sport pour tous, du sport amateur.
- Renforcer le lien social : le sport, c'est souvent en équipe qu'on le pratique.
- L'efficience de nos ressources.

Nous avons des ressources. Il s'agit ici des surfaces existantes pour exercer du sport comme des terrains de différentes tailles et des salles. Pour répondre à la demande de la population, pas toujours besoin de construire, on peut aussi optimiser l'utilisation de nos ressources.

La commission a soutenu l'idée d'un catalogue des possibilités en plein air et à l'intérieur, des propriétés de la Ville ou d'autres propriétaires. Il a été proposé également à la Municipalité de négocier avec les propriétaires privés d'installations sportives et avec le Canton pour une ouverture à la population. Il y a d'ailleurs déjà quelques bons exemples, comme l'Ecole hôtelière. M. Henchoz a même déjà concrétisé l'idée d'une plateforme ou d'un outil de réservation et de suivi de l'utilisation d'une salle.

Si le Conseil transmet ce postulat à la Municipalité, une centralisation sur les disponibilités des installations et les conditions d'utilisation, et une promotion orientée « service à la population » de la part du Service des sports devront être faites. Les vacances ou les week-ends sont également des moments à intégrer dans la mise à disposition. C'est une initiative intéressante qui demandera une coordination interservices, l'appel au Service informatique pour évaluer l'outil, ou au Service juridique pour traiter les questions de responsabilités. Mais cela ne demande pas d'investissement de la Ville.

Lors du traitement en commission, l'enjeu pour la Municipalité était la responsabilité en cas de dégâts.

Je trouve légitime de se pencher sur le mode opératoire, afin que les clubs ou responsables habituels soient rassurés et participent pleinement. Il me semble important de partir sur la responsabilisation des utilisateurs, de poser le cadre, d'ouvrir largement afin que quelque chose qui est simple devienne chose courante, plutôt que de craindre ceci et d'en faire quelque chose d'exceptionnel.

Gageons que l'utilisation pleine et optimale de nos ressources en infrastructures sportives fera des heureux au sein de la population lausannoise. Et ce sera pour Lausanne une jolie initiative en santé publique.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Je me permets de rapporter les mots de M. Gigon, qui est absent – il s'en excuse.

Le groupe socialiste vous engage à soutenir ce postulat, qui vise à ouvrir les terrains et les installations sportives des collèges lausannois au public. Il faut savoir que les salles de sport et les terrains scolaires sont déjà utilisés en dehors des heures de cours par le Service des sports, et aussi par des particuliers, qui louent ces installations le temps d'une soirée. Mais c'est vrai qu'il s'agit plutôt de clubs institués, qui connaissent les rouages de la Ville et qui savent ce qui est libre et comment procéder. Les salles sont donc louées par ceux qui connaissent.

L'idée du postulat est d'ouvrir cette possibilité à ceux et celles qui connaissent moins les rouages de la Ville ou qui ne sont pas constitués en club, en offrant un catalogue des surfaces disponibles et un calendrier des locations par une plateforme internet, par exemple. C'est une excellente idée. Cela ne coûte pas cher et ce n'est pas très difficile à réaliser, puisque les installations existent déjà. Cela aurait certainement pour effet de motiver nos citoyens à pratiquer du sport, et surtout à profiter pleinement des installations communales qui sont les leurs.

Le municipal des Sports a accueilli cette idée avec bonne volonté, tout comme la commission. Le groupe socialiste vous encourage donc à en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – L'idée que sous-tend le postulat, soutenu par un large panel de membres de ce Conseil, consiste en l'élaboration d'un catalogue de tout ce qui existe en matière sportive, au sens large, à Lausanne, c'est-à-dire, tant privé que public. Comme l'a déclaré en commission M. le chef de service, n'attendez pas de miracle de ce catalogue. Mais, à défaut de miracle, identifier et dégager quelques possibilités nouvelles, inutilisées ou mal utilisées à ce jour, nous paraît une raison suffisante pour renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Henri Klunge (PLR) : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je suis président d'un club de tennis, qui est locataire de la Commune de Lausanne.

Le postulat de M^{me} Gigon expose une problématique importante, et il est de notre devoir de l'empoigner à bras le corps. La Ville de Lausanne fait déjà énormément pour donner accès aux infrastructures sportives de la ville, mais c'est sûr qu'on peut mieux faire. On peut toujours mieux faire.

Je suis cependant inquiet, car si la mise à disposition de ces infrastructures peut être facile dans certains cas, elle peut être très problématique dans d'autres. Si je prends l'exemple, par hasard, d'un court de tennis, sans les chaussures adéquates, le revêtement s'abîme beaucoup plus vite et doit être remplacé plus rapidement aussi. De plus, les infrastructures – filet, bancs, j'en passe et des meilleures – coûtent une certaine somme, pour ne pas dire une somme certaine. Les déprédations peuvent vite arriver si une personne n'est pas là pour superviser. Un petit club, qui n'a pas d'employés, dont les membres du comité sont tous bénévoles, ne peut se permettre d'avoir une personne pour superviser ses infrastructures, même si cela peut potentiellement lui faire de la publicité.

La Municipalité promouvant sans cesse les démarches participatives, je suis persuadé qu'elle prendra contact avec les responsables des infrastructures qu'elle voudrait mettre à disposition, car il serait dommage de prêter une idée telle que celle que nous traitons ce soir par manque d'adhésion et de concertation avec les principaux intéressés. C'est pourquoi le groupe PLR vous recommande de renvoyer ce postulat à la Municipalité et encourage cette dernière à prendre contact avec les clubs avant la rédaction de sa réponse.

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche salue ce postulat et le soutiendra. Nous souhaitons inviter la Municipalité à user de sa grande influence pour inciter les propriétaires de salles privées à les mettre à disposition des citoyens et des citoyennes, qui nous remontent régulièrement cette demande.

M. Valentin Christe (PLC) : – On peut comprendre la volonté et le signal politique qui se cachent derrière ce postulat et on peut reconnaître le fait qu'il a recueilli un large soutien au sein de ce Conseil. Effectivement, qui est contre le sport pour tous ?

On voit dans la discussion que la Ville fait déjà beaucoup et qu'elle n'a évidemment pas attendu ce postulat ni les postulants pour accroître son action dans le domaine. Il me semble évident que le Service des sports est proactif dans ce domaine. On voit aussi à la teneur de certaines interventions qu'il s'agit essentiellement de détails, quand il s'agit d'affaires de responsabilité et d'avoir les bonnes chaussures sur le bon terrain. On peut tout de même se demander si notre Conseil communal est vraiment la bonne instance qui doit se pencher sur ces questions. Il me semble, ainsi qu'à mon groupe, qu'il y a des aspects de gestion un peu problématiques dans ce postulat.

Finalement, c'est un postulat qui n'apporte pas vraiment de valeur ajoutée, sinon le signal politique, ce qui explique aussi sans doute le large soutien qu'il a recueilli. En ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons, car nous considérons qu'il n'a pas vraiment de valeur ajoutée.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – J'ai adhéré à ce postulat en étant acquis à l'idée qu'il existe un potentiel d'utilisation de certaines surfaces, notamment les week-ends. Il essaie de trouver un mode d'application prenant en compte les utilisateurs au bénéfice de conventions ou d'accords avec la Ville et le Service des sports, et l'accessibilité possible.

Il en sera de même d'un autre aspect, à savoir celui des responsabilités et de la prise en compte des frais, ce qui n'est pas une mince affaire. Enfin, le recours à l'informatique – et je remercie l'auteur du postulat de l'avoir rappelé – serait susceptible de rendre visibles les plages horaires disponibles. Alors, bon vent à ce postulat qui, s'il apparaît comme une bonne idée, n'en demeure pas moins complexe dans sa mise au point.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je souligne une petite contradiction avec le sport pour tous, bien que je suis un sportif de temps à autre. Je rappelle que ce Conseil a voté, il y a deux ans, la gratuité des transports publics pour les enfants qui habitent à plus de 1 km de l'école. Maintenant, on vient nous dire qu'il faut utiliser les installations sportives des collèges. Cela me laisse un peu perplexe : d'un côté, on offre les transports publics pour ne pas faire 1000 m à pied et, de l'autre, on veut mettre à disposition des installations sportives, même privées, pour le même type de public.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (V) : – J'aimerais répondre à M. Christe que je le trouve bien grognon ce soir. S'il y a bien une valeur ajoutée à ce postulat, c'est celle que l'on peut apporter en tant que conseillers communaux ou qu'autorité communale au sport pour tous, aux quartiers, à la coordination entre les différents services, entre les différentes activités dans une ville, avec le service à la population aisé et numérisé. Il y a tout de même beaucoup de choses dans ce postulat qui sont typiquement de notre compétence.

Contrairement à M. Christe, je pense qu'il y a une valeur ajoutée très claire pour la population et que la Ville n'a clairement pas encore fait autant qu'elle le pourrait dans ce domaine. Le potentiel n'est pas exploité, et c'est d'ailleurs pour cela qu'en commission, les votes et les prises de parole étaient très clairement en faveur d'un tel postulat, tout en

reconnaissant qu'il y avait des questions de responsabilité à régler avant. C'est donc pour un peu moins de frilosité aussi. Le signal politique est certainement dans ce sens, soit de dire que l'on encourage cette manière de faire, parce que l'on pense que c'est la bonne.

M. Valentin Christe (PLC) : – Le grognon que je suis se permet de répondre à notre chère collègue Sophie Michaud Gigon, qui, pour le coup, est bien susceptible. (*Rires dans la salle.*)

Vous nous parlez numérisation, vous nous parlez politique de quartiers, tout autant de choses sur lesquelles le Conseil communal s'est déjà penché à de nombreuses reprises et qui ont déjà fait l'objet de nombreuses interventions. Il me semble que l'on a discuté d'un préavis sur la politique des quartiers il n'y a pas longtemps.

M. Klunge l'a dit, on peut toujours faire mieux. Evidemment, si on peut toujours faire mieux, on peut déposer des postulats sur tout ce que la Ville fait déjà pour en réclamer toujours plus. C'est d'ailleurs un des aspects qui expliquent l'évolution des finances communales, que chacun connaît dans cette salle. Je suis donc un peu étonné de la teneur de cette intervention. On connaît aussi l'engorgement du Conseil communal, dont les Verts s'émeuvent très régulièrement.

C'est bien ce que je disais en introduction. Ce postulat relève plutôt du signal. Alors, on peut donner des signaux sur tout et on devient un peu des feux de circulation. Evidemment, on ne peut plus, puisque les Verts veulent contrôler la politique de mobilité. Il faut être un peu sérieux. Donner un signal, pourquoi pas ! On a déjà eu une riche discussion sur ce sujet et je n'ai pas de doute que ce postulat va passer la rampe. Mais, enfin, on peut reconnaître qu'au niveau des intentions, il n'y a pas grand-chose de fondamentalement novateur par rapport à ce qui se fait déjà aujourd'hui. Dont acte. Je ne doute pas que la majorité donnera la suite qu'il convient à ce postulat.

La discussion est close.

M. Musa Kamenica (soc.) : – La commission a décidé à l'unanimité de prendre en considération ce postulat.

Le postulat est pris en considération sans avis contraire et avec une douzaine d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « *Le sport pour tous commence dans les quartiers* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud :
« L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »

Rapport-préavis N° 2017/28 du 6 juillet 2017

Culture et développement urbain, Sécurité et économie, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Lausanne a une longue tradition de valorisation de ses cours d'eau. Il faut dire qu'elle a la chance de posséder des centaines d'hectares de forêts joratoises ; et elle en fait un véritable château d'eau.

Mais ce rapport-préavis, aussi intéressant soit-il, notamment sur le plan historique, enfonce, je le crains, des portes à moitié ouvertes, voire grand ouvertes. En effet, en ce qui concerne les cours d'eau en ville, il n'y a rien de nouveau, à moins que l'on pense sérieusement à remettre à ciel ouvert le Flon et la Louve. Quant aux autres rivières hors de la ville – Chandelard, Vuachère, Chamberonne, etc. –, elles sont encore majoritairement à ciel ouvert.

Que resterait-il encore à remettre à ciel ouvert ? De petits ruisseaux, la plupart du temps issus de drainages, et là, il faudrait véritablement négocier de cas en cas avec les agriculteurs exploitants, car je ne vous apprendrai peut-être rien en vous disant que les paysans ne verraient pas d'un bon œil de remettre à ciel ouvert ce qu'ils ont, eux, mis sous tuyau depuis un certain nombre d'années ou de générations. Cela dit, nous accepterons ce rapport-préavis, car, comme je le dis, cela ne mange pas de foin.

M. Robert Joosten (soc.) : – Le groupe socialiste salue ce rapport-préavis, qui prévoit de mettre en valeur l'eau en ville, alors qu'elle est aujourd'hui plutôt cachée. Outre l'aspect environnemental, la mise en valeur de l'eau a aussi un intérêt social. En effet, la création d'espaces de rencontre et d'aménagements liés à l'eau permettra de favoriser le lien social.

Le présent rapport-préavis est essentiellement un état des lieux et un catalogue d'intentions en réponse au postulat Litzistorf et Beaud. La concrétisation est prévue dans un préavis présentant la stratégie de l'usage de l'eau dans la ville. Ce préavis devait sortir en 2018, mais j'ignore si c'est le cas. Peut-être qu'on aura des nouvelles le concernant dans l'intervention municipale.

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions du rapport-préavis. En revanche, nous refuserons la conclusion N° 3, qu'un commissaire a proposé de rajouter pendant la séance de commission. Cette proposition d'appliquer à moyen terme le principe de la séparation des eaux claires et des eaux usées à l'ensemble de la ville ne nous paraît pas opportune, notamment parce que les eaux de ruissellement sont assez polluées au centre-ville.

Le président : – Je me permets de préciser que la conclusion N° 3 a été refusée en commission, donc, formellement, elle n'existe pas. Nous discutons des conclusions du rapport-préavis, les conclusions N°s 1 et 2.

M. Benjamin Rudaz (V) : – En lieu et place des deux personnes qui ont rédigé et déposé ce postulat, nos collègues Litzistorf et Beaud, c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour vous donner l'avis du groupe des Verts, le sujet de l'eau en ville me tenant à cœur.

Lausanne est une ville d'eau, avec non seulement le lac au sud, mais aussi des rivières centrales – la Louve et le Flon –, qui structurent le centre-ville, de chaque côté, la Vuachère et, pour les candidats à la naturalisation qui nous écoutent, à l'ouest, la Chamberonne. Ces quatre célèbres cours d'eau sont encore partiellement à l'air libre et

forment des espaces de verdure, de détente, des biotopes très précieux en territoire urbain. Le destin n'a par contre pas souri à un certain nombre de ruisseaux naturellement présents là où la topographie et l'hydrogéologie les rendaient possibles, là encore, où l'humain décidait de leur place, donc entre les vignes et les vergers, déjà dans des endroits aménagés. Je vous invite d'ailleurs à ce titre, si vous en avez l'occasion, à aller observer la magnifique maquette du Musée historique de Lausanne, ou la carte qui est dans la salle de pause derrière nous, où l'on voit que les ruisseaux étaient nombreux, qu'ils soient parfaitement naturels ou aménagés. La croissance de la ville a ensuite fait disparaître cela en sous-sol, quand ce n'est pas dans un égout, comme la Louve et le Flon, l'eau étant associée à des maladies ou à l'insalubrité.

La surface de la ville est donc maintenant asséchée et étanche. Les ruisseaux, gouilles et autres endroits humides sont relégués à l'oubli collectif ou à certaines toponymies locales de rues ou de places. Le lien entre les Lausannois et l'eau vive s'est distendu, même si, comme toujours, la nature se rappelle à notre bon souvenir, comme le 11 juin dernier, où les rivières étaient bien visibles en surface, et même à l'intérieur des bâtiments.

Le présent rapport-préavis est très bien structuré et agréablement illustré. Il présente, pour chacune des demandes des postulants, un état des lieux et des opportunités d'action. Il confirme notamment le potentiel de remise à ciel ouvert et de renaturation de certains cours d'eau et, pour d'autres, des aménagements permettant de mettre en scène l'eau dans l'espace public.

Il y aura des opportunités offertes par les requalifications d'espaces publics majeurs, comme les places du Tunnel, de la Riponne ou Centrale, sur les tracés du Flon et de la Louve, mais également à travers la Vallée de la Jeunesse, et c'est très positif. L'aménagement d'un ruisseau à cet endroit est l'un des coups de cœur des postulants. Nous sommes heureux de le voir partagé par la Municipalité, qui évoque de belles intentions qualitatives de ces espaces, avec aussi la création de biotopes humides en marge, permettant de renforcer le réseau écologique. En cela, le rapport-préavis rejoint idéalement celui de « Nature en ville » que ce Conseil a approuvé en décembre.

Outre des avantages humains, ces aménagements vont permettre d'alléger le ruissellement en surface et dans les égouts, en rendant au sol et au sous-sol ce qui devrait leur revenir si l'humain ne l'avait pas couvert de bitume et de béton. S'ils sont bien réalisés, ces aménagements de surface permettront également à des espèces végétales et animales de reprendre pied là où l'urbanisme les avait fait disparaître. Il y a beaucoup de travail dans les espaces déjà bâtis et dans tout ce qui est existant, mais les pistes évoquées dans ce rapport-préavis méritent d'être concrétisées avec volontarisme par la Ville.

Finalement, là où l'on n'a pas encore construit, dans des terrains qui sont visés par de futures constructions, il est possible de suivre la stratégie annoncée en deuxième conclusion de ce rapport-préavis et de ne pas répéter les erreurs du passé, donc de ne pas recouvrir les cours d'eau existants, de ne pas oublier l'eau dans les aménagements publics et dans les aménagements de surface, et donc de lui garantir une certaine place.

Les Verts seront particulièrement attentifs à la transcription de ces enjeux importants dans la révision du Plan général d'affectation, dont on a parlé plus tôt. Le groupe des Verts se réjouit donc du retour de l'eau dans une ville qui a toujours été façonnée par elle et vous invite à approuver les deux conclusions de ce rapport-préavis, comme il le fera à l'unanimité.

M. Maurice Calame (PLR) : – Comme il a été dit tout à l'heure, je vais revenir sur le problème de la séparation de l'eau dans notre ville. Comme je l'ai dit en séance de commission, nous avons un très bon préavis. Gérer les eaux claires me paraît très important. Nous avons pu voir cet été les dégâts causés par une importante averse, qui a inondé de nombreux sous-sols et rez-de-chaussée, en particulier à la Gare.

Les postulants demandent de faire revenir les cours d'eau en surface. Cela est une très bonne idée, car cela pourrait alléger les canalisations du centre-ville, en particulier le Flon, qui traverse la ville par la rue centrale. Il s'agit donc de trouver une solution. Une des solutions serait d'appliquer une séparation des eaux usées et des eaux claires, ce qui se fait dans toutes les villes.

Comme je l'ai dit en commission, je dépose un amendement. Il s'agit d'une nouvelle conclusion 3 pour appliquer le principe de séparation des eaux à moyen terme ; il ne s'agit donc pas de le faire immédiatement. Cela permettrait d'avoir dans le centre de notre ville un double tuyau, ce qui éviterait de mettre ces conduites en charge et d'empêcher l'eau de ressortir par les grilles inférieures. J'espère qu'il y aura quelques personnes sensibles à ce sujet, qui accepteront de se lancer dans cette problématique très importante, soit améliorer la gestion des eaux de ruissellement, très importantes dans notre ville en pente.

Amendement

Conclusion 3, nouvelle

D'appliquer à moyen terme, le principe de la séparation des eaux claires des eaux usées à l'ensemble de la Ville de Lausanne.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le PLC remercie la Municipalité pour l'excellent exposé dans le préavis et les informations données, et acceptera la conclusion 1. Quant à la conclusion 2, nous nous abstenons. Nous saluons la volonté de la Municipalité de présenter, à l'avenir, sa stratégie de l'usage de l'eau à Lausanne. Nous nous permettons de nous exprimer au moment venu sur ces objets.

Concernant l'amendement, le PLC s'y opposera. Nous pensons que la question de la récupération des eaux à Lausanne implique des travaux importants, ainsi qu'une nouvelle politique. Nous ne devons pas décider cette séparation des eaux pratiquement dans le vide, sans avoir un projet qui va dans ce sens. Nous réservons notre position, si un préavis venait à exister à ce sujet. Mais, dans l'état actuel des choses, le PLC refusera cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je me rappelle avoir fait partie de la commission qui traitait de ce postulat, il y a maintenant fort longtemps, avant son traitement par la Municipalité. Je me rappelle avoir été à l'époque relativement critique par rapport à ce postulat, qui affichait des ambitions et des buts très nobles, mais qui prenait aussi parfois des formes un peu plus drôles, comme l'expression « notre vision verte de l'eau », alors que tout le monde sait que l'eau est bleue et qu'elle finirait forcément par tomber aux mains du PLR (*rires dans la salle*), et d'autres intentions exprimées, comme celle de remettre des rivières en plein air, quand on sait à quel point Lausanne a bataillé dans le passé pour pouvoir mettre le Flon et la Louve sous des chapes de béton.

Il est vrai que je n'avais pas encore l'intelligence de comprendre à l'époque que ce que demandaient M^{me} Litzistorf et M. Beaud en déposant ce postulat, que je trouvais pour le coup un peu cosmétique, serait réalisé par la postulante, et que le travail fait par la postulante pour réaliser son propre postulat est excellent. Le rapport-préavis est, par conséquent, très convainquant dans son évolution par rapport au postulat, qui me semblait très vague.

Là où c'est un peu décevant, c'est dans la séparation entre ce qui est exprimé dans le rapport-préavis et cette future image directrice, qui devra encore nous être soumise. On aurait pu espérer que ces deux éléments soient condensés, comme vient de le dire M. Stauber, pour que l'on puisse s'exprimer sur la totalité de la stratégie que la Ville va développer quant à l'usage de l'eau à Lausanne.

Concernant l'amendement, je le trouve aussi assez rigolo, compte tenu du fait qu'un des principaux pourfendeurs du principe de la séparation des eaux claires et usées était M. Olivier Français lui-même, qui s'est exprimé dans ce Conseil communal pour nous expliquer à quel point la plupart des grandes villes faisaient marche arrière sur ce principe,

à cause de la pollution engendrée en milieu urbain. C'est donc un municipal PLR qui nous l'expliquait à l'époque, et je suis surpris que l'on se retrouve avec un amendement du PLR qui nous propose d'appliquer un principe désormais reconnu par la plupart des spécialistes comme inapplicable dans les grandes métropoles ou dans les grandes villes.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Mon collègue Maurice Calame a soulevé un lièvre avec cet amendement. Il est vrai qu'on peut se demander pourquoi Lausanne n'est pas équipée en séparatifs ; le coût en est peut-être une cause.

Il serait intéressant de savoir quelle est la stratégie de la Ville en matière de séparatifs pour le futur. Est-ce qu'elle a une stratégie de mise en séparatifs de certains quartiers ? Il serait intéressant de savoir quelles sont les zones et quel est le pourcentage de la ville qui n'est pas équipé en séparatifs. Au final, il faudrait évaluer le coût que cela représenterait sur un moyen terme, comme l'explique mon collègue. Je vous invite à accepter l'amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – En vertu de la séparation des pouvoirs, il est important que, parfois, les groupes s'opposent au municipal qui porte les mêmes couleurs, et voir un autre principe, qui est celui de la continuité des institutions, y compris dans le domaine de la gestion de la séparation des eaux.

Vous avez validé, ainsi que l'ensemble des communes, via leur conseil communal, la clé de répartition de la gestion des eaux usées qui arrivent à la STEP, qui examinait précisément la question du surplus d'eau amenée par la Ville de Lausanne en raison de l'absence de séparatifs pour le centre-ville.

Aujourd'hui je suis intéressé par cet amendement. Je vous invite à le rejeter, non pas que nous ayons un problème de principe avec le séparatif – au contraire, nous l'appliquons dans une partie de la commune, mais pas les parties où l'eau devient tellement polluée qu'il est nécessaire de la traiter dans une station d'épuration avant qu'elle rejoigne le lac et qu'elle soit pompée plus loin, à Saint-Sulpice, pour être potabilisée et distribuée dans l'ensemble de l'agglomération.

Nous avons une responsabilité particulière comme exploitants d'un service de l'eau qui sert un grand nombre de communes, et qui est nécessaire à l'équilibre de l'eau potable dans le canton. Evidemment que nous appliquons, là où c'est possible, la séparation des eaux de pluie des autres eaux usées, mais, au centre-ville, ce n'est pas possible, ou alors à des coûts tellement disproportionnés que cela ne fait pas de sens.

Chaque fois que les connaissances scientifiques avancent, nous découvrons d'autres sources de pollution qui se mêlent aux eaux qui lessivent les routes. De ce point de vue, il n'est pas possible de considérer que, parce que l'eau est venue par la pluie, elle est propre. Ce n'est malheureusement pas le cas.

La discussion est close.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – La commission a accepté la conclusion N° 1 à l'unanimité.

La conclusion N° 1 est adoptée à l'unanimité.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – La commission a accepté la conclusion N° 2 avec 1 abstention.

La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et 6 abstentions.

L'amendement Maurice Calame est refusé avec 8 avis contraires et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/28 de la Municipalité, du 6 juillet 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud intitulé « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » ;
2. de prendre acte que la Municipalité proposera au Conseil communal un préavis présentant une stratégie de l'usage de l'eau dans la ville, sur la base d'une image directrice et en accord avec les préconisations du Plan directeur communal (PDCOM), en s'appuyant sur les services compétents, dans le courant de l'année 2018.

La séance est levée à 20 h 10.

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Alix Aubert, Nicola di Giulio, Daniel Dubas, Dominique Gigon, Latha Heiniger, Alain Hubler, Françoise Longchamp, André Mach, Gianna Marly, Sophie Michaud Gigon, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Karine Roch, Graziella Schaller, Roger Vagnières, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Romain Felli, Mathieu Maillard, Céline Misiege, Johan Pain.

Membres présents 78

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 99

A 20 h 40, à l'Hôtel de Ville.

Questions orales

Question

M^{me} Sara Gnoni : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Dans le préavis sur le harcèlement de rue, il était mentionné que le formulaire en ligne et d'autres actions seraient déployés en 2018. Nous sommes le 15 janvier 2019, et je suis impatiente de savoir où cela en est.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La réponse sera un peu longue ; je ne peux pas répondre rapidement pour dire à quelle date cela entrera en vigueur. Comme vous l'aurez remarqué en ce début d'année, l'année 2018 a été beaucoup plus courte que les années précédentes. (*Rires dans la salle.*) On a l'impression que les semaines s'accélèrent.

Pour rappel, la Municipalité s'est engagée à lutter contre le harcèlement de rue. Elle a proposé des mesures... (*Réactions dans la salle concernant l'affichage du temps de parole.*)

Le président : – Etant donné que l'affichage est lancé manuellement par le président, j'ai décidé de ne pas l'appliquer pour les questions orales. (*Réactions dans la salle.*)

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne mettrai pas cela sur le dos de votre mansuétude à mon égard, mais sur l'importance du thème.

La Municipalité a donc proposé des mesures pour lutter contre ce phénomène dans le rapport-préavis 2017/59. Après le lancement d'une campagne de sensibilisation, le 30 avril 2018, en partenariat avec des organisations de la prévention, de la mobilité, des milieux festifs et le Conseil des jeunes, la Direction de la sécurité et de l'économie travaille à la mise en œuvre de la formation du personnel de la Police municipale lausannoise à cette problématique, ainsi qu'à la mise à disposition d'un outil de signalement en ligne, comme demandé, à disposition des victimes et des témoins pour des manifestations non pénales du phénomène, et qui ne nécessitent pas un appel d'urgence, du type Police secours.

Cette dernière mesure implique une réflexion sur le statut et le traitement des données qui seront recueillies par l'Administration communale par ce biais et sur le suivi qu'il en sera fait. C'est une des raisons du retard que j'essaie d'expliquer. Afin de fournir un outil qui offre une réelle plus-value aux victimes, sa mise en œuvre exige un traitement et un suivi des informations recueillies, une orientation éventuelle des personnes, ainsi qu'une

information et une consultation du réseau. Mais cela prend plus de temps que prévu. L'objectif de la Municipalité est de mettre à disposition cette nouvelle prestation à l'été 2019.

La formation du personnel de la police débutera préalablement et se déploiera de manière échelonnée sur les prochaines années. Il faut donc qu'il y ait une analyse des informations, plutôt que mettre un outil à disposition sans savoir si les données pourront être traitées.

Il convient d'ajouter que l'Observatoire de la sécurité a été mis à contribution sur un certain nombre d'autres domaines sécuritaires à Lausanne, sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir maintenant, et que le succès de la campagne de prévention dans le domaine du harcèlement a eu un impact, y compris à l'étranger ; nous avons été sollicités à plusieurs reprises et des échanges ont eu lieu.

Vous avez aussi mentionné le dépliant. Cette mesure a déjà été mise en œuvre dans le cadre de la campagne de sensibilisation, pendant laquelle plus de 2200 de ces dépliants ont été distribués et mis à disposition du public par les partenaires de la campagne, à savoir la fondation PROFA, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Vogay, Gastro Lausanne, les Transports publics de la région lausannoise, le Conseil des jeunes et, évidemment, la Police municipale lausannoise, ainsi que les correspondants de nuit. Ce dépliant est disponible sur le site de la Ville, à l'adresse lausanne.ch/harcelement et sur le site mdhr.ch. Il a pour objectif de clarifier les contours du phénomène et de résumer les possibilités de poursuite pénale, selon les différents types de manifestation de harcèlement de rue.

J'ajoute pour finir que, le 6 février prochain, dans cette même salle, et à l'initiative de l'Institut suisse de droit comparé, aura lieu une soirée dans laquelle la Ville sera représentée, qui présentera également les régulations légales de la lutte contre le phénomène en France, en Belgique, en Norvège, aux USA – je ne sais pas quels Etats sont concernés – et en Grande-Bretagne. J'espère avoir répondu à la question et je regrette de ne pas pouvoir vous répondre plus précisément par rapport à la mise en œuvre, mais cela nécessite un suivi qui va au-delà du simple formulaire.

Question

M^{me} Alice Genoud (V) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. J'ai eu la chance, ainsi que plusieurs autres membres de ce Conseil, de participer à la Christmas run en décembre passé. Je tiens ici à remercier les différents services qui ont été mis à contribution, car c'était, à mon avis, une grande réussite.

Nous avons pu observer lors de cette course que les médailles distribuées étaient en plastique recyclé. Je demande à M. Tétaz de projeter une image. (*Une image est projetée.*) Ce sont donc des médailles assez sympathiques. J'aimerais savoir si ce type de médaille en plastique recyclé sera utilisé dans d'autres événements, soit les 20 km de Lausanne ou les Jeux olympiques de la Jeunesse, par exemple.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette démarche.

Il y a deux nouveautés avec la Christmas run. Tout d'abord, on l'a réintroduite à la Cité, avec un très grand succès auprès de la population et des commerçants qui animent la soirée ; ils ont bien participé. Ensuite, nous avons innové dans la distribution des trophées pour les trois premiers. Nous avons travaillé avec une petite entreprise renanaise de plastiques, une start-up qui travaille avec des produits recyclés.

Il y a beaucoup d'autres réflexions en cours, notamment s'agissant des médailles. Est-ce qu'on demande aux participants s'ils veulent vraiment une médaille ? Cela pourrait avoir un intérêt. Et aussi, si on donne une médaille, ce serait bien qu'elle puisse avoir non pas un usage unique, mais que la médaille puisse servir à autre chose. Par contre, pour des trophées en plastique recyclé, il n'y a pas d'autres opérations en cours. Mais on y réfléchit.

Question

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – J’ai une très courte et simple question. Nous avons tous ici, dans ce Parlement, reçu une magnifique carte de vœux de la Société lausannoise pour le logement (SILL), avec une jolie photo et un papier bien épais. J’aimerais simplement savoir combien de ces cartes ont été envoyées en début janvier.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme il se doit, pour les rapports d’activité, les sociétés comme la SILL envoient une carte de vœux aux conseillers communaux, ainsi qu’aux partenaires qui sont en lien avec des projets, comme les architectes. On est donc à quelques centaines de cartes, sur du papier recyclé.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ma question s’adresse à M. le municipal Pidoux. L’introduction prochaine de la norme 5G a conduit les Etats-Unis à interdire la vente d’équipements 5G chinois sur le territoire américain pour des raisons de sécurité nationale. En effet, la puissance potentielle de cette nouvelle technologie semble telle que les infrastructures essentielles du pays pourraient devenir dépendantes du bon fonctionnement de celles-ci. La crainte exprimée concerne la manipulation de ces infrastructures par le gouvernement chinois.

Leader dans les technologies de base qui soutiennent la norme 5G, il n’est pas exclu que les Etats-Unis cherchent à imposer leur propre technologie en Europe. La Suisse pourrait alors faire face à une telle exigence à travers un accord de libre-échange incluant une clause 5G. Quelles sont les intentions de la Municipalité concernant le ou les fournisseurs de la technologie 5G dans le secteur multimédia des SiL ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – M^{me} Litzistorf répondra sur des éléments liés à la réponse à l’interpellation de M. Panhard.

Effectivement, la presse d’aujourd’hui, en tout cas *Le Courrier* et *La Liberté*, nous informe que le Conseil fédéral souhaite reprendre les négociations avec les Etats-Unis sur un accord de libre-échange. Et c’est le nouveau conseiller fédéral en charge de l’économie, connu pour son anglophilie, qui est désormais en charge de cette négociation. Quelle que soit son appartenance politique, il va évidemment représenter le point de vue collégial du Conseil fédéral et dire que cet accord de libre-échange est important.

Pour ce qui concerne les opérateurs téléphoniques suisses, vous connaissez les plus grands – Swisscom, Salt et Sunrise. Evidemment, ce seront eux qui décideront des équipements qu’ils mettront à disposition des opérateurs plus locaux. Dans le contexte lausannois, comme le dit M. Stauber, une offre de téléphonie mobile sera mise sur pied à partir du printemps, via le partenariat des SiL avec la société net+, dont plusieurs d’entre vous apprécient la qualité des services. Mais cette offre ne sera pas la seule. D’autres opérateurs téléphoniques seront sur le territoire lausannois, et nous ne savons pas quel sera leur choix, à supposer que le choix soit binaire, entre la Chine et les Etats-Unis.

D’ailleurs, pas plus que les autres opérateurs locaux, les SiL ne peuvent déterminer quel choix technologique sera fait par ses partenaires. Nous ne pourrions donc pas déterminer quels seront les équipements pour les antennes 5G, pas plus qu’un quelconque opérateur local.

On voit très difficilement comment Swisscom, Sunrise ou Salt pourraient différencier les équipements qu’ils mettent à disposition de leurs partenaires en fonction des souhaits de ces partenaires. Il y a donc très peu de marge de manœuvre pour un petit opérateur local comme les SiL, qui dépend de la couverture 5G définie par les plus grands opérateurs nationaux ou internationaux. Ce que la Ville peut faire, comme on vous l’a dit dans la

réponse à l'interpellation Panchard, c'est donner des orientations dans le contexte des demandes de permis de construire pour l'implantation des antennes. Il s'agit d'un très faible levier, qui a à voir avec des questions paysagères ou sanitaires. Aucun choix technologique, stratégique ou géopolitique, au sens où l'entend M. Stauber, ne peut être effectué via ce levier d'action municipal. Peut-être que M^{me} Litzistorf peut encore dire un ou deux mots sur les échanges qu'elle a entamés avec les opérateurs téléphoniques sur le territoire lausannois.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – M. Pidoux a dit l'essentiel sur le fond de la question. Lorsqu'il a présenté les objectifs des attributions des fréquences, l'Office fédéral des communications nous a précisé que les opérateurs déterminent eux-mêmes et librement la technologie utilisée. Nous n'aurons donc rien à dire sur cette question. Il n'en demeure pas moins que la question que vous soulevez est fondamentale, même si elle n'est pas de compétence communale.

Il y a tout de même des éléments de fond sur lesquelles on pourrait discuter avec le niveau supérieur, c'est-à-dire la Confédération. Le problème que vous soulevez est celui de la sécurité, et quelle sécurité on imagine avec des technologies qui nous viennent de Chine ou des Etats-Unis. Cela englobe aussi la question de la confiance que l'on accorde à des technologies qui viennent de ces pays.

Indépendamment de la confiance que l'on peut accorder ou non, si on l'accorde, il faut savoir quel est notre potentiel de contrôle sur ces technologies qui viennent de la Chine ou des Etats-Unis. C'est une question fondamentale, à laquelle on pourrait répondre en fonction de ce qu'on connaît déjà de l'état d'ouverture de certains pays. De manière très concrète, quand on envoie des auditeurs dans certains pays, on sait qu'ils sont accueillis avec plus ou moins de transparence. Et on ne parle pas de bienveillance sur les contrôles possibles sur ce type de technologie. Mais ces éléments ne sont pas à notre portée.

Comme l'a dit M. Pidoux, nous faisons ce qui est à notre portée, soit suivre ce que vous avez voté avec l'interpellation de M. Panchard. Nous avons reçu les grands opérateurs à la fin décembre, et on les reverra individuellement en début de cette année, d'ici fin janvier, pour déterminer les emplacements qu'ils désirent – ils ont déjà certaines antennes. On aura la possibilité de superposer leurs demandes d'emplacements – ce n'est pas la Ville qui impose des emplacements – et voir comment, de la manière la plus optimale possible à différents égards – en termes paysagers, mais aussi de santé –, on pourra donner les autorisations à l'implantation de ces antennes.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. On passe à un domaine tout à fait différent. J'aimerais résumer ici un cas qui n'est pas isolé, car la pratique est, hélas, tout à fait courante.

Vous avez peut-être été informés par la presse du sort connu récemment par une jeune Nigériane, qui a été attirée en Suisse, comme d'autres Nigérianes d'ailleurs, par un réseau mafieux local. Elle a été contrainte de se prostituer, dans le cas particulier à Lausanne, après avoir connu le parcours risqué qui est imposé aux migrants à travers la Libye et la Méditerranée centrale.

A Lausanne depuis avril 2017, cette jeune Nigériane a été condamnée à faire le trottoir à la rue de Genève. Enceinte, elle a accouché en mai dernier au CHUV, dont elle est ressortie après trois jours, ceci sans son bébé, qui a été confié à l'adoption ; elle avait accepté qu'il soit confié à l'adoption, mais l'a regretté par la suite. Elle a été contrainte de retourner immédiatement à la rue et, le soir même, elle a été interpellée par la Police municipale lausannoise et a dû passer la nuit entière au poste.

En effet, elle est frappée par une interdiction d'entrée en Suisse jusqu'en 2020, ceci, et je cite, « pour comportement répréhensible » et sous l'inculpation de séjour illégal et d'exercice illicite de la prostitution.

Ne pourrait-on pas exiger de la Police municipale lausannoise plus de discernement humanitaire et social, en particulier à l'égard des femmes africaines contraintes à la prostitution ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Si l'on suit le récit sordide qui vient d'être fait par M. Calame, on peut que partager sa préoccupation que la police ait, autant que possible, du discernement humanitaire et social à l'égard de personnes qui, à l'évidence, sont également, et surtout, des victimes. Malheureusement, et c'est la difficulté de tirer une généralité d'un cas isolé, nous ne partageons pas entièrement son analyse, ni le résumé des faits s'agissant des « événements lausannois ».

La jeune Nigériane dont il est question s'est confiée à une journaliste en s'exprimant évidemment de son point de vue, qui ne correspond pas en tous points à la situation réelle. Cette personne est connue des membres de la brigade des mœurs, qui sont au courant de sa situation pénale, et également de la naissance de son enfant en mai 2018. Cette brigade travaille avec le discernement que vous appelez de vos vœux. Par contre, l'ensemble du Corps de police, en particulier les personnes en uniforme, ne peuvent pas connaître, et n'ont pas forcément à connaître, tous les éléments apparus progressivement, au fil de différentes enquêtes concernant cette travailleuse du sexe.

Cette personne travaille sans pièce d'identité et ne peut pas se légitimer lors de contrôles de routine, qui doivent être menés, notamment pour respecter la zone de prostitution que vous avez validée. Et il est nécessaire dans ces cas, parce que ce n'est pas toujours les mêmes policiers qui contrôlent la zone, de conduire les personnes concernées au poste de police pour établir leur identité, comme c'est l'usage, et comme ils en ont reçu la consigne.

C'est en connaissance de cause que cette travailleuse du sexe refuse de se munir d'une pièce d'identité, malgré les explications qui lui ont été plusieurs fois fournies. Dans le cas précis, on fait allusion à un contrôle qui s'est déroulé à 4 h du matin. Elle a été conduite au poste de police pour établir son identité, et a été libérée en début de matinée. Cet état de fait ne correspond pas au qualificatif « une nuit au poste » relayé dans la presse.

Dans cette affaire, l'ensemble des procédures et des contrôles que cette travailleuse du sexe a subis de la part d'agents, dont on demande qu'ils jouent ce rôle par rapport à la zone de prostitution, ont été faits correctement, en fonction des informations à disposition, sans excès de zèle et sans exagération.

La police lausannoise n'est pas responsable des autres éléments que vous mentionnez dans votre question. De plus, la police a l'obligation de dénoncer les faits dont elle a connaissance lorsque des contrôles aboutissent à de tels constats. Il n'empêche que nous sommes évidemment préoccupés par la situation malheureuse de cette travailleuse du sexe.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Avant de poser ma question à M. le syndic, j'aimerais vous féliciter, monsieur le président, pour l'initiative de l'horloge. C'est courageux, et c'est judicieux ! Cela nous permettra peut-être de raccourcir nos débats. Je ne suis pas le seul à partager cet avis. Les autres anciens présidentes et présidents le partagent aussi.

Ma question s'adresse à M. le syndic. On a appris que la 100^e édition du Comptoir suisse n'aura pas lieu en 2019, mais qu'une société, ou des citoyens désirent mettre sur pied un comptoir parallèle, qu'ils pensent faire sous tente. Ils cherchent un endroit adéquat. C'est le *24 heures* qui a relayé la nouvelle. La Ville de Lausanne serait-elle intéressée à faire quelque chose dans ce sens ? Ce serait une reprise du Comptoir, revisité dans une dimension plus régionale et locale.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Nous verrons. Il y a plusieurs initiatives en ce moment ; on verra si elles se concrétisent. La Fondation Beaulieu prend aussi des contacts, et il y a un

groupe de travail, sous la conduite de M. Leuba, pour voir si quelque chose peut renaître autour des questions du goût et de l'agriculture, comme on l'avait évoqué au moment de la disparition du Comptoir. Il faut d'abord des projets. Ensuite, si des demandes remontent à la Ville, on les traitera comme les autres demandes de subvention, mais c'est un peu tôt pour vous répondre, en l'absence de projets concrets.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse au syndic. En décembre 2017, la Municipalité a annoncé une série de mesures urgentes pour faire face à la situation critique de la Fondation Beaulieu et, à fin août 2018, la Municipalité présentait un plan d'action. Est-ce que vous pouvez, monsieur le syndic, nous donner l'état d'avancement de ce plan ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Le préavis municipal a été adopté par la Municipalité en décembre, comme on s'y était engagé, lors de la dernière séance de la Municipalité. Vous devriez en principe le recevoir vendredi. Ce préavis est la concrétisation du plan présenté au mois d'août, avec tous ses effets financiers et ses implications pour Ville.

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne »

Développement

Ce postulat vise à trouver une solution pour mettre un terme à la nuisance que représente le bruit de certains engins motorisés qui dépassent largement les normes. Et les limites du supportable.

Contexte

Il n'est pas rare d'entendre un quad ou un vieux boguet passer dans la rue avec un bruit qui force le mutisme et de devoir encore le suivre longtemps dans son périple en ville. Ceci est bien évidemment particulièrement désagréable durant la nuit, au point qu'il est souvent dit qu'un véhicule peut réveiller à lui seul des milliers de personnes en un trajet à travers Lausanne.

Imaginez qu'un piéton diffuse dans la rue le bruit d'une moto au même volume que le véhicule réel, en plein jour, à l'aide d'une radio portable. Cette personne, dont la santé mentale serait aussitôt mise en question, serait immédiatement interpellée et réduite au silence, voire amendée². Il en va complètement autrement pour la même personne si elle est aux commandes d'un engin à moteur. Cette différence de traitement ne se justifie pas et doit cesser.³

Elle tient peut-être sa source dans le culte du véhicule motorisé qui a été voué durant le 20^e siècle et qui a justifié une tolérance particulière au bruit (et aux gaz) des moteurs thermiques. Ce culte existe encore chez les personnes qui expliquent qu'une moto hargneusement vagissante fait un « beau bruit ». Plus certainement, le bruit excessif jouit d'une certaine impunité car il est difficile de détecter et localiser un véhicule bruyant dans un délai qui permet de l'intercepter. Pendant longtemps, il n'existait pas de caméra acoustique permettant de visualiser instantanément les sources de bruits en superposition à une image haute définition. Cela fait que les normes anti-bruit ont été difficiles à faire respecter, en particulier pour les catégories de véhicules les plus aptes à se faufiler dans le trafic.

²C'est en tout cas le sort des personnes qui chantent tout simplement, l'actualité nous l'a montré en novembre 2016.

³Rappelons que l'art. 30 du Règlement général de police statue qu'*il est interdit de faire du bruit sans nécessité*. Les véhicules émettant un bruit hors norme sont clairement en situation illicite dans la mesure où ce bruit est inutile pour la bonne marche du véhicule.

Ce postulat vient en complément de l'interpellation déposée par Mme Decollogny et M. Beaud en mai 2014⁴, à laquelle il a été répondu qu'un éventail de mesures de sensibilisation et de répression seraient prises. Depuis 2015, la police effectue des contrôles de bruit.⁵ Il s'agit maintenant de renforcer encore l'action répressive.

Un essaim de petits appareils de détection sonore dispersés dans la ville permettrait d'avoir une carte sonore en temps réel et fournirait une aide précieuse pour identifier un problème aigu et agir rapidement. Ils permettraient aussi de quantifier le profil de l'intensité sonore en moyennes journalière et annuelle et de mieux cibler des mesures supplémentaires de réduction du bruit.

Autre solution : il existe désormais de très bonnes caméras acoustiques permettant d'enregistrer la plaque d'un véhicule « faisant un beau bruit », afin de prestement l'honorer de la distinction qu'il mérite.

Demande

Les Verts demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de se doter de moyens efficaces de détection, localisation et identification, voire interception, des véhicules et engins trop bruyants, afin de réduire drastiquement et durablement leurs nuisances, en application de la législation fédérale et de l'article 30 du Règlement général de police, dans le but de tranquilliser notre environnement urbain et améliorer la qualité de vie en ville.

Discussion préalable

M. Vincent Rossi (V) : – Comme vous le savez, les Verts sont attentifs à la qualité de vie et travaillent à rendre la vie en ville plus agréable. Un des obstacles à ceci est la problématique du bruit. Ce postulat demande d'étudier des systèmes permettant de verbaliser les auteurs de bruits excessifs dus à des engins motorisés.

Vous avez peut-être lu dans la presse qu'à Genève, la Commission des transports du Grand Conseil a accepté en tout début d'année une motion pour mettre en place des radars antibruit. Une motion similaire a été déposée tout récemment au Grand Conseil vaudois. Il y a là une convergence qui me pousse à suggérer à ce plénum d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Notre groupe souhaiterait avoir une discussion en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

⁴« Véhicules trop bruyants, l'impunité ? »

⁵EN 2016, la police a effectué 268 contrôles nocturnes, lesquels ont débouché sur 174 dénonciations, à savoir 35 % pour le bruit, 57,5 % pour les véhicules modifiés et 7 % pour de la musique. Elle a également effectué deux contrôles avec les experts du Service des automobiles. Lors de ceux-ci, 45 véhicules ont été contrôlés et 23 ont été dénoncés. En 2017, 137 dénonciations ont été effectuées. Avec les experts du SAN, 40 véhicules ont été contrôlés, 27 dénoncés et 17 acheminés au SAN/VD. Source : Police lausannoise.

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Monitoring environnemental de Lausanne »

Développement

Ce postulat vise à améliorer la connaissance des conditions environnementales (par exemple : bruit, température, qualité de l'air) présentes à Lausanne, dans le but de prendre des dispositions ciblées d'amélioration.

Les conditions environnementales présentes en ville de Lausanne sont mal connues, et souvent de manière empirique, et ne bénéficient pas de suivi serré. Les niveaux de bruits, par exemple, font l'objet de plaintes des habitants, mais ne sont pas objectivées par des mesures permanentes et ubiquitaires. Il en est de même pour la température urbaine. Quant au niveau de pollution de l'air, il n'est relevé que sur quelques sites, parfois davantage mais de manière ponctuelle.

Or les technologies de prise de mesures sont parfaitement rôdées et de très bas coût : n'importe quel smartphone peut faire un suivi de bruit et température, cf. projet *Ambiciti*. Les systèmes mesurant le CO₂, d'autres gaz ou les poussières fines deviennent aussi abordables pour un usage domestique.

Il est possible de produire des appareils miniaturisés, géolocalisés, connectés et énergétiquement indépendants (solaires) condensant tous ces systèmes de mesure, pour un coût modéré.

De tels appareils dispersés par centaines (essaim) dans la ville permettraient de disposer d'une carte précise des conditions environnementales en temps réel, fournissant une aide précieuse pour identifier un problème aigu et agir rapidement. Ils permettraient aussi de dresser le profil des conditions environnementales en moyennes journalière et annuelle et de prendre des dispositions ciblées d'amélioration de l'environnement à court, moyen ou long terme.

Par exemple, les pics cycliques et localisés de bruit, souvent déjà identifiés par la population, peuvent être objectivés. Mais les bruits plus intermittents, ou ceux qui sont de faible intensité mais permanents, moins faciles à identifier, pourraient être révélés par une telle carte. Enfin, les événements tels qu'explosion, collision, coup de feu, mais aussi pourquoi pas démarrage en trombe pourraient être détectés et donner lieu à une intervention rapide et appropriée. Notons que cet aspect est déjà visé par une start-up genevoise qui vient de remporter le premier prix de l'incubateur suisse du CERN.

De même, les points particulièrement chauds de la ville lors des canicules, les fournaises urbaines, pourraient être mieux répertoriées et des efforts de végétalisation prioritaires (par exemple) pourraient être entreprises pour modérer les effets délétères associés. Ceci est particulièrement nécessaire avec le réchauffement climatique dont nous allons souffrir de plus en plus intensément.

Enfin, les zones les plus polluées de la ville pourraient être mieux connues, à nouveau afin de prendre des mesures de réduction nécessaires.

Last but not least, ce suivi des conditions environnementales permet à la Ville de se fixer des objectifs d'amélioration mesurables, donc d'entreprendre des actions qui vont dans ce sens et de mesurer leurs effets.

Les Verts demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de recourir à un système d'essaim d'appareils de prise de mesures des conditions environnementales, comme décrit plus haut, ayant pour but de mieux connaître notre environnement urbain et in fine d'améliorer la qualité de vie en ville.

Ce faisant, les Verts proposent que la Ville de Lausanne s'informe sur les appareils existants, mais si la meilleure solution est à créer, une école d'ingénieurs ou un FabLab pourrait être sollicité pour défricher ce nouveau marché.

Discussion préalable

M. Vincent Rossi (V) : – Ce postulat a un lien avec le précédent, mais il voit plus large. L'idée est de se doter d'un système de relevés de certains paramètres environnementaux dans toute la ville. Une myriade de petits appareils simples, robustes et peu onéreux peuvent dresser une cartographie en temps réel des conditions de température, de bruit ou de concentration de certains polluants, par exemple. Cela permet ensuite de prendre des mesures ciblées pour améliorer une situation de manière temporaire, prendre des mesures de suppression ou d'atténuation des nuisances, ou mettre en place une stratégie d'adaptation climatique, par exemple.

Enfin, la technologie proposée, utilisant la bande passante résiduelle des opérateurs, est en plein essor, ce qui permet à Lausanne de valoriser ses hautes écoles et ses entreprises. Je serais ravi d'en discuter en commission, mais je serais tout aussi ravi de voir cet objet renvoyé directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Monitoring environnemental de Lausanne »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un "Plan d'actions urgence climat au travail" ! »

Développement

Dans sa réponse à l'interpellation déposée le 30 janvier dernier, intitulée « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? »), la Municipalité a rappelé que le règlement pour le personnel de l'administration communale prévoit expressément une disposition de protection de la personnalité et de lutte contre le harcèlement et les conflits. Elle décrit ensuite la fonction et les missions de la cellule ARC, et explique que celle-ci a fait l'objet de plusieurs évaluations depuis 2010. Elle souligne enfin que les résultats ont non seulement montré l'adéquation du dispositif aux besoins de la ville, mais également que la Ville de Lausanne est toujours à la pointe dans ce domaine (selon les derniers résultats publiés en 2016). Il est par ailleurs constant que la Ville dispose, en plus de l'ARC, de la section du service du personnel en charge de la qualité de vie au travail.

Quels que soient les mérites de cette organisation administrative, plusieurs affaires internes ont révélé des situations de harcèlement, de mal-être au travail ou de personnes fragilisées du point de vue de la santé au travail, qui semblent avoir pris de l'ampleur au cours de ces derniers mois. Les dispositifs en place se sont avérés inappropriés pour prévenir la survenance de ces événements.

Il est clair que les mutations de personnel intervenues ensuite n'apporteront pas une garantie sûre pour que soit instauré un climat de travail plus serein.

Certes l'institution d'un ou d'une nouvelle délégué-e à l'égalité, dont le poste mieux doté et renforcé a été mis au concours sera un apport positif essentiel qu'il faut saluer. Avec cela, la Ville aura à sa disposition trois instances liées à la qualité de vie et la santé au travail, ce

qui renforcera la prévention, les moyens et l'efficacité de la politique interne de santé au travail.

Toutefois cette création institutionnelle doit impérativement s'inscrire dans une politique globale de santé au travail au sein de l'administration communale.

C'est pourquoi les signataires du présent postulat demandent à la Municipalité de renforcer la politique de santé au travail dans l'administration.

Il lui est demandé pour cela d'étudier les possibilités d'optimisation de l'interaction entre les organes compétents, de renforcer l'efficacité des mesures existantes en termes de prévention et de sensibilisation, d'introduire d'éventuelles mesures supplémentaires, de mettre en place un processus de supervision entre les personnes référentes de ces trois unités, et d'évaluer les moyens nécessaires pour concrétiser un cc Plan d'actions urgence climat au travail. "

Discussion préalable

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Plusieurs affaires internes récentes ont révélé des situations de harcèlement et de mal-être au travail de personnes fragilisées du point de vue de la santé. Les dispositifs en place se sont révélés nettement insuffisants en termes de prévention. Les mutations de personnel intervenues ensuite n'apporteront pas une garantie qu'un climat de travail plus serein sera instauré pour la suite. Je ne souhaite pas revenir sur les discussions à propos des différents courriers anonymes et autres. L'esprit de ce postulat est de chercher des solutions, c'est-à-dire de renforcer les moyens, dans le but de mieux faire face à ce problème à l'avenir.

La Ville bénéficie de plusieurs instances de prévention du harcèlement. A cela s'ajoute le poste beaucoup mieux doté de la déléguée à l'égalité, depuis le 1^{er} décembre dernier. Ce dernier doit impérativement s'inscrire dans la politique globale de santé au travail, renforcé au sein de l'Administration communale.

Ce postulat demande la mise en place rapide d'un plan d'action permettant d'optimiser l'interaction entre les différents organes compétents, d'introduire une supervision entre les entités – égalité, bien-être au travail, cellule ARC – et une analyse des mesures existantes, mais aussi des nouvelles mesures, ainsi qu'une évaluation des moyens nécessaires à la mise en place de ce plan d'action. Pour ceux qui s'inquièteraient des finances, il est toujours moins cher de prévenir que de guérir. Afin de gagner du temps et d'agir plus rapidement pour le bien-être de tous et de toutes, je propose que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Afin de mieux pouvoir étudier ce postulat et, surtout, de pouvoir lui apporter un regard indépendant de l'employeur qu'est la Municipalité, je propose qu'une commission en discute. On pourra ainsi offrir des pistes à la Municipalité dans le sens que souhaite la postulante.

La proposition de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent pour une alimentation de qualité pour toutes et tous »

Développement

Ce postulat vise la création d'un marché culinaire à Lausanne, mettant en avant la grande culture culinaire de Lausanne, promouvant l'importance d'une alimentation « faite maison » et offrant aux Lausannoises et Lausannois un lieu convivial pour se retrouver autour d'une assiette ou d'un verre.

Contexte

Les frimas de l'hiver venant et les terrasses fermant, beaucoup de Lausannoises et de Lausannois se voient limités dans les opportunités pour se retrouver autour d'une assiette ou d'un verre. Celles et ceux ne souhaitant pas forcément se rendre au restaurant – pour des raisons de goût ou de budget – ne trouvent que peu d'alternatives au plat industriel mangé à sa place de travail. Les *foodtrucks* présents certains jours sur la Place de la Riponne rencontrent l'engouement des passants qui peuvent ainsi se sustenter sur le pouce de manière originale et diversifiée, mais ils restent en grande partie dépendants de la météo et limités dans la place disponible.

Ce constat se voit complété par l'observation qu'aucun véritable lieu n'existe à Lausanne pour promouvoir la culture et la diversité culinaire de la région lausannoise. Il s'agit pourtant là d'une caractéristique centrale de notre ville, qui met en avant la richesse de son patrimoine culinaire et viticole de nombreuses façons. Les historiques enchères des vins de Lausanne, les nombreux événements de Lausanne à table que soutient financièrement la Ville ou encore la présence de l'École Hôtelière de Lausanne ne sont que quelques-uns des éléments qui font de Lausanne la capitale gastronomique de la Suisse.

L'engouement de la population pour la culture gastronomique et culinaire régionale – et la découverte de nouvelles saveurs faites maison – s'est à nouveau manifestée très récemment suite à l'annulation du Comptoir Suisse de Beaulieu. Les alternatives proposées pour faire perdurer l'idée d'une manifestation sur le site de Beaulieu se sont toutes axées sur la promotion de l'alimentation locale et régionale. Là encore, tout démontre qu'il s'agit d'un intérêt central pour la population lausannoise et d'un sujet essentiel pour le rayonnement de notre cité. Nous nous réjouissons par ailleurs que la Municipalité envisage d'engager un-e délégué-e au patrimoine culinaire pour renforcer sa politique en la matière.

Car comparaison est parfois raison, il est utile de jeter un œil à ce qui se fait en la matière dans d'autres villes de Suisse. Le regard doit alors se diriger vers Bâle-Ville, qui a relancé en 2005 sa célèbre *Markthalle* en en faisant un lieu quasiment entièrement consacré à la découverte culinaire. On y trouve aujourd'hui pas moins d'une vingtaine de stands de nourriture et de boissons (y compris cafés et bars), tous inscrits dans une approche centrée sur le « fait maison », l'artisanal et en grande partie le local. Organisant également des événements culturels, la *Markthalle* est un lieu particulièrement apprécié des bâloises et bâlois, ouvert du midi jusqu'en soirée. Londres ou Berlin offrent aussi de tels lieux de rencontre et de restauration simple. Ces lieux sont également très appréciés des touristes qui découvrent selon leur budget disponible des plats et des produits de chez nous dans une ambiance détendue.

Il est donc temps aujourd'hui de créer, à Lausanne, un lieu donnant aux Lausannoises et Lausannois l'opportunité de se retrouver autour de saveurs et variétés culinaires – en partie axées sur des produits et spécialités régionales. Ce lieu aurait également pour avantage de permettre aux producteurs, commerçants et restaurateurs de bénéficier d'un endroit innovant et différent de ce qui existe actuellement, afin de mettre en valeur leurs produits et services.

Une charte liée aux aliments et processus proposés dans le marché culinaire permettrait d'assurer le respect de certains critères essentiels, dont le « fait maison », l'origine locale de l'essentiel des produits ainsi que la limitation des déchets. Ce lieu pourrait également

mettre à disposition quelques fours à micro-ondes permettant à celles et ceux préférant leur « propre fait maison » de néanmoins pouvoir en profiter en rejoignant leurs amis se fournissant aux stands. Les opportunités laissées libres par la disparition du Comptoir Suisse de Beaulieu appellent notamment un tel projet.

Demande

Nous demandons ainsi à la Municipalité d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'un projet de marché culinaire à Lausanne, axé sur une offre diverse et répondant à plusieurs critères dont le « fait maison », l'existence de plusieurs stands régionaux, un accent particulier sur l'origine locale des aliments et une limitation maximale des déchets. Ce faisant, la Municipalité est invitée à s'inspirer notamment de la *Markthalle* de Bâle-Ville et à étudier la possibilité de fonder un tel marché culinaire sur le site de Beaulieu.

Discussion préalable

M. David Raedler (V) : – J'avais espéré que la présentation de ce postulat se fasse un jour lors duquel les frimas de l'hiver auraient invité chacun et chacune à presser le pas et à s'abriter du temps, tout en choisissant une pause de midi limitée devant son ordinateur, faute justement d'un marché culinaire, et non pas un jour ensoleillé, aux températures clémentes, comme aujourd'hui. Mais cela n'ôte, je l'espère, en rien la pertinence du projet présenté dans ce postulat.

Comme vous avez pu le lire, ce postulat propose la création d'un marché culinaire, similaire à ce que l'on trouve dans de nombreuses autres villes suisses, notamment à la *Markthalle* à Bâle, et à l'étranger – Berlin, Londres ou Barcelone. Dans tous ces exemples, il s'agit d'un lieu convivial, axé sur la promotion d'une nourriture locale, artisanale et faite maison, possiblement associé à des événements culturels, afin de permettre de réunir les habitantes et habitants de la ville autour de la thématique de la nourriture et de la découverte.

Le sujet alimentaire est d'importance première au sein de la population, comme on l'a vu très récemment lors des discussions ayant suivi l'annulation du Comptoir suisse à Beaulieu. Toutes les discussions qui ont suivi portaient sur la possibilité d'une manifestation axée sur l'alimentation locale et régionale, montrant ainsi l'attachement de la population à une offre alimentaire riche et variée, tout en étant locale et en mettant nos traditions culinaires en lumière.

C'est important pour la Ville de Lausanne elle-même, tant la nourriture et la gastronomie y occupent une place centrale, par exemple avec les enchères des vins de Lausanne, ou par le soutien financier de la Ville à Lausanne à table. Il est donc nécessaire de créer, à Lausanne, un lieu donnant aux Lausannoises et aux Lausannois l'opportunité de se retrouver autour de saveurs et variétés culinaires, un lieu qui permettra également aux producteurs, commerçants et restaurateurs de bénéficier d'un endroit innovant et différent de ce qui existe actuellement.

Reste évidemment le lieu. Là également, la disparition du Comptoir suisse pourrait bénéficier à ce lieu. Une autre possibilité, faire comme à Barcelone, avec le *El Nacional* : on peut remplacer – on peut le rêver – un parking par un tel marché culinaire. Les détails – les lieux, la possibilité d'une charte locale et faite maison, le partenariat avec un ou plusieurs acteurs privés – doivent, dans ce contexte, être identifiés et élaborés. Afin de donner à ce projet toutes les conditions et modalités nécessaires, je vous propose un renvoi direct de ce postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je prends la parole pour demander le renvoi de ce postulat en commission.

Tout d'abord, il faut discuter d'une localisation éventuelle. Nous sommes sur le point de recevoir le préavis sur Beaulieu. Nous avons donc un objet taillé pour prendre place à Beaulieu, et il faut en discuter, même si une alternative a été proposée à la tribune.

Par ailleurs, et je parle sous le regard jugeant de cette horloge, qui ne s'est pas enclenchée – mais on sait qu'elle le fera une fois ou l'autre –, je pense à l'encombrement relatif de notre Conseil par la multiplication de dépôts un peu symboliques. Si, à chaque fois que les conseillers communaux partent en vacances, ils cherchent à ramener un élément des villes qu'ils ont visitées, tous vos efforts pour maîtriser l'ordre du jour sombreront, horloge ou pas, monsieur le président. Je demande donc un renvoi en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? »

Développement

Récemment, un arrêt du TF⁶ a relancé le débat sur la pratique des amendes d'ordre en matière de stupéfiants. Dite autorité a confirmé qu'une possession minimale de cannabis, soit jusqu'à 10 grammes, conformément à l'art. 19b LStup, n'était pas punissable. Or, dans plusieurs cantons, des amendes d'ordre sont infligées tant pour une consommation qu'une possession minimale de cannabis. Zurich et Winterthour ont dès lors immédiatement réagi en annonçant l'abandon des amendes d'ordre pour une petite possession de cannabis⁷.

Cette disparité des pratiques cantonales résulte de la modification de la LStup adoptée le 28 septembre 2012, introduisant la procédure relative aux amendes d'ordre (art. 28 ss LStup). Une étude d'Addiction Suisse⁸ a démontré que la difficulté résidait dans l'absence de la mention de la détention de cannabis à l'art. 28b LStup. Cette ambiguïté a ainsi laissé une certaine marge de manœuvre aux cantons.

Devant une différence de pratique aussi importante, le consommateur fait face à une inégalité de traitement criante.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelle est la pratique des amendes d'ordre relative aux stupéfiants dans le canton ?
- 2) Quelles sont les directives suivies par la police municipale pour sanctionner les consommateurs de cannabis ?
- 3) Dans le cas où à Lausanne, une détention minimale de cannabis est sanctionnée par une amende d'ordre, la Municipalité, en accord avec le canton, compte-t-elle abandonner une telle pratique au vu de la décision récente du TF sur ce sujet ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

⁶B_1273/2016 du 6 septembre 2017.

⁷<https://222.1etemps.ch/suisse/2017/09/21/zurich-posseder-jusqua-10-grammes-cannabis-nest-plus-illegal>.

⁸Zobel, F., Homberg, C & Marthaler, M (2017). Les amendes d'ordre pour consommation de cannabis : analyse de la mise en œuvre (rapport de recherche Nr 82). Lausanne : Addiction Suisse.

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Récemment, un arrêt du Tribunal fédéral⁹ a relancé le débat sur la pratique des amendes d'ordre en matière de stupéfiants. Dite autorité a confirmé qu'une possession minimale de cannabis, soit jusqu'à 10 grammes, conformément à l'article 19b LStup, n'était pas punissable. Or, dans plusieurs cantons, des amendes d'ordre sont infligées tant pour une consommation qu'une possession minimale de cannabis. Zurich et Winterthour ont dès lors immédiatement réagi en annonçant l'abandon des amendes d'ordre pour une petite possession de cannabis¹⁰.

Cette disparité des pratiques cantonales résulte de la modification de la LStup adoptée le 28 septembre 2012, introduisant la procédure relative aux amendes d'ordre (art. 28 ss LStup). Une étude d'Addiction Suisse¹¹ a démontré que la difficulté résidait dans l'absence de la mention de la détention de cannabis à l'article 28b LStup. Cette ambiguïté a ainsi laissé une certaine marge de manœuvre aux cantons.

Devant une différence de pratique aussi importante, le consommateur fait face à une inégalité de traitement criante ».

Préambule

Le 1^{er} octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), dont l'article 28b prévoit désormais l'application de la procédure d'amende d'ordre pour les infractions visées à l'article 19a chapitre 1 commises par la consommation de stupéfiants ayant des effets de type cannabique (marijuana, haschisch).

L'article 19a chapitre 1 LStup précise expressément que « celui qui sans droit aura consommé intentionnellement des stupéfiants ou celui qui aura commis une infraction à l'article 19 LStup pour assurer sa propre consommation est passible de l'amende ». Cette disposition n'est toutefois applicable que dans les limites de l'article 19b alinéa 2 LStup, à savoir pour des quantités minimales ne dépassant pas 10 grammes de stupéfiants ayant des effets de type cannabique.

Le 6 septembre 2017, la Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu un arrêt rappelant que la détention ou l'acquisition de quantités minimales de 10 grammes ou moins de produits stupéfiants ayant des effets de type cannabique n'est pas punissable. Le séquestre de la marchandise découverte demeure.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la pratique des amendes d'ordre relative aux stupéfiants dans le canton ?

Depuis l'entrée en vigueur de la modification de la LStup en octobre 2013, la procédure appliquée dans le canton se basait sur une Directive opérationnelle (DOPER n° 9) émanant du chef de la Direction opérationnelle, soit le commandant de la Police cantonale. La Direction opérationnelle est l'organe de coordination et de conduite opérationnelle des polices et a notamment pour prérogative de coordonner l'activité des polices d'un point de vue opérationnel (art. 21 de la loi sur l'organisation policière vaudoise). L'ensemble des polices communales ont été désignées compétentes pour appliquer ladite procédure, en lieu et place de la procédure ordinaire de dénonciation pratiquée jusqu'alors.

La procédure d'amende d'ordre était ainsi appliquée en cas de consommation de produits stupéfiants ayant des effets de type cannabique ainsi qu'en cas de détention de produits

⁹ 6B_1273/2016 du 6 septembre 2017.

¹⁰ <https://www.letemps.ch/suisse/2017/09/21/zurich-posseder-jusqua-10-grammes-cannabis-nest-plus-illegal>.

¹¹ Zobel, F., Homberg, C & Marthaler, M (2017). Les amendes d'ordre pour consommation de cannabis: analyse de la mise en œuvre (rapport de recherche Nr. 82). Lausanne: Addiction Suisse.

stupéfiants ayant des effets de type cannabique en quantités minimales ne dépassant pas 10 grammes. Le montant de l'amende d'ordre a été fixé à CHF 100.-. Cette procédure n'était pas applicable aux vendeurs de produits stupéfiants, aux personnes mineures ou lorsque le contrevenant commettait simultanément une autre infraction, prévue par la LStup ou d'autres lois, non réprimée par une amende d'ordre.

Les cas de détentions de moins de 10 grammes, mais pour lesquels la police pouvait prouver que le produit était destiné à la vente, ne tombaient également pas sous le coup de la procédure d'amende d'ordre.

La jurisprudence du Tribunal fédéral précitée a rappelé que, contrairement à la consommation, la possession d'une quantité minimale de produits stupéfiants ayant des effets de type cannabique tombait sous le coup de l'article 19b LStup, soit qu'elle n'était pas punissable. Cet arrêt a donc remis en question la procédure appliquée dans le canton de Vaud et a nécessité l'élaboration de nouvelles directives d'application afin d'être conforme à cette jurisprudence.

Le 28 février 2018, une nouvelle DOPER n° 9 est entrée en vigueur, abrogeant la pratique susmentionnée. Il ressort de cette nouvelle directive que celui qui détient, possède ou acquiert, pour sa propre consommation, des stupéfiants ayant des effets de type cannabique (THC supérieur à 1%) ou qu'il s'agit de résine de cannabis (haschisch), indépendamment de la teneur en THC, en quantité minimale ne dépassant pas 10 grammes n'est pas punissable. Le séquestre de la marchandise découverte demeure. Si la personne s'oppose à la destruction de la marchandise, un rapport est adressé au Ministère public qui ouvrira une procédure indépendante de confiscation.

La jurisprudence faisant référence à la détention uniquement, la nouvelle directive ne modifie pas la pratique existante pour les cas de consommation flagrante de produits stupéfiants ayant des effets de type cannabique qui sont toujours sanctionnés par une amende d'ordre.

Question 2 : Quelles sont les directives suivies par la Police municipale pour sanctionner les consommateurs de cannabis ?

Jusqu'à présent, la Police municipale de Lausanne a appliqué in extenso l'ancienne procédure décrite dans la DOPER n° 9, soit la procédure d'amende d'ordre en cas de consommation ou possession d'une quantité inférieure à 10 grammes. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle DOPER n° 9, datée du 28 février 2018, c'est celle-ci qui est appliquée.

Aussi, les personnes interpellées en train de consommer des stupéfiants ayant des effets de type cannabique sont sanctionnées par une amende d'ordre – la dénonciation ordinaire restant possible si le contrevenant s'oppose à l'amende d'ordre – alors que les détenteurs d'une quantité inférieure à 10 grammes ne sont plus poursuivis.

Question 3 : Dans le cas où à Lausanne, une détention minimale de cannabis est sanctionnée par une amende d'ordre, la Municipalité, en accord avec le canton, compte-t-elle abandonner une telle pratique au vu de la décision récente du Tribunal fédéral sur ce sujet ?

Comme mentionné précédemment, la nouvelle DOPER n° 9 du 28 février 2018 est entièrement appliquée par la Police municipale de Lausanne et les cas de détention en quantités minimales ne sont plus dénoncés.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (soc.) : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse claire et rapide. Je suis ravie que le commandant de la Police cantonale vaudoise ait rapidement édicté une nouvelle directive conforme à la Loi sur les stupéfiants et à la décision du Tribunal fédéral.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? »

Développement

En date du 8 novembre 2017, la Ville de Zurich a annoncé qu'elle n'indiquerait plus automatiquement la nationalité des personnes interpellées par le biais des communiqués de police¹². Cette décision est fondée sur la crainte d'un renforcement de la stigmatisation de certaines nationalités et de la xénophobie y résultant.

La police de Zurich souhaite ainsi cesser d'alimenter les commentaires racistes sur les réseaux sociaux malgré elle¹³.

Les effets de ce changement se mesureront sur le long terme. Personne, en tous cas, ne conteste que le phénomène criminel ne s'explique pas par la nationalité à elle seule. Par contre, l'argument de la transparence peut encore se tenir, même s'il faudrait idéalement aussi indiquer le niveau socio-économique et de formation entre autre.

Force est de constater qu'actuellement la nationalité est un critère pour lequel on accorde une importance prépondérante. En effet, quand bien même la personne interpellée serait de nationalité suisse, son origine est indiquée si elle est naturalisée.

En outre, il faut rappeler qu'une personne interpellée n'a pas encore été condamnée et qu'une enquête doit être en cours. Ainsi, une telle indication ne serait-elle pas prématurée ?

A l'heure où les réseaux sociaux sont en pleine expansion, entraînant des flots de commentaires haineux sur la base d'une simple information brute donnée, l'exigence d'une indication de la naturalisation des personnes interpellées se justifie-t-elle encore ?

¹²<https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/9063956-la-police-de-zurich-pourra-taire-la-nationalite-de-personnes-interpellees.html>

¹³https://www.vice.com/amp/de_at/article/8x5vjz/die-zurcher-polizei-hat-keine-lust-mehr-facebook-rassisten-zu-futtern

Fondés sur ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Outre les recommandations de la Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse (CCPCS), existe-t-il une réglementation s'agissant d'une indication de la nationalité ou de l'origine des personnes interpellées ?
- 2) Quelle est la pratique de la Police municipale, et quand a-t-elle changé pour la dernière fois?
- 3) La Municipalité estime-t-elle utile et nécessaire d'indiquer systématiquement la nationalité ou l'origine des personnes interpellées ?
- 4) La Municipalité estime-t-elle participer à la stigmatisation de certaines nationalités en l'indiquant dans ses communiqués de presse ?
- 5) Est-ce que l'exemple de Zurich est une piste envisagée par la Municipalité ?
- 6) La Municipalité compte-t-elle intervenir pour qu'une évaluation de cette pratique de communication ait lieu sous l'égide de la conférence des commandants de police?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« En date du 8 novembre 2017, la Ville de Zurich a annoncé qu'elle n'indiquerait plus automatiquement la nationalité des personnes interpellées par le biais des communiqués de police¹⁴. Cette décision est fondée sur la crainte d'un renforcement de la stigmatisation de certaines nationalités et de la xénophobie y résultant.

La Police de Zurich souhaite ainsi cesser d'alimenter les commentaires racistes sur les réseaux sociaux malgré elle¹⁵.

Les effets de ce changement se mesureront sur le long terme. Personne, en tout cas, ne conteste que le phénomène criminel ne s'explique pas par la nationalité à elle seule. Par contre, l'argument de la transparence peut encore se tenir, même s'il faudrait idéalement aussi indiquer le niveau socio-économique et de formation entre autre.

Force est de constater qu'actuellement la nationalité est un critère pour lequel on accorde une importance prépondérante. En effet, quand bien même la personne interpellée serait de nationalité suisse, son origine est indiquée si elle est naturalisée.

En outre, il faut rappeler qu'une personne interpellée n'a pas encore été condamnée et qu'une enquête doit être en cours. Ainsi, une telle indication ne serait-elle pas prématurée ?

A l'heure où les réseaux sociaux sont en pleine expansion, entraînant des flots de commentaires haineux sur la base d'une simple information brute donnée, l'exigence d'une indication de la naturalisation des personnes interpellées se justifie-t-elle encore ? »

Préambule

La Municipalité tient ici à rappeler que les communiqués de presse diffusés par le corps de police (CCP), dès l'instant où il s'agit d'informer sur des faits judiciaires pénaux, doivent être systématiquement approuvés par le Ministère public vaudois (MP). Compte tenu de la séparation des pouvoirs, il ne s'agit donc en aucun cas de communiqués de la Municipalité, mais bien du CP, comme auxiliaire de la justice pénale. C'est donc le MP qui fixe les règles et décide au final des contenus.

¹⁴ <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/9063956-la-police-de-zurich-pourra-taire-la-nationalite-de-personnes-interpellees.html>.

¹⁵ https://www.vice.com/amp/de_at/article/8x5vjz/die-zurcher-polizei-hat-keine-lust-mehr-facebook-rassisten-zu-futtern.

Par ailleurs, contrairement à ce que semble suggérer l'interpellatrice, les communiqués émanant conjointement du MP et du CP ne mentionnent jamais l'origine étrangère des personnes naturalisées auteures d'infractions. Par contre, il arrive, dans certains cas, que la presse, sur la base de ses sources d'information propres, mentionne cet élément, ce que l'on ne saurait toutefois imputer au MP ou au CP.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 4 : Outre les recommandations de la Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse (CCPCS), existe-t-il une réglementation s'agissant d'une indication de la nationalité ou de l'origine des personnes interpellées ?

Les recommandations du 3 novembre 2010 émanant de la CCPCS, respectivement de son organe de coordination des communicants des différentes polices, mentionnent au point 6 : *« Lors d'informations aux médias, l'âge et la nationalité des personnes soupçonnées et des victimes sont communiquées. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de protection de la personnalité ou s'il y a un risque que la personne puisse être identifiée par ces données... »*.

Le procureur général, en coordination avec la Police cantonale vaudoise et le CP (seuls habilités à communiquer sur les affaires à caractère pénal car disposant des compétences judiciaires), a émis une consigne claire qui va dans le même sens. Cette consigne est également approuvée par le Tribunal des mineurs.

Question 5 : Quelle est la pratique de la Police municipale, et quand a-t-elle changé pour la dernière fois ?

Comme indiqué en préambule, les communiqués de presse concernant des faits judiciaires pénaux sont approuvés par le Ministère public. Ses consignes suivent celles du CCPCS, telles que mentionnées ci-dessus. La pratique en la matière n'a que peu varié dans le temps.

Question 6 : La Municipalité estime-t-elle utile et nécessaire d'indiquer systématiquement la nationalité ou l'origine des personnes interpellées ?

Dès lors que la communication concernant des faits judiciaires pénaux relève de l'Autorité judiciaire, la Municipalité, qui s'en tient à la séparation des pouvoirs, n'a aucune marge de manœuvre.

Question 7 : La Municipalité estime-t-elle participer à la stigmatisation de certaines nationalités en l'indiquant dans ses communiqués de presse ?

Les communiqués du CP doivent être, pour toutes les affaires judiciaires pénales, approuvés par le MP, instance cantonale. On ne saurait donc dire qu'il s'agit de communiqués de la Municipalité. Par ailleurs, face à certains phénomènes délictueux, le fait de taire la nationalité des auteurs pourrait amener le public et les médias à considérer qu'on leur cache certaines informations, ce qui pourrait avoir un effet pervers, qui ne réduirait en rien la stigmatisation.

Question 8 : Est-ce que l'exemple de Zurich est une piste envisagée par la Municipalité ?

Cette piste ne pourrait être envisagée que si le Ministère public vaudois entendait changer sa pratique.

Question 9 : La Municipalité compte-t-elle intervenir pour qu'une évaluation de cette pratique de communication ait lieu sous l'égide de la conférence des commandants de police ?

Comme son nom l'indique, la CCPCS n'est pas un organe politique, mais un organe qui réunit des chefs des polices cantonales, soit les chefs opérationnels des corps cantonaux. Il serait donc inopportun que la Municipalité de Lausanne intervienne auprès de cette instance. Si des discussions au sein de cette Conférence afin d'évaluer la pratique pourraient être utiles, la Municipalité rappelle encore une fois que celle-ci est fixée dans le Canton de Vaud par l'Autorité judiciaire, en l'occurrence le Ministère public.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (soc.) : – Je regrette la réponse quelque peu minimaliste de la Municipalité, qui me semble se réfugier derrière la séparation des pouvoirs. Sa position paraît claire : elle souhaite maintenir cette manière de faire et ne juge pas opportun d'arrêter de mentionner la nationalité des personnes interpellées. C'est fort regrettable.

La police de Zurich montre l'exemple et constate elle-même qu'elle alimentait les commentaires racistes sur les réseaux sociaux malgré elle. La police de Lausanne semble ne pas s'en inquiéter. La Municipalité pourrait à tout le moins prendre position auprès de la Conférence des commandants de police. Le critère de la nationalité ne doit plus autant peser. Je rappelle que l'on parle de personnes interpellées. Donc, jusqu'à preuve du contraire, elles sont présumées innocentes. Ce critère ne tient plus au nom de la transparence, car il n'explique pas à lui seul le phénomène criminel. Et si l'on veut être juste et correct, il faut que, lorsqu'un Suisse est interpellé, cela soit également indiqué. Si l'on tient tant à indiquer un tel critère, alors il faut le faire avec rigueur.

Je doute qu'une telle rigueur ait été prise en compte dans le communiqué que j'invite M. le secrétaire à projeter. (*Une image est projetée.*) Je vous invite à lire la phrase surlignée en jaune : « deux groupes de personnes, l'un composé d'Africains et l'autre au sein duquel se trouvaient des commerçants ». Donc, on a d'un côté un groupe d'Africains et, de l'autre, des commerçants. Un continent d'un côté et une profession de l'autre. J'aimerais bien que l'on m'explique au nom de quelle transparence on se permet de stigmatiser tout un continent, parce que c'est bien de stigmatisation dont on parle. Le communiqué parle d'une altercation opposant deux groupes de personnes, en indiquant le continent pour un des groupes, et rien sur l'autre ; on sait juste qu'ils sont commerçants. Cela donne tout de même une forte impression que ce sont les Africains qui endossent le rôle d'agresseur. C'est un exemple flagrant de discrimination. Comme je ne suis pas satisfaite de la réponse de la Municipalité, je vous soumets deux résolutions.

Résolutions

1. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne position et intervienne directement ou indirectement au sein de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) pour qu'il ne soit plus systématiquement fait mention de la nationalité des personnes interpellées dans les communiqués de la police municipale.
2. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la rigueur des publications des communiqués de son Corps de police.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La discussion est intéressante, mais j'ai peur que le remède soit pire que le mal. Tout d'abord, la Gambie n'est pas le continent africain à elle seule. Il est noté, quelques lignes plus haut, qu'il s'agit d'un ressortissant gambien ; mais peu importe.

A vouloir taire la nationalité des gens pris dans des actes répréhensibles, on alimente les fantaisies et les discussions de bistrot de tout un chacun. Chacun peut mettre, derrière une nationalité qu'il ne connaît pas, un pays qu'il n'aime pas particulièrement. Alors, on prêtera que tel et tel étaient Africains, Kurdes, Serbes, Appenzellois, de Rhodes-Intérieures, ou que sais-je encore !

L'idée de notre collègue part d'un bon sentiment, mais le remède peut se révéler pire que le mal. Il n'y a rien d'infamant à dire que telle personne vient de tel pays ou vient de chez nous. N'oublions tout de même pas que nous avons également nos contrevenants à l'ordre public. Dans ces conditions, personnellement, je ne pense pas qu'il faille soutenir les deux résolutions. Je vous invite à les refuser.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour avoir signé cette interpellation, le groupe Ensemble à Gauche apporte son soutien aux propos de l'interpellatrice et partage son insatisfaction face aux réponses de la Municipalité.

Je m'associe aussi à l'exemple édifiant qui nous a été montré, qui révèle que, dans certaines situations, il y a non seulement un manque de sérieux, mais un cas criant de discrimination dans la communication de la Municipalité relative à ce type de situation ; en tout cas pour le cas qui nous concerne.

Il ne s'agit pas de taire des informations qui peuvent être utiles à l'enquête, cher collègue Chollet. Pas du tout ! Et encore, il faut distinguer ce qui est utile à l'enquête pour la police de ce qu'il est utile de révéler publiquement. Ce sont deux choses complètement différentes, qui montrent qu'il n'y a aucune systématisme à avoir sur ce point. On peut noter d'ailleurs que la police ne se retient parfois pas de nommer la nationalité de personnes prises dans des situations qu'elle commente dans ses communications, alors qu'une enquête n'est plus nécessaire ; on ne cherche plus la personne, on l'a trouvée, mais on mentionne sa nationalité.

Je n'ai pas fait l'effort de l'interpellatrice pour venir avec des exemples, mais je remarque que les personnes de nationalité suisse ou de nationalité européenne sont beaucoup moins souvent identifiées par leur nationalité que des personnes dont l'apparence présuppose qu'elles ne seraient pas Suisses. C'est pour cette raison qu'il y a une discrimination, et c'est ce que nous caractérisons comme une forme de racisme structurel dans ces pratiques. Ce n'est pas une question d'intention, ce sont des pratiques menées par la police et par la Municipalité qui alimentent une pensée raciste et une discrimination structurelle entre des individus dans la société, selon leur origine, selon leur apparence, etc.

Je relève que la première résolution ne demande plus de supprimer la mention de la nationalité, mais seulement de ne plus le faire de façon systématique. Quant à la deuxième, elle demande de faire preuve de plus de rigueur à ce propos. Nous ne voyons donc pas de raison de ne pas adopter ces deux résolutions.

M. Xavier Company (V) : – Je rejoins l'avis de l'interpellatrice sur la réponse de la Municipalité, qui me semble très formaliste et absolument pas politique, quand bien même il y a un espace pour de l'apolitique dans ce sujet, et un espace assez grand.

Même si la police de Lausanne – on pourrait l'admettre, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas – se sent obligée de suivre les directives de la Conférence des commandants de police pour ses communiqués, elle a encore le droit, me semble-t-il, de décider de les publier ou non. Dans ce cas, elle décide seule de faire passer par là un message politique, par exemple celui de ne pas publiciser des infractions ou de stigmatiser certaines populations. C'est une vision politique et non simplement formelle d'application stricte des directives ou de lois en question. La Municipalité doit agir dans ce premier acte déjà. La réponse n'est, à mon sens, pas satisfaisante.

Pour parler des résolutions, en tout cas de la première, que la majorité du groupe des Verts soutiendra, il est du rôle de la Municipalité d'agir par les voies politiques, notamment par leur représentant direct ou indirect à la Conférence des commandants de police, pour faire

ainsi passer le message politique qui est le sien, et des messages politiques précis. En l'occurrence, la systématique de mention des nationalités n'est pas égalitaire suivant la nationalité des personnes qui commettent des délits. Dans les communiqués, on a tendance à citer beaucoup plus les personnes du tiers monde que les personnes européennes ou à la peau blanche. Il faut l'éviter, et c'est une prise de conscience qui doit être faite par la Municipalité. Une volonté politique d'essayer d'unifier cela au niveau de la Conférence des commandants de police est indispensable et doit être demandée à la Municipalité.

Pour les mêmes raisons, je soutiendrai à titre personnel la deuxième résolution, tout comme une partie du groupe des Verts.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je demande au secrétaire du Conseil de remettre le texte que M^{me} Thanh-My Tran-Nhu nous a montré tout à l'heure. (*Le texte est projeté.*)

Du point de vue linguistique, on peut inverser « les commerçants » avec « les Africains » et le sens de la phrase reste le même. Ma question s'adresse à l'interpellatrice. Comment se fait-il que vous releviez une discrimination quand c'est écrit « Africains », mais pas quand c'est écrit « commerçants » ? Je me permets de vous accuser du racisme que vous évoquez.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Lors de notre discussion de groupe, entre les Portugais, les Valaisans et le Belge, nous étions sensibles à la thématique. On était tout à fait d'accord avec la deuxième résolution, avec tout de même un problème avec le terme de « rigueur ». Peut-être le terme de « professionnalisme » aurait été mieux adapté. En effet, la rigueur est le fait de donner des éléments vrais, et pas forcément l'impact que peut avoir le fait de citer certains et de ne pas en citer d'autres.

A titre personnel, mais ce sera aussi le cas d'autres personnes dans le groupe, j'accepterai les deux résolutions, en souhaitant que le terme « rigueur » soit modifié. Ce serait bien de trouver un terme mieux adapté.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR refusera ces deux résolutions. En effet, il nous semble que la réponse de la Municipalité explique très bien quel problème institutionnel il y a dans ces communications sur la nationalité des personnes prises dans une procédure, et il ne nous semble pas qu'un changement soit réellement de la compétence de notre échelon.

Concernant la deuxième résolution, elle est parfaitement vexatoire et sans contenu propre. Elle indique à un municipal qui ressort de la minorité qu'on veut être sûr qu'il fera preuve de la rigueur nécessaire. Il nous semble donc qu'il faut la refuser.

M. Xavier de Haller (PLR) : – S'agissant de la première résolution, je m'étonne un peu de cette tournure. L'interpellatrice souhaite éviter que l'on puisse laisser apparaître toute forme de discrimination dans les communications officielles de la police. Avec un système systématisé, indépendamment de la nationalité, cette information est publiée et on évite tout choix qui pourrait être arbitraire. Je m'explique : dès le moment où l'on retire le caractère systématique de la publication de la nationalité, cela implique que l'on choisisse. Publie-t-on ou ne publie-t-on pas la nationalité de la personne auteur du trouble, du prévenu ou de la personne suspectée ? Ce choix sera sujet à l'arbitraire et pourrait être discuté.

Dès le moment où l'on décide que dans tout communiqué, systématiquement, indépendamment de la nationalité du prévenu ou du suspect, cette information est communiquée, cela ôte toute possibilité arbitraire, et cela ôte tout choix à l'autorité, qui publie cette information indépendamment du cas et du dossier. Sur cette base, la manière de faire et les explications de la Municipalité, que ce soit d'un point de vue institutionnel ou, comme je viens de le faire, de manière à éviter toute forme d'arbitraire, cette pratique me semble cohérente. Je vous invite donc, avec le PLR, à refuser cette première résolution.

S'agissant de la deuxième, je vous invite également à la refuser. En effet, je vois dans sa formulation une forme de suspicion vis-à-vis du Corps de police ou des autres institutions

municipales, qu'il ne me semble pas avoir lieu d'avoir. Qu'il s'agisse du Corps de police de Lausanne ou des directions, nous pouvons leur faire confiance lorsqu'ils communiquent, et partir de l'idée que les communications se font avec la rigueur nécessaire. On ne va pas demander à chacun des six municipaux de surveiller le septième lorsqu'il communique, ou alors chacun des directeurs risque de passer plus de temps à relire les communications des autres directions qu'à travailler sur ses propres dossiers, ce que, j'ose croire, nous appelons tous de nos vœux. Je vous invite donc à refuser cette deuxième résolution.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aimerais bien préciser qu'il s'agit d'interpellations par la police municipale et non de condamnations, ce qui serait le rôle d'un tribunal.

Pour les interpellations, Vaud a pour principe la présomption d'innocence. Dans ces conditions, il faut absolument éviter la mention d'une nationalité, pour éviter les amalgames possibles de la part du public. C'est la raison pour laquelle, avec le groupe Ensemble à Gauche, je me déclare fermement en faveur des résolutions.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (soc.) : – Monsieur Chollet, vous dites que si l'on tait la nationalité, cela peut alimenter des pensées un peu fantaisistes. En effet, comme vous l'avez dit vous-même, il y a des gens bien de chez nous qui commettent aussi des infractions, mais, comme l'a dit M. Conscience, quand c'est un Suisse, ce n'est pas labellisé « un Suisse » ; dans ce cas, la nationalité est tue. Si l'on revient dans votre pensée, il y aurait des risques d'alimenter des pensées fantaisistes. J'aimerais dire à M. Stauber qu'en effet, j'aurais dû relever que cela stigmatise aussi les commerçants. C'est vrai, vous faites bien de le relever !

Je ne pense pas que je changerai le texte de la deuxième résolution, car « professionnalisme » est peut-être plus vexatoire que « rigueur ». Pour M. de Haller, ce ne sont pas des suspicions. Vous avez ici les constatations présentées noir sur blanc.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne me fais malheureusement pas beaucoup d'illusions sur le sort réservé aux deux résolutions que vous vous apprêtez à voter.

J'aimerais néanmoins vous rendre attentifs à un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, vous semblez croire que la Municipalité peut veiller à la rigueur des publications et des communiqués de son Corps de police, quand bien même il s'agit de la transmission de communiqués du Ministère public. Il n'y a donc pas là de marge de manœuvre pour changer les textes, ni décider de ne pas stigmatiser telle ou telle nationalité dans telle ou telle affaire. Il est toujours bienvenu de recevoir des admonestations du Conseil communal, qui est parfaitement dans son rôle, mais c'est assez particulier lorsque l'objet même de l'intervention ne peut pas être modifié par la Municipalité. Ce n'est pas la Municipalité qui écrit les communiqués de presse relatifs à des affaires judiciaires, qui sont sous contrôle du Ministère public, tel qu'il est dit dans la réponse à cette interpellation. Néanmoins, vous pouvez déposer des résolutions sur un grand nombre de sujets, quand bien même ils ne sont pas directement liés au fond même de l'interpellation.

S'agissant de la première résolution, le Conseil communal est dans son rôle, dans la mesure où il souhaite que la Municipalité fasse quelque chose et s'adresse à des instances supérieures. Mais il faut se rendre compte qu'il serait délicat d'avoir dans le Canton de Vaud différents types de communication soumis au Ministère public, même si la position suisse peut évidemment évoluer.

Il y a de très nombreuses affaires sur lesquelles la police ne communique pas, parce qu'il n'y a pas de trouble dans la population. La majorité des communications sont liées à de nombreuses demandes des médias, auxquels il est nécessaire de répondre. Ce n'est pas une action active pour attirer l'attention sur tel ou tel problème ; au contraire. Donc, la police se voit sollicitée, elle sollicite l'accord du Ministère public pour pouvoir émettre un certain nombre d'éléments, qui visent à répondre à la légitime curiosité du public au travers des

médias, qui prennent leur rôle au sérieux. On pourrait arriver à une situation absurde, où, suivant une évolution assez longue, on arriverait à enlever la nationalité, qui semble tant honnie, et on aurait de toute façon la même information dans le journal, parce que ce ne sont que les affaires qui ont suscité l'intérêt des médias qui font l'objet d'un communiqué de presse.

Le but de ces communiqués est d'informer. Donc, consciemment, vous souhaitez que l'on diminue le nombre d'informations disponibles pour le public. Il faut se rendre compte du choix que vous faites en décidant d'enlever une information. On peut penser que c'est stigmatisant, mais c'est une information.

De plus, l'indication du milieu et des personnes concernées dans la communication donne une certaine image de la situation. Ce n'est pas un acte d'enquête, contrairement à ce qui a été dit. On n'est pas du tout dans une situation où l'on cherche des informations ou autre. On communique un nombre minimal d'informations par rapport à des demandes de la presse et du public, mais cela permet de rendre la situation plus calme. Un règlement de comptes entre – heureusement que nous n'avons pas ce genre de chose à Lausanne – mafieux est, du point de vue du trouble social, grave, mais ce n'est évidemment pas tout à fait la même chose qu'un enfant innocent tué par un malade, qui risque de s'attaquer à d'autres personnes, pour prendre des éléments dans lesquels la nationalité n'a absolument rien à faire. Dans le trouble social, il faut une identification des différentes personnes ou victimes et, aux troubles que cela peut susciter, il est important de donner un certain nombre d'informations qui réduisent l'angoisse de la population. C'est pourquoi nous devons donner un certain nombre d'informations, qui n'ont pas pour but de stigmatiser, contrairement à ce qui a été dit.

Enfin, je m'insurge fortement contre la mention de racisme institutionnel. C'est un outil d'analyse universitaire que je peux comprendre, mais je trouve qu'en accuser le Corps de police de Lausanne est particulièrement malvenu. Je ne me fais pas d'illusion sur votre vote, mais je le regrette par avance.

M. Denis Corboz (soc.) : – Tout d'abord, j'aimerais dire qu'il n'y a aucune accusation dans ces deux résolutions, soit que la police est ou a des comportements racistes. Il s'agit simplement de dire comment on s'exprime et, quand on dit certaines choses, il peut y avoir des sentiments racistes. Il est vrai que si l'on observe les communiqués, ou même parfois la presse – on l'a déjà repéré, ce n'est pas que les communications de la police –, on peut constater que l'on donne les nationalités des délinquants, mais rarement quand ce sont des Suisses.

J'ai une question au directeur de la police. Vous dites que c'est une information. D'accord, mais c'est le traitement de l'information qui est important, notamment le poids des mots. On est tous ici suffisamment subtils pour saisir que certains mots n'ont pas la même signification que d'autres. Ce communiqué de police est signé par le chef de la communication de la police. Pourquoi n'est-il pas signalé dans ce document, en tout cas dans ce que j'ai pu voir jusqu'à présent, que c'est un texte qui vient du Canton ? A la lecture rapide de ce document, à la fin, on constate que la communication est de la police de Lausanne. Cela me trouble. Si c'est un communiqué du Canton, et que vous ne faites que reporter cette information, je comprends que l'on ne puisse rien faire.

Vous pouvez vous poser la question en tant que Corps de police et directeur de la police si vous voulez relayer cette information, si elle est problématique ou non. En première lecture, on comprend que c'est la police qui signale qu'il y avait des Africains et un groupe de commerçants. J'aimerais vous entendre là-dessus. Est-ce que vous pensez que vous pourriez transformer cette manière de communiquer, en indiquant que cela vient du Ministère public, et mieux indiquer que la Ville de Lausanne n'est pas responsable de ce texte ?

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (soc.) : – Je rebondis sur les propos de M. Corboz. En effet, monsieur le municipal, vous dites que c'est le Ministère public qui édicte les communiqués

de presse, mais il me semble que tous les communiqués sont signés par un collaborateur de la Ville de Lausanne. Ici, on voit que c'est M. Jost. Que se passera-t-il si j'appelle M. Jost pour avoir des renseignements complémentaires ? Est-ce qu'il va me dire de m'adresser au Ministère public ?

M. Pierre Conscience (EàG) : – A mon tour de m'indigner fermement des déformations de mes propos dans ce débat, que je ne trouve pas vraiment pertinentes, comme quoi j'aurais insinué que la police était raciste. C'est tout simplement faux et mensonger, monsieur Hildbrand ; ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai tout simplement dit que ces règles institutionnelles et ces pratiques étaient typiquement un exemple de racisme structurel – et non institutionnel –, des fonctionnements qui font qu'il y a des rapports de domination entre individus dans notre société. Si vous niez que, dans ce type de fonctionnement, il y a des rapports de discrimination, alors, en effet, on ne peut pas discuter. Mais il ne faut pas dire que c'est dire que les policiers seraient racistes ; c'est totalement faux.

Ensuite, en effet, il est partiellement inexact de dire que tout dépend du Ministère public, car, en plus de ce qui vient d'être dit, pour émettre quelque communication que ce soit, le Ministère public se base sur le travail de la police, et en amont de la communication du Ministère public, il y a le travail de la police. Donc, faire preuve de rigueur ne s'applique peut-être pas seulement aux policiers, mais aussi aux décideurs, qui donnent les directives aux policiers. C'est donc bien à vous que l'on s'adresse.

Pour répondre par la même occasion au PLR, ce n'est pas la minorité de droite de cette Municipalité que l'on interpelle, mais bien toute la Municipalité, car quand elle est interpellée, elle se met d'accord pour donner la réponse que vous formulez. On s'adresse donc bien à elle en entier.

Vous communiquez essentiellement sur les problèmes qui font l'objet d'un attrait médiatique, et c'est justement pour cela qu'il faut faire attention, car on sait très bien que certains médias traiteront cette information avec la plus grande parcimonie et un sérieux journalistique, alors que d'autres, souvent gratuits, mentionneront de façon ultra-systématique ce type d'information, même dans les situations où ce n'est pas pertinent, pour faire le buzz, car ils savent très bien qu'ils auront ainsi des dizaines de commentaires xénophobes qui alimenteront les pages de leur site internet, qui font leur beurre. En effet, il y a aussi un enjeu à faire preuve de parcimonie dans les communications, car on sait qu'elles font l'objet d'une attention médiatique particulière.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Je voulais juste signaler que, sur la page de la Ville de Lausanne, quand on lit les communiqués du 117, qui sont signés par la même personne, il n'y a pas une seule fois la nationalité des personnes. Pas une ! Il y a toujours « l'automobiliste », « des protagonistes », mais en aucun cas il n'y a la nationalité, en tout cas depuis mai 2016 – le plus loin que je suis remonté.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je rebondis sur l'intervention de M^{me} Pernet. Quand l'information n'a aucune pertinence, par exemple, une collision entre deux voitures, il n'y a pas d'intérêt public d'indiquer la nationalité. Par contre, lorsque l'on a affaire par exemple au démantèlement d'un réseau, il y a un intérêt à savoir comment celui-ci est structuré, s'il a une ramification internationale ou non. Dans ce sens, il ne me semble pas scandaleux ni orienté d'indiquer la nationalité pour une affaire judiciaire.

Je précise aussi qu'à partir du moment où il y a une enquête judiciaire, la conduite de la supervision est prise en charge par le Ministère public. La police de Lausanne, qui applique un certain nombre de procédures normales liées à ses fonctions et à des choix communaux, tout d'un coup, dépend d'une autre autorité, le Ministère public, qui mène l'enquête et ordonne un certain nombre d'actes d'instruction. C'est dans cette mesure que la communication doit être entièrement validée par le Ministère public. Il n'est plus possible de caler, modifier des mots, dire que ce serait intéressant du point de vue des autorités lausannoises d'apporter des éléments supplémentaires, quand bien même la

personne de contact reste un des responsables de la communication de la police, qui doit assurer des réponses 365 jours par an, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, d'autant plus que le Ministère public n'a pas une large habitude dans la communication ; ce n'est pas son rôle.

La plupart des informations supplémentaires que vous pouvez obtenir en réponse à un communiqué c'est « il ne sera pas fait état d'autres informations » ou pour préciser une information ou un mot qu'un journaliste chercherait à cadrer par rapport à l'état d'avancement de l'enquête, ou pour revenir quelques semaines ou mois plus tard pour des informations supplémentaires. C'est ainsi que cela se passe, et ce n'est pas la Municipalité qui valide les communiqués dans les affaires judiciaires. C'est pourquoi une partie de ce débat est un peu vain, car même en faisant preuve de rigueur et de sévérité, cela ne changera pas le style des communications liées aux enquêtes judiciaires.

Encore une fois, il est important d'avoir une politique coordonnée, pour que l'ensemble des communications dans le Canton soit du même style. En l'occurrence, cela repose sur des choix du Ministère public et des différents commandants de police, sur lesquels la Municipalité de Lausanne n'a pas prise.

La discussion est close.

La résolution N° 1 est adoptée par 44 voix contre 27 et 1 abstention.

La résolution N° 2 est adoptée par 38 voix contre 28 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne position et intervienne directement ou indirectement au sein de la Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse (CCPCS) pour qu'il ne soit plus systématiquement fait mention de la nationalité des personnes interpellées dans les communiqués de la police municipale. »

ainsi que la résolution n° 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la rigueur des publications des communiqués de son corps de police ».

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus »

Développement

Le 23 mai 2002, la Municipalité présentait son Plan Directeur du Sport (PDS) définissant les objectifs d'une politique à court, moyen et long termes en matière de sport public, ainsi que de promotion de Lausanne, Capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial. Une première planification faisait l'objet du préavis 2005/28 « Planisport ». Celle-ci était suivie par le rapport-préavis 2007/19 dédié au projet Métamorphose dont

l'une des thématiques principales était les équipements sportifs à Lausanne. Aujourd'hui, une décennie plus tard, la Ville finalise les études des grands équipements sportifs avant de lancer leur construction. Il paraît utile de faire le bilan des travaux effectués et des dépenses consenties jusqu'à présent, et de réunir les dépenses à venir dans un tableau synthétique.

Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel sera le montant dépensé globalement entre 2007 et 2016 par la Ville de Lausanne pour les nouveaux équipements sportifs évoqués dans les différentes versions du projet Métamorphose ?
2. Quel est le solde des dépenses pour la planification et les études à prévoir dans les années à venir ?
3. Quels seront les coûts de construction et d'exploitation de ces équipements sportifs ?
4. Quels sont les investissements et autres engagements financiers que la Ville sera appelée à assumer sous une forme ou sous une autre en rapport avec leur construction et exploitation ?
5. Quels seront les coûts complémentaires en rapport avec la destruction et la reconversion d'équipements existants devenus obsolètes ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Le 23 mai 2002, la Municipalité présentait son Plan directeur du sport (PDS) définissant les objectifs d'une politique à court, moyen et long termes en matière de sport public, ainsi que de promotion de Lausanne, Capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial. Une première planification faisait l'objet du préavis N° 2005/28 « Planisport ». Celle-ci était suivie par le rapport-préavis N° 2007/19 dédié au projet Métamorphose dont l'une des thématiques principales était les équipements sportifs à Lausanne. Aujourd'hui, une décennie plus tard, la Ville finalise les études des grands équipements sportifs avant de lancer leur construction. Il paraît utile de faire le bilan des travaux effectués et des dépenses consenties jusqu'à présent, et de réunir les dépenses à venir dans un tableau synthétique ».

Préambule

Avant de répondre aux questions de M. l'interpellateur, la Municipalité tient à rappeler que les différents volets de Métamorphose (équipements sportifs, écoquartier, mobilité, etc.) sont fortement imbriqués les uns dans les autres et qu'il serait faux de les dissocier. Ainsi, le volet relatif aux équipements sportifs est caractérisé par des infrastructures emblématiques comme le stade de football de la Tuilière, le centre de football du même nom ainsi que le Centre sportif de Malley qui comprendra une patinoire et une piscine couverte.

Il comporte d'autres infrastructures plus modestes qui verront le jour dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup au fur et à mesure de la réalisation de ce dernier.

Cette imbrication se retrouve également au niveau des études et de l'exécution des travaux. Ainsi, le déplacement de la route de Romanel et la démolition des hangars de la Blécherette profitent tant au centre sportif et au stade qu'à l'écoquartier. Il est donc malaisé de répartir précisément des coûts indispensables à la réalisation de plusieurs volets, équipement sportif par équipement sportif ; raison pour laquelle la présente réponse ne comporte pas de tableau synthétique.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel sera le montant dépensé globalement entre 2007 et 2016 par la Ville de Lausanne pour les nouveaux équipements sportifs évoqués dans les différentes versions du projet Métamorphose ?

Les dépenses inscrites et exclusivement dévolues aux objets sportifs pour les années 2007 à 2017 (11 ans) s'élèvent à CHF 69'458'000.- et se décomposent de la manière suivante :

- **CHF 3'291'000.- d'études pour les sites de Coubertin et des Prés-de-Vidy.**
Question 10 : Le préavis relatif au stade de Coubertin est le N° 2014/41 « Métamorphose – stade Pierre-de-Coubertin – demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage ». Le préavis concernant le projet initial prévu aux Prés-de-Vidy (incluant le stade et la piscine olympique) est le N° 2007/19 « Projet Métamorphose – préavis d'intention et rapport-préavis – réponses à trois motions et trois postulats – demandes de crédits ».
- **CHF 34'451'000.- de dépenses effectives (crédits d'études et d'ouvrage) pour le centre sportif de la Tuilière** (préavis N° 2013/27 « Projet Métamorphose – rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet et évaluation financière – modification du PGA lieu-dit la Tuilière – demandes de crédits pour les aménagements » et N° 2015/39 « Métamorphose – centre sportif de la Tuilière – création d'un centre de football et d'athlétisme – demande de crédit d'ouvrage ») ;
- **CHF 24'511'000.- de dépenses effectives (crédits d'études et d'ouvrage) pour le stade de football** (préavis N° 2013/27, N° 2014/14 « Métamorphose – stade de la Tuilière – demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres » et N° 2016/68 « Métamorphose – stade de la Tuilière – construction d'un stade de football – demande de crédit d'ouvrage ») ;
- **CHF 7'205'000.- en crédit d'ouvrage réalisé à la Pontaise** (préavis N° 2013/1 « Stade olympique de la Pontaise – assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements – demande de crédits d'ouvrage » et N° 2014/07 « Métamorphose – centre sportif des Plaines-du-Loup – assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise – stade olympique de la Pontaise – aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey »).

Question 2 : Quel est le solde des dépenses pour la planification et les études à prévoir dans les années à venir ?

La réalisation du centre sportif de la Tuilière (qui sera inauguré au printemps 2018), du Centre sportif de Malley (dont la patinoire sera inaugurée en 2019 et les autres équipements sportifs et la piscine en 2022) ainsi que le stade de football, qui sera inauguré mi-2019, ne signifie pas l'achèvement du volet sportif de Métamorphose. D'une taille plus modeste, mais d'une importance toute aussi grande, plusieurs équipements verront le jour au fur et à mesure de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (patinoire couverte, installations de inline skater hockey, centre de tennis, terrains multisport et locaux du Service des sports). Le coût des études et de la réalisation encore à venir est estimé à CHF 21 millions.

Jusqu'à la réalisation de la 3^e étape de l'écoquartier et du m3, l'exploitation du stade de la Pontaise sera maintenue grâce à des travaux ciblés de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipement de l'ordre de CHF 8 millions. Cette somme est comparable, sur la période concernée soit pour environ dix ans de 2017 à 2027), au coût estimé du fonctionnement du futur stade de Coubertin, notamment la location et le montage de tribunes provisoires. Il n'y aura donc pas de surcoût lié à la planification des différents chantiers.

Au sud de la Ville, la transformation du stade Pierre-de-Coubertin devra faire l'objet d'une phase d'études délicate vu la proximité du lac. Une fois achevées les procédures liées au

plan partiel d'affectation (PPA), une demande de crédit d'études puis d'ouvrage sera déposée auprès de votre Conseil en vue de débiter les travaux dès 2025.

Quant au futur écoquartier des Prés-de-Vidy, en raison de la proximité immédiate du centre sportif de Vidy, seuls des équipements ludiques et liés au programme Métasanté sont actuellement prévus. Toutefois, compte tenu de l'élargissement du périmètre du quartier aux établissements horticoles validé à l'occasion du mandat d'étude parallèles (MEP) des Prés-de-Vidy, le programme global du quartier doit être consolidé au deuxième semestre 2018, une fois le schéma directeur établi. Ceci prévaut également pour les équipements sportifs.

Question 3 : Quels seront les coûts de construction et d'exploitation de ces équipements sportifs ?

Sur l'ensemble des objets sportifs prévus dans le cadre de Métamorphose, une première partie des travaux nécessaires au maintien du stade de la Pontaise (préavis N° 2013/1 et ceux du centre sportif des Plaines-du-Loup (préavis N° 2014/07) ont été réalisés.

Les centres sportifs de la Tuilière et de Malley sont en cours de réalisation. Quant au stade de football de la Tuilière, les travaux viennent de commencer. Il n'est donc pas possible de chiffrer le coût exact de réalisation avec précision à ce stade.

Pour mémoire, les montants alloués dans le cadre des demandes de crédits d'ouvrage s'élèvent au total à CHF 135'078'000.- (préavis N° 2013/27, N° 2015/39 et N° 2016/68).

En ce qui concerne les futurs équipements prévus dans l'écoquartier, le chiffrage annoncé dans la réponse à la question n° 2 est réaliste, soit CHF 21 millions. Pour les coûts d'exploitation de ces équipements, les estimations, présentées dans les préavis cités restent d'actualité (voir réponse à la question n° 4).

Finalement, pour le stade Pierre-de-Coubertin, les estimations actuellement disponibles correspondent à celles de la phase de planification urbanistique.

Question 4 : Quels sont les investissements et autres engagements financiers que la Ville sera appelée à assumer sous une forme ou sous une autre en rapport avec leur construction et exploitation ?

L'engagement total de la Ville, dès 2017, en faveur de la modernisation des infrastructures sportives est de l'ordre de CHF 110 millions, hors Centre sportif de Malley (CSM). Les investissements liés à ce dernier (patinoire, piscine et équipements en faveur de l'escrime et du tennis de table) sont de l'ordre de CHF 227 millions. Rappelons que Lausanne ne contribue pas directement au financement de ces travaux, mais, au même titre que les communes de Prilly et de Renens, se porte caution solidaire, à hauteur de CHF 150 millions, des emprunts effectués (voir préavis N° 2014/73 « Métamorphose – Centre sportif de Malley – demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de CHF 150 millions en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley »).

En ce qui concerne les charges d'exploitation des nouvelles infrastructures sportives, dans le cas du Centre sportif de la Tuilière, elles s'élèveront annuellement à CHF 364'000.- pour le Service des sports, à CHF 70'000.- pour le Service des parcs et domaines et à CHF 22'000.- pour celui des routes et de la mobilité, soit, à partir de 2018, un total annuel de CHF 456'000.- (voir préavis N° 2015/39). La Municipalité a décidé de confier la gestion du Stade de la Tuilière au FC Lausanne-Sport au travers d'un mandat de gestion. Ledit mandat sera rémunéré à hauteur du CHF 1.4 million durant dix ans, puis à hauteur de CHF 1.1 million. Ces montants, en cours d'affinement, correspondent au déficit d'exploitation budgétisé en cas d'une exploitation communale et au financement de la part Ville des investissements nécessaires à la gestion du stade (voir préavis N° 2016/68). Quant aux charges d'amortissement, les montants annuels se répartissent de la manière suivante : centre sportif de la Tuilière CHF 1'916'700.- et stade de la Tuilière

CHF 2'554'300.-, tous les deux pour une durée de 30 ans. Ces sommes figurent au budget de fonctionnement du Service des sports.

Finalement, comme annoncé dans le préavis N° 2014/73, une fois l'ensemble des infrastructures réalisées, Lausanne contribuera à la couverture du déficit d'exploitation du CSM et prendra en charge les intérêts d'amortissement de la piscine et du tennis de table, ainsi que 50% des charges d'intérêt et d'amortissement concernant les aménagements extérieurs. Sur la base des estimations présentées dans ce préavis, le montant total annuel (participation à la prise en charge du déficit d'exploitation et charges d'intérêt et d'amortissement) devrait s'élever à CHF 8.21 millions.

Question 5 : Quels seront les coûts complémentaires en rapport avec la destruction et la reconversion d'équipements existants devenus obsolètes ?

La réaffectation des terrains de la Blécherette en faveur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup entraînera la démolition de divers petits équipements sportifs en fin de vie (vestiaires, cabanons et tribunes), dont les coûts sont compris dans les frais liés aux travaux préparatoires, inscrits au Plan des investissements et dont une première tranche liée aux PPA n° 1 et 2 des Plaines-du-Loup, ainsi qu'aux Prés-de-Vidy sera soumis prochainement à votre Conseil. Tous ces coûts doivent être mis en exergue avec la valeur du terrain de l'écoquartier des Plaines-du-Loup dont le seul PPA n° 1 représente environ CHF 115 millions.

Le coût de démolition du stade de la Pontaise est actuellement estimé à CHF 8.5 millions, mais la valorisation des terrains sur le PPA correspondant avoisine les CHF 100 millions. Il y a donc un intérêt évident pour la Ville à valoriser cet espace proche du centre-ville et situé sur la ligne du futur m3.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je remercie la Municipalité pour les réponses circonstanciées que j'ai reçues à mon interpellation. Je n'ai pas de commentaire direct sur les réponses, mais j'ai deux remarques à faire.

J'ai déposé cette interpellation le 1^{er} novembre 2016, afin de faire le point avant les décisions de ce Conseil sur les divers crédits d'ouvrage, et pour disposer de chiffres officiels pour les débats. La réponse est finalement venue le 26 avril 2018, soit après la prise des décisions. En fin de compte, je me demande s'il ne serait pas plus utile de déposer aujourd'hui une nouvelle interpellation, au lieu de discuter les réponses de celle-ci, qui était d'actualité en fin 2016.

Ma deuxième remarque concerne une surprise – je crois que c'est la première fois que je vois la thématique abordée de cette manière. En effet, en réponse à la question N° 5, le syndic évoque la valeur du terrain de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Pour le seul PPA 1, cela représenterait environ 115 millions de francs, et je veux bien le croire. Il évoque aussi les 8,5 millions de francs de coût de démolition du stade de la Pontaise, en les mettant en rapport avec la valorisation des terres sur le PPA concerné. En l'occurrence, la valeur de ces terrains avoisinerait les 100 millions de francs. Tout semble donc une très bonne affaire jusque-là.

Toutefois, nous le savons tous, il faudrait maintenant déduire de ces sommes la valorisation des terrains nouvellement occupés par le futur stade, le centre sportif et les nouveaux terrains de sport, réalisés à la cuillère. Pour le savoir, là aussi, je suis tenté de déposer une nouvelle interpellation, pour avoir le bilan effectif de ces nouvelles affectations de terrains, pour en avoir le cœur net.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Junod, syndic : – M. Stauber pose une bonne question concernant le coût de ces infrastructures sportives et la valorisation foncière.

Il faudrait déduire de ces sommes les coûts de reconstruction des infrastructures sportives dont on parle. Pour ce qui est des terrains, et cela a été un des éléments – pas le seul – qui a pesé dans la décision municipale de l'époque de revisiter le projet Métamorphose, et notamment de positionner le stade de football à la Tuillière plutôt qu'aux Près-de-Vidy, ceux du centre de football de la Tuillière ne sont pas valorisables à des affectations de logement en raison des normes liées à la présence de l'aéroport. C'est ce qui rend le redécoupage judicieux. Nous avons donc placé les infrastructures sportives sur les terrains qui ont une faible valorisation, en profitant de développer des objets de logement, mais aussi un peu d'activité, dans les secteurs qui ont une plus forte valorisation.

Cela ne signifie pas que la valeur des terrains de la Tuillière est nulle – vous avez raison de ce point de vue –, mais elle est extrêmement modeste et, surtout, nous ne pouvons pas y construire des logements.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Monsieur le syndic, je ne peux pas m'empêcher de vous faire remarquer que cet aéroport n'a plus rien à faire à Lausanne, au plus tard en 2036. J'ai donc fait ce calcul autrement.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? »

Développement

Nous avons appris par la presse, qu'il y avait eu des comportements inappropriés dans un service de la Ville. Apprendre ce genre de choses par la presse est fort regrettable. Cela nuit d'une part à l'image de la Ville en sa qualité d'employeur, et d'autre part, à celui des parties incriminées, notamment les victimes qui par la description détaillée faite par la presse pourraient être identifiables. En peu de temps plusieurs affaires de ce type ont été ainsi étalées sur la place publique. Rappelons que la ville de Lausanne fut la première à mettre en place une unité de prévention pour les questions d'harcèlement dans les années 90, action qui par la suite a abouti à l'ouverture de la cellule ARC qui depuis est une des références en la matière. Par soucis de crédibilité il nous paraît urgent de se poser un certain nombre de questions et de réagir fermement. Ce serait tout de même un comble, à l'heure où nous cherchons à combattre le harcèlement de rue, de donner l'impression de laisser se développer ce type de comportements inappropriés dans les couloirs de nos services.

Questions à la Municipalité

1. La cellule Arc a-t-elle eu connaissance de ces situations et quel a été son degré d'implication en termes de suivi et tâches effectuées selon les dispositions réglementaires municipales en vigueur (état au 1.10.14)?
2. Quelle procédure interne préalable a abouti à la désignation de l'expert externe, cité dans l'article de presse ?
3. Quelles sont les mesures de sensibilisation et de prévention, vis-à-vis du harcèlement sexuel notamment, effectuées en 2017 ? Quel programme d'actions est prévu en 2018?
4. Quels sont les moyens mis à disposition pour la cellule ARC: équipe, taux d'activité, budget pour formation interne du personnel de la Ville ?
5. Quelles sont les mesures mises en place à l'interne pour l'accompagnement de l'équipe du service en question qui selon l'article est particulièrement secoué par ces affaires?
6. Quel message clair la Municipalité envisage-t-elle de donner publiquement ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Nous avons appris par la presse, qu'il y avait eu des comportements inappropriés dans un service de la Ville. Apprendre ce genre de choses par la presse est fort regrettable. Cela nuit d'une part à l'image de la Ville en sa qualité d'employeur, et d'autre part, à celui des parties incriminées, notamment les victimes qui par la description détaillée faite par la presse pourraient être identifiables. En peu de temps plusieurs affaires de ce type ont été ainsi étalées sur la place publique. Rappelons que la Ville de Lausanne fut la première à mettre en place une unité de prévention pour les questions d'harcèlement dans les années 90, action qui par la suite a abouti à l'ouverture de la cellule ARC qui depuis est une des références en la matière. Par soucis de crédibilité il nous paraît urgent de se poser un certain nombre de questions et de réagir fermement. Ce serait tout de même un comble, à l'heure où nous cherchons à combattre le harcèlement de rue, de donner l'impression de laisser se développer ce type de comportements inappropriés dans les couloirs de nos services ».

Introduction

Le règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) prévoit expressément une disposition de protection de la personnalité et de lutte contre le harcèlement et les conflits. Ainsi, l'article 56 bis RPAC stipule :

- la Municipalité prend toutes les mesures utiles afin de protéger la personnalité et la santé physique et psychique des fonctionnaires et autres employé-e-s dans le cadre de leur travail. Elle veille notamment à ce qu'elles/ils ne soient pas harcelé-e-s sexuellement (al.1) ;
- à cet effet, elle édicte des dispositions réglementaires pour prévenir et faire cesser toutes situations de conflits et tout harcèlement psychologique et sexuel. Une structure indépendante est mise sur pied à cette fin, compétente notamment pour décider, après avoir consulté la Municipalité, de l'ouverture d'une enquête en cas de problèmes graves ou qui risquent de le devenir (al. 2) ;
- la Municipalité peut décider d'ouvrir d'office une enquête (al. 3) ;
- la Municipalité sanctionne les personnes ayant commis des atteintes à la personnalité ou à la santé physique ou psychique d'autres collaborateurs ou collaboratrices et prend toutes les mesures nécessaires à résoudre les problèmes (al. 4).

La cellule ARC est la structure chargée de mettre en œuvre au sein de l'Administration communale l'obligation légale de protection de la personnalité des employé-e-s qui

incombe à l'employeur. Elle met en œuvre les dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement, entrées en vigueur le 1^{er} mars 2009 (dispositions réglementaires).

La cellule ARC a pour missions :

- la prévention générale du harcèlement psychologique et sexuel et des conflits au sein de l'administration communale ;
- l'aide à la résolution de situations conflictuelles par le biais de démarches de conseil, de médiation et de concertation ;
- l'ouverture d'enquêtes confiées à des spécialistes externes à l'administration.

La cellule ARC a fait l'objet d'une évaluation externe de 2010 à 2012, évaluation qui a montré l'adéquation du dispositif aux besoins de la Ville et a mené à la pérennisation de la cellule. En 2015, la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud a été mandaté par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour réaliser une recherche sur le fonctionnement de la cellule ARC. Les résultats, publiés en 2016, montrent que la Ville de Lausanne est toujours à la pointe dans ce domaine.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La cellule ARC a-t-elle eu connaissance de ces situations et quel a été son degré d'implication en termes de suivi et tâches effectuées selon les dispositions réglementaires municipales en vigueur (état au 1^{er} octobre 2014) ?

Selon les dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement (ci-après : DR ARC), la cellule ARC est le seul organe interne à la Ville habilité à traiter des problèmes de comportements abusifs ou de harcèlement psychologique ou sexuel (art. 7 al. 2). A ce titre, elle est saisie par les personnes s'estimant victimes ou témoins de tels comportements, mais également par les services qui sont interpellés par leur personnel sur ce sujet. Le règlement prévoit également (art. 2 al. 3) une obligation de signalement pour les collaborateurs du Service du personnel, de l'Unité conseil juridique ou de l'Unité santé et sécurité au travail qui auraient connaissance d'indices importants relatifs à une situation donnée.

Dans le service cité par la presse, précisons tout d'abord que deux situations différentes sont mentionnées, l'une ne relevant pas du champ de compétence de la cellule ARC, dans la mesure où la victime des comportements évoqués n'est pas employée par la Ville.

Pour ce qui relève de la seconde situation, la cellule ARC a été saisie par la direction du service en question dès que cette dernière a eu connaissance des faits.

Sur la base des éléments recueillis, après consultation du service concerné et de l'Unité conseil juridique de la Ville (qui assure le suivi administratif des enquêtes), la cellule ARC a jugé nécessaire qu'une enquête puisse objectiver les faits et décrire le contexte de leur survenue. Elle a donc adressé une demande en ce sens à la Municipalité. Diligentée par une personnalité externe à l'administration communale, l'enquête est actuellement en cours.

Cette procédure est décrite au chapitre 7 des DR ARC.

Vu la gravité des faits, la Municipalité a décidé de procéder par licenciement pour justes motifs avec effet immédiat. Par contre, elle a estimé nécessaire qu'une enquête soit diligentée par une personnalité externe à l'administration communale pour déterminer si d'autres comportements inappropriés sont à relever au sein de cette unité. Cette enquête est actuellement en cours.

Question 2 : Quelle procédure interne préalable a abouti à la désignation de l'expert externe, cité dans l'article de presse ?

Comme mentionné précédemment, la cellule ARC a évalué la situation et jugé nécessaire qu'une enquête soit ouverte. Les DR ARC prévoient (art. 26) dans tous les cas une sous-traitance du travail d'enquête. La désignation de la personne chargée de l'enquête est de la responsabilité de la Municipalité. La personne choisie doit disposer des compétences et qualifications appropriées. L'article 26 des DR ARC précise qu'il peut s'agir par exemple d'un ancien juge.

Question 3 : Quelles sont les mesures de sensibilisation et de prévention, vis-à-vis du harcèlement sexuel notamment, effectuées en 2017 ? Quel programme d'actions est prévu en 2018 ?

Les DR ARC prévoient un travail de prévention (art. 9 à 13).

La cellule ARC sensibilise notamment l'ensemble du personnel communal à la prévention et à la gestion des situations conflictuelles, dont le harcèlement sexuel fait partie. Elle veille à ce que l'ensemble du personnel connaisse son existence et ses prestations (des présentations à cet effet ont eu lieu dans tous les services de la Ville). En outre, la cellule ARC présente chaque année ses missions et ses prestations à l'occasion des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs/trices de l'administration communale. Par ailleurs, elle convie personnellement les nouveaux chefs de service et répondants des ressources humaines (RH) à des échanges en vue d'assurer une collaboration optimale.

Le thème du harcèlement sexuel et, plus généralement, du respect au travail, a été identifié comme un point important nécessitant une prévention ciblée et répétée. A ce titre, un groupe de travail a développé courant 2016 un projet de campagne de prévention sur ce thème. Cette campagne s'adressera aux cadres et responsables RH de la Ville et leur donnera des indications claires sur les comportements qui ne peuvent pas être tolérés et doivent faire l'objet d'une intervention de leur part, voire d'un signalement à la cellule ARC.

Cette campagne permettra de développer et affiner les compétences en gestion d'entretien que les cadres auront acquises durant les formations BEST (bien-être et santé au travail) actuellement en cours au sein des différentes directions. Le déploiement de cette campagne, qui doit être encore validée par la Municipalité, pourrait intervenir dès la fin 2018.

Question 4 : Quels sont les moyens mis à disposition pour la cellule ARC : équipe, taux d'activité, budget pour formation interne du personnel de la Ville ?

Le rapport-préavis N° 2008/05 « Prévention et gestion conflits et lutte contre le harcèlement – Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin » décrit le dispositif souhaité et voté par le Conseil communal.

A l'heure actuelle, la cellule ARC est composée de deux délégués, une juriste/médiatrice ainsi qu'un psychologue du travail et des organisations, chacun à 75% et rattachés directement à la Municipalité. Elle dispose de compétences en matière de protection de la personnalité, médiation, aide à la résolution de conflits et intervention psychosociale en organisation.

La cellule ARC dispose d'un budget annuel de CHF 30'000.- pour des actions de prévention. La campagne décrite au point 3 sera financée en partie à l'aide de ce budget.

Question 5 : Quelles sont les mesures mises en place à l'interne pour l'accompagnement de l'équipe du service en question, qui selon l'article est particulièrement secoué par ces affaires ?

La cellule ARC ne peut examiner une demande d'accompagnement d'équipe qu'une fois le rapport d'enquête rendu. Des mesures d'accompagnement ou de soutien individuelles peuvent être envisagées au cas par cas, sur demande des personnes concernées.

En revanche, le service concerné a mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs de cette unité plusieurs types de soutien (internes et externes au service, individuels et collectifs) en faisant appel à plusieurs partenaires externes, spécialisés dans la gestion de crise ou l'accompagnement d'équipe en difficulté. Une grande partie de l'équipe y a fait appel.

Question 6 : Quel message clair la Municipalité envisage-t-elle de donner publiquement ?

La Municipalité ne tolère pas le harcèlement, sous quelque forme que ce soit. Depuis 1995, la Ville de Lausanne est pionnière en matière de prévention et de prise en charge de telles situations. Le dispositif en place permet une prise en charge rapide et professionnelle des demandes relatives à ces situations problématiques. La Municipalité fait preuve de fermeté et n'hésite pas à sanctionner les personnes dont les agissements constituent des atteintes à la personnalité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? »

Développement

L'affaire « Harvey Weinstein » et la marée de témoignages de femmes victimes de harcèlement sexuel qui en a découlé nous a montré que ce fléau est présent partout, dans tout pays, dans toutes les sphères, tous les corps de métier, à tout âge, à tout moment de la journée et dans n'importe quel contexte.

Ces comportements qui sont, en apparence, moins graves que des actes de violence plus flagrants sont rarement dénoncés, encore moins condamnés. Cela s'explique par de nombreuses raisons : la victime a honte ou se sent coupable, le harceleur est un supérieur hiérarchique, les bourreaux sont rarement poursuivis, la peur des représailles, ... mais aussi que ces comportements sont tellement ancrés et tellement courants, que la victime elle-même ne se rend parfois compte que bien plus tard que ce que le harceleur lui a fait subir n'est pas normal. Pourtant, les conséquences psychologiques sur les victimes peuvent être très graves.

La Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, n'est certainement pas épargnée par de tels cas dans le cadre du travail. Par ailleurs, dans le cadre du conseil communal le harcèlement sexuel pourrait également être présent. Dès lors, l'interpellatrice et l'interpellateur posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les mesures de sensibilisation que la Municipalité met en place pour prévenir le harcèlement sexuel (lors de la formation des RH, engagement de nouveaux employés, mise en place d'un code d'éthique, ...) ?
2. Le règlement pour le personnel de l'administration communale prévoit à l'art. 56bis une série de mesures que la Municipalité doit mettre en place pour protéger la personnalité et la santé des employé-e-s notamment face au harcèlement sexuel. Quelles mesures concrètes ont été mises en place depuis l'adoption de cet article ?
3. La Ville a-t-elle un service de référence, une ligne d'appel ou un email où les personnes victimes peuvent se confier (en toute confidentialité si elles le souhaitent) ?

Cas échéant, est-elle aussi disponible pour les Conseillers communaux et Conseillères communales?

4. La Municipalité peut-elle nous confirmer qu'en cas de faute grave avérée, comme du harcèlement sexuel, un licenciement immédiat est prononcé ?
5. Dès lors, la Municipalité pense-t-elle donner un message de « tolérance zéro » vis-à-vis des auteurs de tels actes ?
6. En respectant la sphère privée et les données personnelles, la Municipalité peut-elle nous fournir des statistiques sur les cas de harcèlement sexuel au travail ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« L'affaire « Harvey Weinstein » et la marée de témoignages de femmes victimes de harcèlement sexuel qui en a découlé nous a montré que ce fléau est présent partout, dans tout pays, dans toutes les sphères, tous les corps de métier, à tout âge, à tout moment de la journée et dans n'importe quel contexte.

Ces comportements qui sont, en apparence, moins graves que des actes de violence plus flagrants sont rarement dénoncés, encore moins condamnés. Cela s'explique par de nombreuses raisons: la victime a honte ou se sent coupable, le harceleur est un supérieur hiérarchique, les bourreaux sont rarement poursuivis, la peur des représailles, ... mais aussi que ces comportements sont tellement ancrés et tellement courants, que la victime elle-même ne se rend parfois compte que bien plus tard que ce que le harceleur lui a fait subir n'est pas normal. Pourtant, les conséquences psychologiques sur les victimes peuvent être très graves.

La Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, n'est certainement pas épargnée par de tels cas dans le cadre du travail. Par ailleurs, dans le cadre du conseil communal le harcèlement sexuel pourrait également être présent. Dès lors, l'interpellatrice et l'interpellateur posent les questions suivantes à la Municipalité. »

Introduction

La Municipalité travaille depuis de nombreuses années sur la promotion de comportements et de conditions de travail sains ainsi que sur la conservation de la capacité de travail à long terme. Ainsi, en 2008, votre Conseil a validé la création d'un dispositif indépendant permettant d'assurer la protection de la personnalité des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, de lutter contre le harcèlement psychologique ou sexuel et de prévenir les conflits¹⁶. Depuis lors, le règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) comprend expressément une disposition de protection de la personnalité et de lutte contre le harcèlement et les conflits. Ainsi, dans son article 56 bis, il stipule que :

- la Municipalité prend toutes les mesures utiles afin de protéger la personnalité et la santé physique et psychique des fonctionnaires et autres employé-e-s dans le cadre de leur travail. Elle veille notamment à ce qu'elles/ils ne soient pas harcelé-e-s sexuellement (al. 1) ;
- à cet effet, elle édicte des dispositions réglementaires pour prévenir et faire cesser toutes situations de conflits et tout harcèlement psychologique et sexuel. Une structure indépendante est mise sur pied à cette fin, compétente notamment pour décider, après avoir consulté la Municipalité, de l'ouverture d'une enquête en cas de problèmes graves ou qui risquent de le devenir (al. 2) ;
- la Municipalité peut décider d'ouvrir d'office une enquête (al. 3) ;
- la Municipalité sanctionne les personnes ayant commis des atteintes à la personnalité ou à la santé physique ou psychique d'autres collaborateurs ou collaboratrices et prend toutes les mesures nécessaires à résoudre les problèmes (al. 4).

¹⁶ Rapport-préavis N° 2008/05 « Prévention et gestion conflits et lutte contre le harcèlement – Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin » du 6 février 2008.

La cellule d'aide à la résolution des conflits et de lutte contre le harcèlement (cellule ARC) est la structure chargée de mettre en œuvre l'obligation légale de protection de la personnalité des employé-e-s qui incombe à l'employeur, en s'appuyant sur les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement, entrées en vigueur le 1^{er} mars 2009 (Dispositions réglementaires).

Cette entité est composée de deux délégués, une juriste/médiatrice ainsi qu'un psychologue du travail et des organisations, travaillant chacun à 75%, et qui ont organisé leur temps de travail de manière à couvrir l'entier de la semaine ; ils sont directement rattachés à la Municipalité. La cellule ARC dispose de compétences en matière de protection de la personnalité, médiation, aide à la résolution de conflits et intervention psychosociale en organisation. Elle est chargée des missions suivantes :

- prévention générale du harcèlement psychologique et sexuel et des conflits au sein de l'administration communale ;
- aide à la résolution de situations conflictuelles par le biais de démarches de conseil, de médiation et de concertation ;
- ouverture d'enquêtes confiées à des spécialistes externes à l'administration.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les mesures de sensibilisation que la Municipalité met en place pour prévenir le harcèlement sexuel (lors de la formation des RH, engagement de nouveaux employés, mise en place d'un code d'éthique, ...) ?

Conformément aux articles 9 à 13 des Dispositions réglementaires, la cellule ARC sensibilise notamment l'ensemble du personnel communal à la prévention et à la gestion des situations conflictuelles, dont le harcèlement sexuel. Elle veille à ce qu'il connaisse son existence et ses prestations. C'est ainsi qu'elle présente chaque année ses missions et ses prestations à l'occasion des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs/trices de l'administration communale. Par ailleurs, elle convie personnellement les nouveaux chefs de service et répondants RH à des échanges en vue d'assurer une collaboration optimale.

La Municipalité a identifié le thème du harcèlement sexuel, et plus généralement du respect au travail, comme un axe important nécessitant une prévention ciblée et répétée. Une campagne de prévention est prévue : elle s'adressera aux cadres et responsables des ressources humaines (RH) de la Ville et leur donne des indications claires sur les comportements qui ne peuvent pas être tolérés et qui doivent faire l'objet d'une intervention de leur part, voire d'un signalement auprès de la cellule ARC ; cette campagne permettra d'affiner les compétences en gestion d'entretien acquises au cours de la formation BEST (projet pour le bien-être et la santé au travail) en cours, au sein des différentes directions¹⁷. Il est prévu de la déployer en 2019 : l'idée, dans un premier temps, consiste à tester le concept dans le cadre d'une phase pilote auprès d'un service.

Question 2 : Le règlement pour le personnel de l'administration communale prévoit à l'art. 56bis une série de mesures que la Municipalité doit mettre en place pour protéger la personnalité et la santé des employé-e-s notamment face au harcèlement sexuel. Quelles mesures concrètes ont été mises en place depuis l'adoption de cet article ?

Comme indiqué en préambule, la cellule ARC est la structure chargée de prévenir et de lutter contre toute forme de comportements abusifs, notamment en cas de harcèlement psychologique ou sexuel.

¹⁷Rapport-préavis N° 2015/02 « Bien-être au travail et gestion des absences – Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin "Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles...et des usagers satisfaits" » du 8 janvier 2015.

Question 3 : La Ville a-t-elle un service de référence, une ligne d'appel ou un email où les personnes victimes peuvent se confier (en toute confidentialité si elles le souhaitent) ? Cas échéant, est-elle aussi disponible pour les conseillers communaux et conseillères communales ?

Toute personne employée par l'administration communale, y compris les apprenti-e-s, le personnel auxiliaire, les stagiaires, de même que les cadres dirigeant-e-s, les conseillères municipales et les conseillers municipaux, peut faire appel à la cellule ARC afin de s'informer sur la prévention, la gestion des situations conflictuelles, le harcèlement et demander conseil (art. 7 al. 1, Dispositions réglementaires). Elle peut saisir la cellule ARC, qui est le seul organe interne de la Ville à traiter ce type de problème (art. 7 al. 2), si elle s'estime victime de comportements abusifs ou de harcèlement, de même que s'il lui paraît qu'une autre personne subit de tels actes. La consultation de la cellule ARC est strictement confidentielle (art. 7 al. 3). Cette dernière est joignable durant les heures de bureau et un premier rendez-vous est fixé dans les plus brefs délais (le jour même, au plus tard dans la semaine), au besoin en dehors des heures de travail habituelles; elle dispose d'une adresse e-mail dédiée et ses prestations sont décrites sur Internet et Intranet ; son rapport annuel est publié sur l'Intranet.

La cellule ARC étant chargée de mettre en œuvre l'obligation légale de protection de la personnalité au sein de l'administration communale, elle n'est donc, en principe, pas à la disposition des Conseillères communales et Conseillers communaux.

Question 4 : La Municipalité peut-elle nous confirmer qu'en cas de faute grave avérée, comme du harcèlement sexuel, un licenciement immédiat est prononcé ?

La Municipalité confirme qu'en cas de harcèlement sexuel caractérisé, notamment suite à une enquête, et constituant une faute grave, elle prononce un licenciement avec effet immédiat.

Question 5 : Dès lors, la Municipalité pense-t-elle donner un message de « tolérance zéro » vis-à-vis des auteurs de tels actes ?

La Municipalité est convaincue que le dispositif mis en place est efficace et qu'il délivre un message de « tolérance zéro » dans toutes les situations où le harcèlement sexuel est établi et constitue effectivement une faute grave au sens de la réglementation en droit du travail.

Question 6 : En respectant la sphère privée et les données personnelles, la Municipalité peut-elle nous fournir des statistiques sur les cas de harcèlement sexuel au travail ?

Comme précisé plus haut, la cellule ARC établit chaque année un rapport d'activités présentant des statistiques relatives aux thématiques abordées ainsi qu'au type de situations prises en charge. La Ville enregistre en moyenne une centaine de demandes chaque année ; parmi celles-ci, 5 à 10 pourraient concerner du harcèlement sexuel.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sara Gnoni et consorts.

Discussion

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Mon interpellation, déposée le 30 janvier 2018, soit il y a à peu près une année, faisait suite à une série d'articles parus dans la presse concernant des comportements inappropriés dans les services de la Ville, notamment des plaintes pour harcèlement d'ordre sexuel dans un service en particulier. Pour rappel, nous étions en plein lancement du mouvement *#MeToo*.

De tels comportements nuisent à l'image de la Ville en sa qualité d'employeur, à la crédibilité de sa politique de prévention du harcèlement de rue et, enfin, surtout aux victimes qui, avec de tels récits étayés et étalés dans la presse, pouvaient être aisément identifiées. C'est pourquoi l'urgence avait été demandée et refusée à l'époque, ce que je trouve toujours incompréhensible.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. De manière générale, elles se sont principalement attachées à une description des procédures et du règlement en vigueur. Il est certes bon de rappeler ces éléments, mais les réponses données laissent de nombreuses interrogations concernant la mise en application sur le terrain. Je souhaite donc poser deux questions complémentaires.

Tout d'abord, sur le choix de l'expert et le type d'accompagnement de l'équipe en place, qui était particulièrement secouée par cette affaire. Dans sa réponse, la Municipalité assurait que tout a été mis en place conformément au règlement en vigueur et que l'enquête s'est déroulée au mieux. L'été dernier, la presse a relaté des désaccords sur la manière dont l'enquête a été menée. Elle a aussi relevé que les employés souffraient encore plus de la situation et a relaté des plaintes de la part des syndicats. Qu'en est-il aujourd'hui ? A-t-on pu agir pour atténuer ce climat à l'interne et, si oui, comment ? Depuis cet article d'août dernier, il n'y a rien eu d'autre dans la presse.

Ensuite, il y a la question de la différenciation entre les employés de la Ville et les usagers des services. Deux situations différentes étaient mentionnées dans mon interpellation, mais une ne relevait pas du champ de compétences de la cellule ARC, dans la mesure où la victime n'est pas une employée de la Ville, mais une usagère. On peut aisément imaginer l'état de détresse dans laquelle se trouve une habitante qui s'adresse à un service de la Ville pour une aide, et qui se retrouve avec le sentiment d'avoir été harcelée par un fonctionnaire, qui a autorité de lui accorder ou non, en l'occurrence, un logement. Bien entendu, l'usagère peut déposer une plainte auprès de la police, mais vous vous imaginez bien comment cela se passera ; la plupart des femmes n'oseront pas le faire. Vu leur situation de vulnérabilité, elles ont tout simplement peur des suites et de ne pas obtenir d'appartement, par exemple. J'aimerais en savoir plus sur la protection des usagers et des usagères. Qu'est-il fait à ce niveau ? Suivant la réponse de la Municipalité, je déposerai une résolution.

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Pour rappel, mon interpellation a été déposée dans le contexte de l'affaire Weinstein et du mouvement *#MeToo*, qui nous a rappelé à tous, hommes et femmes, à quel point ce fléau est présent dans tous les domaines de la vie. Comme je le mentionnais dans mon intervention sur le harcèlement de rue, « rue » peut être remplacé par « bar », « bureau d'avocats », « travail » ; je parlais même du Conseil communal, mais on y reviendra.

Le but de l'interpellation était vraiment que la Municipalité communique un message de tolérance zéro vis-à-vis de ces comportements, et qu'une personne, même en ayant un statut de fonctionnaire, dans le cas d'une faute grave avérée, après enquête, puisse être licenciée avec effet immédiat, si ce cas est avéré.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète. Par rapport à la question 3, je demandais si la cellule ARC était également à disposition des conseillères et conseillers communaux, donc, si un cas de harcèlement devait se produire dans le cadre de notre mandat, on pouvait également contacter cette cellule ARC pour recevoir des conseils ou

dénoncer un cas ; la réponse est non. Je souhaite alors déposer une résolution demandant que nous puissions, toutes et tous, y avoir accès en cas de harcèlement dans ce Conseil.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette la cellule ARC à disposition des conseillères et conseillers communaux, dans le cadre de leur mandat.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne vais pas m'exprimer sur le choix des experts et le fait qu'ils puissent être sujets à discussion. C'est normal, cela fait partie de la vie.

S'agissant des usagers, la situation est problématique. C'est vrai, nous n'avons pas de cellule spécifique pour les usagers. Quand bien même la Municipalité a pris toutes les sanctions nécessaires dans l'affaire dont il est question, c'est vrai qu'il y a une lacune. Ce qu'on peut faire, c'est recevoir la personne, présenter des excuses officielles, qui font partie des bons usages, mais on peut difficilement faire beaucoup plus.

Il y a des cellules psychologiques au sein du Corps de police, qui interviennent dans le cadre de traumatismes, notamment en cas de suicide dans l'espace public, qui peuvent être sollicitées, y compris pour des usagers. On pourrait envisager de les solliciter dans pareille situation. En l'occurrence, la première responsabilité de l'employeur est de prendre les sanctions qui doivent être prises vis-à-vis de ce type de comportement, s'il est avéré.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Suite à la réponse à ma deuxième question, je déposerai une résolution. Cela dit, j'aimerais une réponse à ma première question : qu'en est-il suite aux articles dans la presse et suite à l'enquête ? La situation dans ce service est-elle revenue à la normale ? J'aimerais avoir quelques indications à ce sujet, mais je comprendrai si c'est confidentiel.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Il est difficile de répondre à cette question ne sachant pas de quel service il s'agit, puisqu'on ne le nomme jamais, et de quel cas il s'agit. Il faut le dire, parce qu'il peut y avoir plus d'une affaire. Si c'est le cas de harcèlement où un employé de la Ville avait ouvert un... (*Réponse affirmative hors micro*). C'était bien dans ce service. Les deux personnes qui ont eu des attitudes de harcèlement ont été licenciées avec effet immédiat, avec perte de salaire, comme il a été mentionné dans la réponse que nous vous avons donnée.

Il est clair que ces mesures ont semé l'émoi dans le service. Cela ne se vit pas de manière agréable, d'autant plus qu'une des personnes concernées, comme vous l'avez dit, est une usagère. Le temps de rétablissement de la confiance et du fonctionnement normal prend du temps.

Vous avez aussi entendu il y a quelques semaines à la radio que le syndicat SUD est intervenu pour demander que le rapport de l'expert indépendant soit mis en question. Vous le savez bien, madame Piron, un expert a été nommé. Il nous a fait un rapport ; soit le rapport est indépendant, soit il ne l'est pas. La Municipalité ne va pas retirer le rapport qu'elle a demandé. C'est le rapport qui a été livré et il n'y aura pas de suite. Quelques autres employés avaient reçu des avertissements dans le cadre d'une attitude collective ; ils ont pour la plupart été retirés. Les personnes sont soulagées, mais il est clair que dans une affaire de ce type, ce n'est jamais simple.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Nous touchons à un domaine très délicat un peu en fin de séance ; je ne vais donc pas aller plus loin. Mais il y a un aspect de prévention de ces situations à prendre en compte. Je ne sais pas si la cellule ARC est suffisamment dotée et expérimentée, ou si des moyens tout simples de prévention ont été mis en place, comme mettre des boîtes à disposition en indiquant une procédure. Nous avons fait cela à EESP pour les étudiants qui pouvaient être victimes de pressions des chefs de stage. C'est-à-dire qu'il peut y avoir des situations où vous êtes fragilisé par votre position, dominé par

quelqu'un qui va vous juger, et il pouvait y avoir des situations où des chefs de stage faisaient des pressions indues pour obtenir des faveurs x ou y de la part des stagiaires.

Je comprends très bien la réponse de la Municipalité, et j'ai confiance que toutes les actions qu'il fallait entreprendre ont été entreprises. J'appuie personnellement la proposition de M^{me} Sara Gnoni d'avoir un instrument à disposition des conseillers, mais j'ai aussi le souci du public. Nous avons des usagers, des clients multiples des services de la Ville. Il faudrait donc mener une réflexion dans ce sens.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (soc.) : – La résolution de M^{me} Gnoni touche aux rôles respectifs du Conseil communal et des services de la Ville. En tant que Conseil communal, nous avons un rôle de surveillance des services de la Ville, en particulier au travers de la Commission de gestion et de la Commission des finances.

J'étais commissaire aux Finances lors de la législature précédente et j'allais dans les services dont je regardais le budget ou les comptes. On peut aussi se mettre à la place de commissaires à la gestion. Je ne vois absolument pas comment on peut mélanger ces deux rôles. Pour moi, il y a conflit d'intérêts et de rôles. Il est impossible qu'en tant que conseillers communaux nous fassions appel à un service de la Ville pour régler ce type de problème, ou d'autres problèmes. Je ne peux donc pas du tout adhérer à cette résolution.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Je comprends très bien votre position, soit que la cellule ARC n'est pas habilitée à recevoir tout le monde. C'est pourquoi je dépose ma résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une mesure d'accompagnement, par exemple un lieu ou une personne référent, pour que les personnes usagères victimes de tels agissements puissent, si elles le souhaitent, être entendues en toute confidentialité et hors d'une procédure pénale officielle.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Très clairement, je vous invite fermement à refuser les deux résolutions. Commençons par celle de M^{me} Piron. La cellule ARC offre toutes les garanties – confidentialité, proportionnalité, écoute. Si la personne n'a pas confiance dans la cellule ARC, c'est son droit, mais ce n'est pas une raison suffisante pour vouloir introduire une autre couche, une autre forme d'écoute. Sinon on ira d'écoute en écoute et, pour certaines personnes, pour des raisons qui leur sont propres, il n'y aura jamais l'écoute qui ira dans leur sens. C'est également une forme de défiance par rapport à la cellule ARC, qui, à ce jour, me semble-t-il, n'a pas démerité.

Quant à la résolution Gnoni, j'ai un peu de peine à comprendre. Il semblerait que certains membres du Conseil communal, blessés, cabossés, choqués par la rudesse des débats, voire de certaines attaques qu'ils prennent pour personnelles, aient besoin d'avoir un lieu d'écoute. On peut comprendre que si vous vous ramassez en direct, à la télé, en plein Conseil communal, vous mettiez un certain temps à vous remettre. C'est un discours que je comprends et que je reçois. Mais cela fait partie du jeu politique et, jusqu'à ce jour, les présidentes et les présidents, de tout bord politique, à chaque fois que le débat manquait de courtoisie, de politesse ou dérapait sont intervenus pour recadrer le débat et éviter les attaques personnelles.

Partant de là, la vie est ce qu'elle est, la politique est ce qu'elle est et le Conseil communal est ce qu'il est. Je préfère vous donner l'image d'un Conseil communal où, à chaque fois – et elles ne sont pas nombreuses – qu'il se retrouve dans une occasion festive en dehors du débat politique, on s'aperçoit que les gens sont mélangés, sans considération de leur parti politique et de leur personnalité, ayant toujours du plaisir à échanger. Alors, restons-en là et refusons ces deux résolutions.

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Je tiens à préciser que ma résolution ne vise pas des vexations dans le cadre d'un débat ou d'une différence d'idées politiques. On parle bien de

harcèlement ; donc, si une personne est la cible de harcèlement, qu'elle puisse avoir un endroit vers lequel se tourner, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'apporte une précision sur la résolution de M^{me} Piron suite à l'intervention de M. Chollet. Elle concerne les usagers des services publics et non les employés, qui sont dans le giron de la cellule ARC. Cela concerne ceux dont la réponse à l'interpellation nous dit qu'il n'existe rien, et pour lesquels M. le syndic a reconnu qu'il y avait peut-être une lacune dans le dispositif de protection. Il est certain que dans son administration de prestations, la Ville est amenée à créer des rapports de pouvoir. On l'a vu dans le cadre des régies de logements. Cela peut être dans le cadre plus général de toute l'aide sociale. Une personne peut donc être à la fois dépendante d'un fonctionnaire de la Ville et, dans un cas où il y a un problème de harcèlement basé sur ce rapport de pouvoir, elle ne dispose d'aucun recours. C'est pourquoi il nous semble pertinent que la Municipalité réfléchisse à ces cas, qui peuvent être assez fréquents, et offre une solution. Cela mérite d'être traité par la Ville avec sérieux, étant entendu qu'il ne s'agit pas de rajouter une couche de plus par rapport à la cellule ARC.

A mes yeux, la résolution de M^{me} Gnoni nécessite encore une précision. Il me semble que, dans ce qui relève des rapports interconseillers, ce serait plutôt à la présidence du Conseil de prendre le rôle de médiation si un conseiller se sent harcelé par un autre conseiller. Par contre, la cellule ARC pourrait être pertinente si c'est un employé de la Ville ou quelqu'un en lien avec la Municipalité qui a un tel comportement. Je trouve cette résolution intéressante. Je n'ai pas la position du groupe PLR, parce qu'elle ne nous a pas été soumise, mais je pense que plusieurs membres de mon groupe peuvent la voter sans trop de problèmes. Je souhaite tout de même qu'on ait une précision, car, pour moi, dans ce cas précis, les rapports interpersonnels ne sont pas les mêmes entre deux politiciens et entre le politicien et l'Administration.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais apporter mon soutien aux deux résolutions. Concernant la résolution Gnoni, je pense que cela peut être pertinent, même si c'est entre conseillers et conseillères communaux. En effet, pour des cas de harcèlement, je ne crois pas que la médiation de la présidence du Conseil soit forcément pertinente. Dans les cas les plus graves, on peut imaginer de tels types de rapport entre les élus de ce plénum.

On n'est évidemment pas des salariés de la Ville. C'est un statut très différent, pourtant, on a le devoir d'être présents un certain nombre d'heures par semaine, de vivre ensemble et d'être un collectif qui travaille à établir des règlements et des dispositifs pour cette ville. Dans le cadre de ce travail, des rapports de domination sexistes peuvent intervenir. Je ne suis pas sûr que la présidence de ce Conseil soit la mieux à même de régler ce type de problèmes. En effet, demander à ce que la cellule ARC puisse être saisie dans ce cas me semble être une idée pertinente. Je n'ai pas bien compris, madame Decollogny, quelles étaient vos réticences, ni quel serait le vice de procédure ou le problème de fonctionnement. Je ne vois pas en quoi cela pourrait poser problème.

Quant à la deuxième résolution, j'ai aussi quelques réticences quant aux usagers. C'est une réflexion qui nous vient avec la discussion. Mais s'agissant d'une résolution, il me semble que c'est une piste plutôt intéressante à explorer, et on ne voit pas de raison de nous y opposer.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Le groupe Le Centre est d'accord qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour les membres du Conseil communal, mais la proposition de M^{me} Gnoni ne nous satisfait pas. Par contre, le groupe Le Centre soutiendra la résolution de notre collègue Piron.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour répondre à mon estimé collègue Carrel, imaginez, cher collègue, que vous n'avez pas obtenu l'appartement que vous convoitiez, l'emploi que vous souhaitiez ou la prestation sociale à laquelle vous estimez, la main sur le cœur, avoir droit. Vous avez épuisé toutes les voies de recours, et comme cela n'a rien donné, vous vous adressez à la cellule ARC pour dire que vous êtes victime de harcèlement, de non-

prise en considération, ou autre. Je vous laisse imaginer les files d'attente, sans que cela résolve le moindre problème.

M^{me} Alice Genoud (V) : – Monsieur Chollet, il y a un problème de compréhension par rapport à ces questions de harcèlement. On parle ici de problèmes potentiellement graves pour les usagers et usagères, mais aussi pour nous, conseillers communaux. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a pas de problème actuellement qu'il n'y en aura pas. C'est important que l'on puisse y réfléchir et que l'on puisse avoir un outil et un lieu sur lequel on pourrait se retourner en cas de problème. On ne parle pas de petits problèmes d'ego ou de s'être mal fait voir à la télévision – que sais-je !

Ces problèmes peuvent être graves et affecter la vie quotidienne et la vie politique ; il est donc important d'avoir un modèle de résolution. C'est pourquoi les Verts soutiendront la résolution de M^{me} Gnoni et celle de M^{me} Piron. On peut réfléchir au meilleur moyen de faire, mais le fait d'avoir un outil à disposition confortera les gens dans l'idée qu'ils sont écoutés, qu'il peut y avoir une médiation et qu'on ne rentre pas tout de suite dans un conflit ; il peut y avoir un étage avant d'éventuelles suites judiciaires. Cela servira à résoudre des conflits entre l'administration et les administrés et entre conseillers communaux. C'est extrêmement important pour nous, pour le bien-être de nous tous.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Je voulais rassurer M. Chollet. J'ai été déléguée à l'égalité pendant huit ans dans une institution de plusieurs milliers d'employés. J'avais dans mon cahier des charges « répondante pour les cas de harcèlement sexuel et de harcèlement psychologique ». Concernant le harcèlement sexuel, j'ai eu deux cas à gérer en huit ans ; je n'ai donc pas eu de file d'attente. Ces cas sont assez rares, en tout cas dans mon expérience. Ce n'est pas parce que cette possibilité existe que l'on va avoir dix personnes de plus par jour à la cellule ARC ou dans une autre organisation. En outre, la plupart du temps, cela se résout avant même que l'on dépose plainte ; s'il y a un manque de communication, on peut rétablir les choses avant. C'est plutôt préventif que répressif.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je précise pour M. Conscience que mes réticences tiennent au fonctionnement de la cellule ARC. Malheureusement, quand il s'agit d'une résolution, on n'a pas forcément le temps de se documenter, mais il me semble que la cellule ARC concerne des rapports hiérarchiques ; il y a une information des chefs de service et une participation, sauf erreur de ma part, de la Municipalité comme tiers hiérarchiquement supérieur.

J'avais eu l'occasion de découvrir ce fonctionnement avec un préavis, et il ne me semble pas que la cellule ARC puisse mener une médiation efficace dans le cadre d'un conflit entre deux personnes qui n'ont pas de rapports hiérarchiques. De nouveau, c'est notre présidence qui pourrait assurer cela. Peut-être qu'on peut avoir des précisions à ce sujet de la part de l'interpellatrice ou de la Municipalité. Mais, s'agissant d'une résolution, il faut peut-être s'arrêter là.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le Parti socialiste est très partagé sur ces deux résolutions. Sur la première, celle de M^{me} Gnoni, certains d'entre nous pensent qu'effectivement, cela pourrait avoir du sens d'avoir une instance capable de gérer une situation qui pourrait survenir, et d'autres pensent que ce n'est pas vraiment le bon mode ; en effet, la cellule ARC est consacrée aux employés. C'est pourquoi nous aurons un vote partagé sur cette question.

Concernant la deuxième résolution sur les usagers, le problème est le même. Je trouve compliqué de se positionner sur cette question à ce stade, puisqu'on n'a pas beaucoup d'informations. La cellule ARC concerne les employés de la Ville, mais c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose pour les usagers. En même temps, est-ce qu'on devrait avoir un bureau des doléances ? Je ne sais pas. Je trouve un peu compliqué de répondre sur une résolution. J'aurais besoin de plus d'informations. Il faudrait peut-être déposer une interpellation. (*Réactions dans la salle.*) A ce stade, personnellement – je ne parle pas au nom de mon groupe –, je ne vois pas comment accepter cette résolution.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Je voulais rassurer mon collègue. Je propose que la Municipalité prévoie de réfléchir à des mesures à prendre. Je ne dis pas que ce doit être à la cellule ARC d'assurer ce suivi, mais qu'il faut essayer de chercher une solution pour les usagers et usagères. Je laisse le libre choix dans la multiplicité des choses qui peuvent être faites. Cela ouvre donc un champ de possibles et ne ferme pas la discussion. Il ne s'agit pas de dire oui ou non, mais d'entrer en matière pour les usagers.

C'est important pour marquer le public, pour les personnes qui nous écoutent ce soir ; c'est important que les femmes et les hommes qui font appel à nos services, qui viennent dans nos guichets, se sentent pris en charge et rassurés. Maintenant, le comment, que ce soit une boîte à idées, comme M^{me} de Paolis l'a suggéré, une personne d'écoute ou autre, je laisse libre choix à la Municipalité.

La discussion est close.

La résolution Sara Gnoni est adoptée par 33 voix contre 16 et 11 abstentions.

La résolution Françoise Piron est adoptée par 48 voix contre 4 et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette les cellules ARC à disposition des conseillères et conseillers communaux, dans le cadre de leur mandat. »

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une mesure d'accompagnement, par exemple un lieu ou une personne référente, pour que les personnes usagères victimes de tels agissements, en particulier les plus fragilisées par leur situation personnelle, puissent, si elles le souhaitent, être entendues en toute confidentialité et hors d'une procédure pénale officielle. »

La séance est levée à 22 h 40.